



Schneider Electric SA

Rapport annuel 2004



Schneider
 **Electric**
*Building a New Electric World**

Sommaire

Interview du Président	2
Chiffres clés	4
Conseil d'Administration, Comités	6
Direction Générale	7

Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 - Historique	9
2 - Des activités centrées sur l'électricité et destinées à quatre marchés	10
3 - Les clients de Schneider Electric sont ses partenaires	13
4 - La dimension internationale du Groupe	14

Renseignements de caractère général concernant la société

1 - Renseignements sur la société	17
2 - Capital	17
3 - Actionnariat	20
4 - Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options	21
5 - Rachats d'actions	23
6 - Bourse	24
7 - Politique d'information	26

Gouvernement d'entreprise

1 - Composition du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2004)	27
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	30
3 - Activité du Conseil d'Administration en 2004	31
4 - Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité)	32
5 - Contrôle Interne	34
6 - Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants	39
7 - Conventions réglementées	40
8 - Responsables du contrôle des comptes	41
9 - Droits et obligations des actionnaires	41

Rapport de Gestion

1 - Les faits marquants	43
2 - Performance opérationnelle	45
3 - Eléments de politique financière	48
4 - Le Développement Durable	54
5 - Perspectives 2005	63

Les comptes consolidés

1 - Compte de résultat consolidé	64
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	65
3 - Bilan consolidé	66
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	68
5 - Annexe aux comptes consolidés	69
6 - Note de rapprochement entre les comptes français et les comptes IFRS	111
7 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les états de rapprochements IFRS de l'exercice 2004	120
8 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	121

Les comptes sociaux

1 - Bilan au 31 décembre 2004	122
2 - Compte de résultat au 31 décembre 2004	124
3 - Annexe aux comptes sociaux	126
4 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	132
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2004	133
6 - Filiales et participations	134
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	136

Assemblée générale mixte du 12 mai 2005

1 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires	137
2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	141
3 - Résolutions	144
4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	149
5 - Attestations	149
6 - Tableau de concordance	151

Interview du Président



Henri Lachmann

Président-Directeur Général
de Schneider Electric

**La marge opérationnelle de
Schneider Electric atteint 12,6 %.
C'est la meilleure performance du secteur ;
l'objectif était de 14 %.**

Quels commentaires faites-vous ?

Notre marge aurait dépassé 14 % si le dollar n'avait pas perdu plus de 30 % de sa valeur.

2004 est la meilleure année que nous ayons connue depuis dix ans. Le Groupe a renoué avec la croissance sur tous ses marchés en poursuivant une profonde mutation.

Grâce à la capacité d'innovation des équipes et à notre repositionnement géographique, la croissance organique de Schneider Electric est presque deux fois plus élevée que celle de ses marchés.

Notre Groupe se dote d'un nouveau profil de croissance. Nous nous déployons au plus près des clients dans les pays où la croissance est la plus forte : en Europe de l'Est, en Amérique du Sud, en Asie, mais aussi Amérique du Nord où l'économie est très dynamique. Le déséquilibre en euros entre nos coûts (60 %) et nos revenus (50 %) sera ainsi réduit.

Nous avons pris position dans de nouvelles activités moins sensibles à la conjoncture et à potentiel de croissance élevée.

Celles-ci recouvrent les automatismes et la sécurité du bâtiment, l'alimentation électrique sécurisée, la gestion de l'énergie, l'Ultra Terminal et les services.

Ces spécialités complémentaires de nos métiers nous donnent ainsi accès à des marchés deux fois plus importants qu'auparavant. Nous estimons maintenant nos marchés accessibles à 200 milliards d'euros.

Notre bonne performance tient aussi aux plans d'efficacité que nous conduisons depuis trois ans pour réduire nos coûts d'achat et de structure, accroître notre productivité, innover mieux et plus vite, et surtout mieux servir nos clients.

Quelles synergies ces nouvelles activités apportent-elles à votre Groupe ?

S'agissant des synergies, l'offre plus large et très complémentaire dynamise nos ventes. Ces synergies de vente sont d'autant plus importantes qu'elles se combinent à celles d'accès au marché.

Schneider Electric a une couverture mondiale exceptionnelle et des canaux d'accès au marché très diversifiés. Cela fait partie de nos atouts distinctifs et nos acquisitions en profitent directement. Les synergies concernent également les coûts, en particulier grâce à notre puissance d'achat. Mais surtout on observe des synergies prometteuses en matière d'innovation, de recherche et développement. Quand on donne à des équipes talentueuses et imaginatives l'opportunité de travailler ensemble, c'est toujours fertile : je compte beaucoup sur cet enrichissement mutuel pour accroître nos performances dans la durée. Les années à venir doivent donner la priorité à l'innovation et à la technologie pour toutes nos spécialités.

Allez-vous poursuivre cette stratégie au cours des prochaines années ?

Il faut rappeler d'abord que toutes nos acquisitions respectent des critères financiers très stricts et notre plan de marche stratégique. Nous avons déjà consacré 2,5 milliards d'euros à nos acquisitions ciblées. Nous souhaitons investir encore 3 à 4 milliards d'euros dans les trois années à venir.

Quels sont les leviers de croissance pour Schneider Electric ?

Partout dans le monde la demande d'énergie est en forte croissance. L'électricité est l'énergie du futur. Schneider Electric est centré sur la gestion de l'électricité et des automatismes. Nos produits, nos services et les solutions que nous proposons contribuent à rendre cette énergie plus sûre, plus fiable, plus intelligente tout en l'économisant et en respectant l'environnement.

Nous sommes proches de nos clients et nous anticipons leurs attentes. Nous sommes donc confiants et optimistes sur la croissance à long terme de notre entreprise.

Avez-vous un modèle d'organisation pour réussir ?

Notre modèle est fondé sur l'ouverture, sur la diversité. C'est notre richesse.

Diversité des canaux d'accès au marché : distributeurs, intégrateurs, prescripteurs, installateurs, tableautiers, artisans.

Nous sommes partenaires et travaillons aussi avec une organisation dédiée pour de grands clients internationaux.

Diversité des fournisseurs qui participent à notre chaîne de valeur car nous sommes une entreprise peu intégrée.

Diversité des spécialités qui viennent dynamiser nos cœurs de métiers.

Diversité des cultures : Français en France, nous sommes Allemand en Allemagne, Américain aux Etats-Unis, Chinois en Chine et Japonais au Japon. Nous cultivons ces différences et nous internationalisons nos équipes. Et c'est bien grâce à nos valeurs et à nos équipes que Schneider Electric entend progresser pour encore mieux satisfaire ses actionnaires, ses clients, ses collaborateurs et collaboratrices et les sociétés dans lesquelles nous opérons.

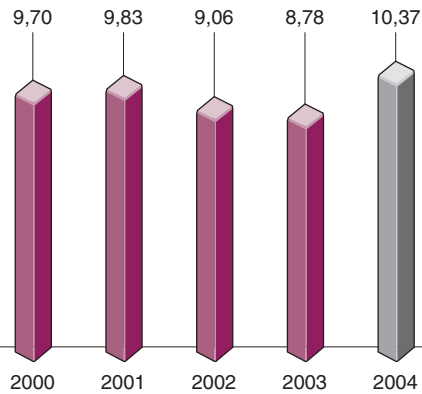
C'est en tout cas notre ambition, celle de **new2**, notre nouveau programme d'entreprise sur quatre ans.

Notre richesse,
c'est notre diversité

Chiffres clés

Forte croissance de l'activité et forte progression des résultats

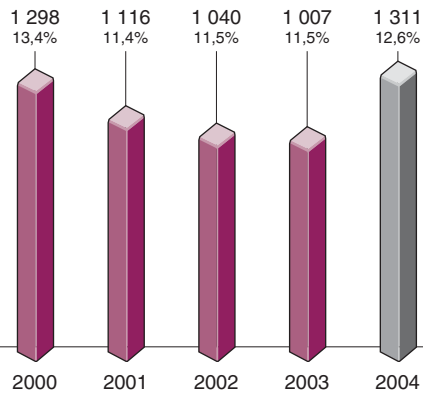
en milliards d'euros



Chiffre d'affaires consolidé + 18%

La forte croissance du chiffre d'affaires résulte d'une croissance organique nettement plus élevée que celle des marchés, de + 8,5%, et de la contribution des acquisitions (+ 13,4%), malgré des effets de change encore négatifs (- 3,8%). En Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, la reprise des marchés finaux est amplifiée par les initiatives de croissance du Groupe. Dans les pays émergents, la croissance est proche de 20% grâce à de solides positions de leader et à un modèle d'entreprise adapté.

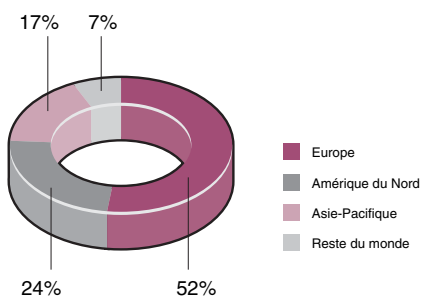
en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



Résultat d'exploitation + 30%

La forte progression du résultat d'exploitation résulte principalement de la performance organique du Groupe. Hors effets de périmètre et de change, il progresse de 25% grâce à une croissance élevée, à de nouveaux gains de productivité industrielle et à une bonne maîtrise des coûts de structure. La marge opérationnelle gagne 1,1 point malgré l'impact négatif du change de -0,6 point. Elle atteint 12,9% pour les acquisitions intégrées en 2004, démontrant leur qualité.

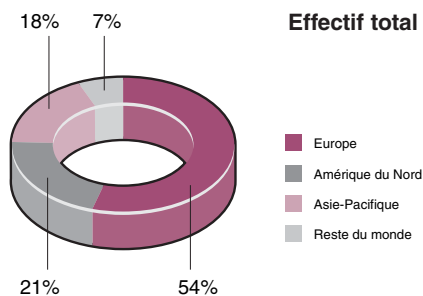
Des positions mondiales de premier plan



Chiffre d'affaires 2004 par zone géographique

Amérique du Sud, Afrique, Moyen Orient, Europe de l'Est, Asie : les pays émergents représentent 27% du chiffre d'affaires consolidé en 2004 contre 20% en 2001. Leur croissance : 20% en moyenne cette année. Pour se rapprocher de ces marchés très demandeurs, le Groupe y a ouvert 23 sites de production au cours des trois dernières années dont 8 nouvelles unités en Asie en 2004.

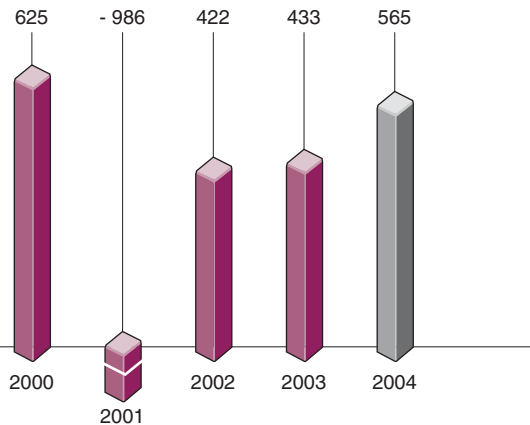
Effectif total : 84 866



Effectifs 2004 par zone géographique

Désireux de constituer un vivier de managers multiculturel, le Groupe développe une politique dynamique de mobilité géographique. Le taux de mobilité inter-pays des cadres à l'international dépassait 35% fin 2004.

en millions d'euros



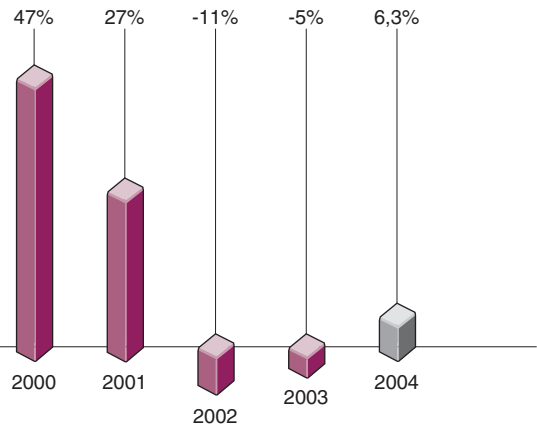
Résultat net + 30%

Le résultat net avant amortissement des survaleurs atteint 782 M€, en hausse de 25%.

Le résultat net part du Groupe progresse fortement, de 30%, à 565 M€.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 7,6 Md€.

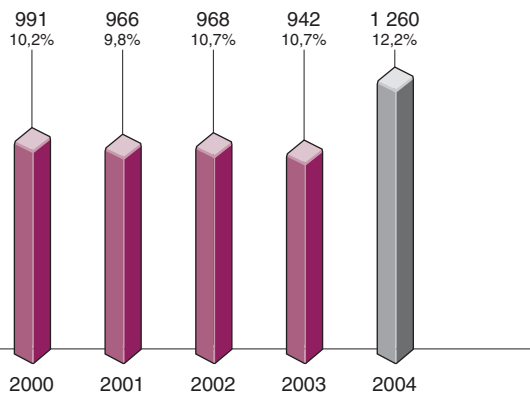
en %



Endettement net (sur capitaux propres)

L'excellente performance du Groupe permet de maintenir une situation financière très solide. Dans une année marquée par l'investissement de 1,1 Md€ dans les acquisitions et le versement de 612 M€ aux actionnaires, le ratio d'endettement net reste peu élevé, à 6,3%.

en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



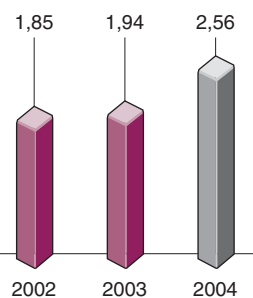
Autofinancement d'exploitation + 34%

Schneider Electric démontre une nouvelle fois sa capacité à générer un autofinancement d'exploitation élevé. Il progresse fortement à 12,2% du chiffre d'affaires et représente 96% du résultat d'exploitation.

Après investissements industriels et variation du besoin en fonds de roulement, l'autofinancement libre ressort à 839 M€, soit 8% du chiffre d'affaires.

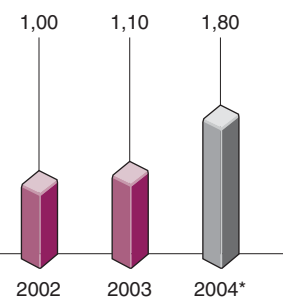
Un dividende en hausse de 64%

en euros



Bénéfice net par action + 32%

en euros



Dividende net + 64%

* Proposition à l'Assemblée Générale du 12 mai 2005. Ce dividende sera mis en paiement le 17 mai 2005.

Conseil d'administration, Comités

Conseil d'Administration

(au 1^{er} mars 2005)

Administrateurs

Henri Lachmann,
Président-Directeur Général

Daniel Bouton*
Président-Directeur Général
de la Société Générale

Alain Burq
Membre du Conseil de Surveillance
du Fonds Commun de Placement
"Schneider Actionnariat"

Hans Friderichs* (1)
Administrateur de sociétés

Willy R. Kissling*
Président du Conseil d'Administration
d'Unaxis Corporation

Gérard de La Martinière*
Président de la Fédération Française
des Sociétés d'Assurances et Président
du Comité Européen des Assurances

René Barbier de La Serre*
Administrateur de sociétés

Chris Richardson
Ancien Directeur de la Direction
Amérique du Nord de Schneider Electric

James Ross*
Administrateur de sociétés

Piero Sierra*
Conseiller d'Administration des sociétés
internationales du Groupe Pirelli

La Caisse des Dépôts et Consignations* (2)
représentée par **Jérôme Gallot**, Directeur
à la Caisse des Dépôts et Consignations

Censeur

Claude Bébéar
Administrateur de sociétés

Secrétaire du Conseil

Philippe Bougon

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'entreprise

René Barbier de La Serre*, Président

Claude Bébéar

Willy R. Kissling*

Henri Lachmann

Comité d'Audit

Gérard de La Martinière*, Président

René Barbier de La Serre*

James Ross*

Piero Sierra*

Commissaires aux Comptes

Commissaires titulaires

Barbier Frinault & Autres / Ernst & Young

Mazars & Guérard

Commissaires suppléants

Charles Vincensini

Philippe Diu

* Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton

(1) L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 est appelée à se prononcer sur la nomination de Serge Weinberg en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Hans Friderichs dont le mandat n'est pas renouvelable en raison de la limite d'âge statutaire.

(2) L'Assemblée Générale du 12 mai 2005 est appelée à se prononcer sur la nomination de Jérôme Gallot comme administrateur en remplacement de la Caisse des Dépôts et Consignations

Direction Générale*



Henri Lachmann
Président-Directeur
Général



**Jean-Pascal
Tricoire**
Directeur Général
Délégué



**Antoine Giscard
d'Estaing**
Directeur Général
Finance - Contrôle -
Juridique



Eric Pilaud
Directeur Général
Déploiement
Stratégique



**Jean-François
Piliard**
Directeur Général
Ressources
Humaines &
Communication



Michel Crochon
Directeur Général
Clients & Marchés



Hal Grant
Directeur Général
Globalisation &
Industrie



Alain Marbach
Directeur Général
Produits &
Technologies



Julio Rodriguez
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Internationale
& Ibérique



Dave Petratis
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Amérique du Nord



Russell Stocker
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Asie-Pacifique



Christian Wiest
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Europe

Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 Historique

Schneider Electric est un Groupe international spécialisé dans la production et la vente de produits, d'équipements, de systèmes et d'appareillages dans les domaines de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. Leader de la gestion de l'électricité et des automatismes, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 10,4 milliards d'euros en 2004 avec près de 85 000 collaborateurs dans le monde.

Les étapes-clés du Groupe

L'histoire de Schneider Electric est celle de Schneider et Cie créé en 1836 au Creusot mais aussi celle de Square D, créé en 1902, de celle Merlin Gerin, créé en 1920, et de celle de Telemecanique, créé en 1924.

Les débuts du Groupe se font dans l'industrie lourde, en 1836, lorsque Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies en difficulté au Creusot et qu'ils créent Schneider & Cie en 1838. A partir de cette époque et jusqu'au milieu du vingtième siècle, l'entreprise connaîtra un développement ininterrompu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels, etc.). Elle est également présente dans le domaine de l'électricité dès la fin du XIX^{ème} siècle. Mais, progressivement, Schneider Electric devient un vaste conglomerat très diversifié.

Aussi, de 1981 à 2000, Schneider Electric se recentre sur les métiers de l'électricité et se désengage des autres secteurs : la sidérurgie, la machine-outils, les chantiers navals, le ferroviaire, la téléphonie privée, etc. et, en 1997, termine son recentrage avec la vente de Spie Batignolles. Dans le même temps, le Groupe procède à des acquisitions dans le domaine de la distribution électrique et des automatismes et contrôle avec Telemecanique en 1988, Square D en 1991, Merlin Gerin en 1992 (entrée dans le Groupe en 1975), puis Lexel, en 1999, numéro 2 européen dans la distribution électrique basse tension ultra terminale, Crouzet-Automatismes, en 2000, société française, leader de la commande et des petits automatismes et enfin Positec, en 2000, société suisse, leader européen du contrôle de mouvement.

Par croissance externe mais aussi interne, le Groupe prend une dimension mondiale grâce à des programmes de développement importants, notamment en Chine où Schneider Electric s'implante de manière significative, dès la fin des années 1980, au travers de Joint Ventures.

En 2001, Schneider Electric initie, dans le cadre d'un projet de rapprochement, une Offre Publique d'Echange sur les titres Legrand. A l'issue de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric acquiert 98,1 % du capital de Legrand.

La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto au rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002 ordonné la séparation des deux entreprises, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement et ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes, des décisions de la Commission.

Ces dernières années, le Groupe a poursuivi et accéléré des acquisitions ciblées pour élargir son offre, renforcer sa présence géographique et se développer dans des activités à potentiel de croissance élevée.

En décembre 2002, Schneider Electric acquiert Digital Electronics Corporation (société japonaise leader mondial du dialogue homme-machine).

En 2003, Schneider Electric fait l'acquisition de TAC, groupe d'origine suédoise, spécialiste des Automatismes et du Contrôle du Bâtiment, de la société Clipsal, leader de l'Ultra Terminal dans la zone Asie-Pacifique.

En 2004, le Groupe prend le contrôle de MGE-UPS Systems, leader européen et numéro 3 mondial des onduleurs. Il fait l'acquisition d'Andover Controls, société américaine, spécialiste en Automatismes du Bâtiment et Sécurité. La fusion de TAC et de Andover Controls ainsi que l'acquisition de Abacus Engineered Systems, spécialiste américain en solutions énergétiques et d'ingénierie pour les bâtiments, font de Schneider Electric un acteur majeur dans cette activité.

Schneider Electric acquiert également en 2004 Kavlico Corporation, basé en Californie et actif dans le domaine des technologies de détection. Avec la Société française Dinel, acquise également en 2004, Schneider Electric renforce son offre dans les capteurs et l'optoélectronique.

Schneider Electric a par ailleurs cédé la participation de 40 % qu'il détenait dans l'activité Haute Tension à VA Technologies.

La structure capitalistique

La structure capitalistique du Groupe, mise en place au cours des années 1970, est radicalement simplifiée entre 1981 et 1995, date à laquelle ne subsiste qu'une seule société, Schneider SA, qui, en 1999, prend le nom de Schneider Electric SA et qui détient 100 % de Schneider Electric Industries SAS. Cette dernière société détient elle-même la quasi-totalité des filiales françaises et étrangères.

2 Des activités centrées sur l'électricité et destinées à quatre marchés

Schneider Electric est une entreprise de référence dans son industrie ; son activité est exclusivement centrée dans les domaines de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. Le Groupe se positionne sur ces métiers parmi les premiers acteurs mondiaux pour la vente d'appareillages et d'équipements moyenne tension, basse tension terminale, basse tension ultra terminale, contrôle industriel et automates. Le Groupe se développe également dans des activités connexes à ces métiers au travers de nouvelles plates-formes de croissance : automatismes et sécurité du bâtiment, alimentation électrique sécurisée, capteurs et actionneurs pour machines répétitives. Ainsi, avec l'ensemble de ces activités, le Groupe couvre quatre grands marchés : Bâtiments, Résidentiel, Industrie, Energie & Infrastructures.

Les marchés auxquels s'adresse l'offre Schneider Electric

Adoptant une approche globale tout en veillant à s'adapter à chaque marché local, le Groupe s'efforce de satisfaire, à travers l'ensemble de son offre, tous les besoins de ses clients sur ses quatre marchés.

Le marché **Bâtiments** représente 41 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric en 2004. Il couvre l'ensemble de la distribution électrique, sa gestion et son optimisation, ainsi que l'utilisation des réseaux pour le transport de données, dans les bâtiments tertiaires et industriels : bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, sites industriels et équipements sportifs et culturels.

Le marché **Résidentiel** qui représente 11 % du chiffre d'affaires, constitue pour Schneider Electric une priorité stratégique car il offre des perspectives de développement significatives. C'est un marché fortement local, avec des opportunités différentes selon les régions :

- dans les pays matures, notamment en Europe et aux Etats-Unis, le marché est tiré par des besoins de confort, de sécurité et de bien-être. La rénovation et l'amélioration de l'habitat représentent souvent près des 2/3 du marché.
- dans les pays émergents, le Groupe cible en priorité la construction de logements neufs, en particulier les grands programmes en Europe de l'Est et dans certains pays d'Asie comme la Chine.

Le marché **Industrie** représente 31 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric en 2004.

Le Groupe offre aux entreprises un large éventail de produits, équipements et services couvrant la distribution et la gestion de l'énergie électrique, le contrôle-commande des machines, l'automatisation des processus industriels, la supervision et la gestion de sites industriels ainsi que le suivi de leurs consommations.

Les principaux leviers de croissance du Groupe, sur ce marché, sont les grands comptes industriels et les constructeurs de machines qui offrent des perspectives attrayantes aux nouvelles générations de produits et de services du Groupe, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de l'automobile et des semi-conducteurs.

Le marché **Energie & Infrastructures** représente 17 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric en 2004.

■ Sur le marché **Energie**, Schneider Electric propose des produits, équipements et systèmes qui visent à optimiser la production, le transport, la distribution et la vente de l'électricité. Son offre, qui intègre les nouvelles technologies Internet, est centrée, avec des produits et services à haute valeur ajoutée pour des réseaux intelligents, sur l'optimisation de la qualité et du coût du kWh distribué. Le Groupe met ses services à la disposition des régies d'électricité, des intégrateurs, des constructeurs de machines et des tableauxiers.

■ Le marché **Infrastructures** recouvre l'ensemble des produits, équipements et services de distribution électrique et d'automatismes & contrôle pour les infrastructures de télécommunications, de transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, de traitement de l'eau et du gaz. L'objectif pour Schneider Electric est de garantir des installations disponibles, fiables et sûres. Partout dans le monde où les impératifs de continuité du service et de sécurité interdisent toute défaillance, Schneider Electric propose des solutions complètes et adaptées intégrant les nouvelles technologies Internet aux exploitants d'infrastructures, aux sociétés d'ingénierie, aux intégrateurs et équipementiers ou encore aux installateurs.

L'offre Schneider Electric

Les produits, équipements et systèmes

Le Groupe offre toute une gamme de produits, d'équipements et de systèmes couvrant toutes les étapes du transport et de la distribution de l'électricité. Le Groupe est également présent dans les automatismes & contrôle des machines et des équipements électriques.

a) Schneider Electric est numéro 1 mondial en Distribution électrique

Le Groupe a pour objectif, dans ce domaine, de rendre l'énergie électrique disponible et fiable.

Cette activité représente 63 % de son chiffre d'affaires.

Les produits et équipements électriques sont généralement classés en fonction du niveau de tension. On distingue actuellement les produits et équipements moyenne tension, basse tension terminale et basse tension ultra terminale :

■ **Moyenne tension** : appareillages et équipements électriques alimentés par une tension comprise entre 1 kV et 52 kV. Les produits de cette catégorie sont généralement utilisés pour transformer et gérer l'énergie électrique haute tension fournie par le réseau de distribution, qui sera ensuite directement acheminée vers les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou de nouveau transformée en courant basse tension à destination des petits bâtiments tertiaires et des bâtiments résidentiels.

■ **Basse tension terminale** : ce sont des produits de distribution électrique fonctionnant sous une tension inférieure à 1kV, destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels. Cette catégorie couvre les produits de câblage et les équipements basse tension terminale tels que les disjoncteurs utilisés dans les bâtiments industriels et tertiaires.

■ **Basse tension ultra terminale** : Schneider Electric est numéro 2 en Ultra Terminal. Avec l'Ultra Terminal, le Groupe propose des solutions nouvelles dans la chaîne de distribution électrique spécifiquement pour le marché du résidentiel. Il a la volonté de répondre aux besoins d'équipements de plus en plus sophistiqués pour offrir plus de confort, d'ergonomie, de sécurité, de facilité, rendre l'accès à l'information plus rapide et optimiser les modes de communication.

Les principaux matériels vendus par Schneider Electric sur le marché Résidentiel sont les interrupteurs, prises, cheminement, etc. (produits ultra terminaux traditionnels), les disjoncteurs, contacteurs, etc. (matériel de protection électrique) mais aussi, et de plus en plus, les applications d'automatisation de la maison (contrôle d'éclairage, de chauffage, ouverture et fermeture des portes, portails, volets roulants, gestion de la sécurité des biens et des personnes). Il faut aussi noter le fort développement des réseaux dans l'habitat pour les applications VDI (Voix-Données-Images) informatique, télévision, musique, etc.

Ce sont des offres esthétiques et fonctionnelles particulièrement appréciées des clientèles artisans et installateurs.

Dans cette activité, les lancements de nouveaux produits sont très ciblés et adaptés aux normes spécifiques de chacun des pays. Même si les deux marques principales de Schneider Electric sont Merlin Gerin et Square D, l'offre est également portée par de nombreuses marques locales comme Clipsal en Asie, Feller en Suisse, Eljo en Suède ou Alombard en France.

b) Schneider Electric est numéro 2 mondial en Automatismes & Contrôle (n° 1 en contrôle industriel et n° 3 en automates)

L'offre du Groupe a pour objectif, dans ce domaine, d'assurer la commande, le contrôle et la protection des équipements électriques et des machines. Les automatismes & contrôle représentent 26% du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans l'activité contrôle industriel, l'offre de Schneider Electric est composé de contacteurs, de relais thermiques, de disjoncteurs-moteurs, de variateurs de vitesse, de capteurs-détecteurs, d'unités de commande ou encore de terminaux d'exploitation. Dans l'activité automates, le Groupe fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes ainsi que des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision. Enfin, le Groupe complète son offre dans le domaine du contrôle de mouvement avec des commandes numériques, des moteurs d'axes, des broches et des solutions de positionnement numériques.

Le développement par le Groupe des technologies Internet embarquées au travers de solutions "Transparent Ready" lui permet de proposer une offre de produits destinés à optimiser les performances en distribution électrique et en automatismes & contrôle. Les clients utilisateurs ont, grâce à cette technologie, une plus grande facilité d'accès à leurs installations en temps réel et à distance et rentabilisent au mieux leurs investissements. Appliquées au marché **Bâtiments**, les solutions Transparent Ready™ révolutionnent la gestion des bâtiments en permettant, par l'intermédiaire du réseau local (LAN), de contrôler le bâtiment et toutes les fonctionnalités des systèmes existants. Ces solutions sont conçues pour intégrer toutes les fonctions de contrôle du bâtiment : gestion de l'énergie électrique, de l'éclairage et des occultations, contrôle d'accès et détection des intrusions, contrôle de l'air conditionné, gestion des ascenseurs, détection et alarme incendie.

De même, appliquées aux marchés **Industrie et Infrastructures**, les solutions Transparent Ready™ s'intègrent aux systèmes d'automatismes et renforcent les capacités de traitement et de communication des composants de contrôle industriel. La maintenance peut s'effectuer à distance de façon préventive. Elle entraîne une réduction des arrêts de production et permet d'accroître l'efficacité des équipes. Par ailleurs, la collecte en temps quasi réel des informations sur la consommation d'énergie d'un ou plusieurs sites permet aux utilisateurs de gérer au plus près les coûts énergétiques.

c) Schneider Electric se développe dans des plates-formes de croissance adjacentes à ses métiers "cœur"

Ces nouvelles activités ont un potentiel de croissance plus élevé et un cycle plus équilibré. Elles sont en adéquation avec les métiers et le business model de Schneider Electric, notamment ses canaux d'accès au marché. En outre, elles ont la capacité de doper la croissance des métiers de base du Groupe.

■ Les automatismes et sécurité du bâtiment

Schneider Electric a pour ambition de répondre à la forte demande des clients en matière de confort, de sécurité, de flexibilité mais aussi d'optimisation des investissements, de réduction des coûts d'exploitation pour les bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels.

Schneider Electric s'appuie sur l'expertise de ses partenaires intégrateurs de systèmes et sur une technologie "open systems", la plus large du marché, pour offrir des solutions globales et cohérentes. Ses solutions englobent la régulation, la supervision et le contrôle, les systèmes de sécurité, les alarmes anti-intrusion et les contrôles d'accès. Avec TAC, Andover Control et Abacus Engineered Systems, le Groupe peut désormais proposer à ses clients des solutions de gestion et d'optimisation des consommations d'énergie.

■ Les alimentations électriques sécurisées

Schneider Electric veut répondre aux besoins croissants de ses clients en énergie fiable et pure combinés à une demande accrue de maîtrise des coûts. Avec les onduleurs MGE UPS Systems, numéro 3 mondial, Schneider Electric est au cœur du marché et propose des solutions électriques entièrement sécurisées.

■ Les capteurs et détecteurs pour machines répétitives

Schneider Electric souhaite développer une offre en matière de composants pour machines répétitives. Ces derniers génèrent de gros volumes de production et conduisent à des innovations technologiques utiles pour le développement d'autres composants. Ainsi, l'intelligence embarquée se développe de plus en plus, notamment dans les capteurs / détecteurs et actionneurs. Crouzet et Kavlico sont venus renforcer l'offre du Groupe dans ce domaine.

Les services à haute valeur ajoutée

En complément à cette offre de produits, systèmes et équipements, Schneider Electric développe une offre de services complète et adaptée à ses clients. Le Groupe les accompagne pendant toute la durée de vie de leurs installations. Il aide ses clients à les optimiser grâce à une offre de services de haute performance (conseil, audit des sites et des installations, diagnostic, suivi des installations existantes, formation et assistance technique en ligne, contrats de maintenance et de gestion sur site et à distance, etc.). Il les aide également à évaluer et à optimiser leur consommation d'énergie. Il leur propose enfin des services de gestion en réseau et sur site des pièces de rechange, de gestion de stocks et de contrôle qualité.

3 Les clients de Schneider Electric sont des partenaires

Avec ses clients et partenaires, Schneider Electric développe des relations étroites et permanentes au plus près de leurs besoins. Une grande partie de ses ventes se fait à au travers d'intermédiaires comme les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs. Ses partenaires lui apportent des valeurs complémentaires fortes, prolongent et amplifient le dispositif commercial et technique. Ce "business model" que le Groupe développe le différencie de ses concurrents : offre large et cohérente de produits intelligents et communicants mais aussi canaux d'accès aux marchés à travers des partenaires : forces de ventes dédiées ou spécialisées, Grands Comptes, prescripteurs, etc.

Les distributeurs

Schneider Electric compte parmi ses principaux clients les distributeurs de matériel électrique qui représentent environ 50 % de ses ventes totales (70 % des ventes de produits catalogue) et offre un réseau de 13 000 points de vente dans le monde.

Schneider Electric a noué avec ses distributeurs des relations de partenariat étroit qui lui permettent de leur proposer des valeurs de service et d'efficacité inégalables dans cette industrie. Les distributeurs offrent aux clients un point d'accès unique pour leurs achats avec des combinaisons possibles de plusieurs produits.

Pour faciliter les échanges avec ses clients distributeurs, Schneider Electric développe, à leur intention, de nombreux services sur Internet et les aide à intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui leur permettent d'être plus compétitifs. "My Schneider Electric" est le "self-service" que le Groupe a mis en place pour ses distributeurs : ce portail Internet professionnel est accessible 24h/24 et leur permet d'avoir accès aux prix, aux informations techniques, de passer des commandes ou encore de télécharger des manuels d'installation.

Cette collaboration étroite s'étend tant aux distributeurs locaux, grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés qu'aux grands groupes internationaux de distribution comme Rexel et Sonepar, basés en France ; Hagemeyer et Solar Nordic basés aux Pays-Bas ; Graybar et Grainger, tous deux basés aux Etats-Unis et le britannique Ced-Edmundson. Le Groupe fait également appel, dans le domaine de la rénovation de bâtiments, à de grandes enseignes comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, et Kingfisher au Royaume-Uni.

Schneider Electric utilise également les canaux de distribution spécialisés pour la part de produits à haute technicité tels que les équipements de dialogue homme-machine, les appareils de transmission Voix-Données-Images, les automates programmables et les logiciels industriels.

Les intégrateurs et les installateurs

Au-delà des distributeurs, l'élaboration de solutions pour les clients se fait en étroite collaboration avec d'autres partenaires :

- les constructeurs intégrateurs (tableautiers, constructeurs ou intégrateurs de systèmes),
- les installateurs qui couvrent, au sens large, de grandes sociétés spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes jusqu'aux plus petits artisans spécialisés ou non.

Les prescripteurs et consultants

Les prescripteurs, les consultants, comme les architectes et autres concepteurs d'immeubles et de bâtiments, forment un groupe de clients indirects dans la mesure où ils recommandent ou intègrent dans leurs spécifications des fonctionnalités qui orientent la demande vers les produits Schneider Electric. Ce sont des partenaires-clés de Schneider Electric dans la mesure où ils définissent le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations de distribution électrique et d'automatisme & contrôle, et imaginent des solutions innovantes, sources d'inspiration dans la création des offres du futur.

Les grands comptes internationaux

Si les partenaires intermédiaires sont essentiels à ses activités, Schneider Electric vend aussi directement à un large éventail d'utilisateurs finaux et à des constructeurs de machines internationaux.

L'orientation Grands Comptes de Schneider Electric est l'un des pivots de sa stratégie. Le Groupe s'appuie sur une organisation dédiée "Schneider Global Business Development" (SGBD).

Le Groupe compte à ce jour plus de 100 Grands Comptes internationaux, dont il s'efforce d'améliorer, en permanence, la productivité en capitalisant sur son expertise dans de nombreux secteurs, tels que la microélectronique, la pharmacie, l'agroalimentaire et l'automobile. La structure SGBD est également utilisée comme tremplin pour tirer pleinement parti du potentiel offert par le marché de la distribution électrique et des automatismes & contrôle à travers le monde.

Ses principaux comptes sont Daimler-Chrysler, Renault, General Motors, Veolia, Bristol-Myers Squibb, Nestlé, IBM, Motorola, Caterpillar, Emerson, Areva, Faurecia, Chevron Texaco, Telefonica, Texas Instruments et Thyssen Krupp.

Afin d'apporter partout dans le monde la même qualité de service à chaque grand compte, le Groupe a mis en place une structure permettant la collaboration des différentes filiales et agences régionales afin de standardiser la conception, la production et l'installation des produits, équipements, projets et services nécessaires au client. Dans la plupart des cas, la relation commerciale avec ces grands comptes est formalisée dans un accord global baptisé "Programme Alliance" qui précise les accords de prix et/ou de services, de développement, ou de modification de produits.

4 La dimension internationale du Groupe

Le Groupe bénéficie de positions de premier plan au niveau mondial dans l'essentiel de ses activités. Il est le seul de son industrie à être essentiellement centré sur les métiers de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. Ses concurrents sont multiples mais pour une part souvent limitée de leurs activités ;

il s'agit notamment :

- de grands groupes généralistes et diversifiés comme ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens,
- de groupes internationaux spécialistes en automatismes et contrôle comme Omron, Rockwell Automation,
- ou encore, de groupes de dimension moyenne, principalement en distribution électrique et avec une présence plus régionale : Eaton, Hager ou encore Legrand.

L'équilibre géographique

Schneider Electric est implanté dans le monde entier. Le Groupe est présent dans 130 pays et son chiffre d'affaires est réparti pour 52 % en Europe, 24 % en Amérique du Nord, 17 % en Asie-Pacifique et 7 % dans le reste du monde ; près de 85 000 collaborateurs travaillent pour le Groupe sur les cinq continents.

Le Groupe bénéficie ainsi d'une forte présence sur la plupart des principaux marchés et a pu rapidement étendre ses activités, notamment en Asie.

Une organisation opérationnelle au plus près de ses marchés

Schneider Electric a consolidé l'organisation mise en place en 2003 pour simplifier les relations entre les produits, les marchés, les pays et les processus. Cette évolution donne au Groupe de meilleurs atouts pour accélérer sa croissance, améliorer sa vitesse d'exécution et être ainsi plus efficace. Les directions centrales Clients & Marchés et Produits & Technologies placent le client au centre du processus de création de l'offre. La Direction Déploiement Stratégique facilite l'intégration des acquisitions et le démarrage de nouvelles activités. La Direction Globalisation & Industrie exploite tous les avantages de la présence mondiale du Groupe en termes d'achats, de logistique, de localisation et spécialisation des unités de production et d'optimisation des systèmes d'information. Les quatre directions opérationnelles géographiques : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie-Pacifique et l'Internationale & Ibérique renforcent la capacité de Schneider Electric d'être à la fois global et local avec des équipes internationales. Les Directions Finance-Contrôle-Juridique et Ressources Humaines-Communication complètent le dispositif opérationnel de fonctionnement du Groupe.

Les centres de développement produits et la Recherche & Développement

D'un pays à l'autre, les normes, les usages, les pouvoirs d'achat, les attentes, l'esthétique sont différents. Pour traiter cette diversité, optimiser l'utilisation de ses ressources et de ses compétences, en particulier pour anticiper les évolutions vers l'électronique et les logiciels, le Groupe a organisé sa Recherche et Développement au niveau mondial.

Dans chacun de ses domaines techniques (électrotechnique, électronique, électromécanique, logiciels, etc.), des centres de développement mondiaux ont été créés par Schneider Electric afin de rassembler des compétences et de constituer des technopoles en Chine, aux Etats-Unis, en France et au Japon. Des centres de support mondiaux ont également été créés au Mexique, en Inde et en Chine et fournissent à ces technopoles des compétences supplémentaires pour renforcer leur capacité de développement à des coûts très compétitifs. Proches des zones fournisseurs des pays émergents, ces centres sont appelés à jouer un rôle majeur dans la réduction des coûts des produits.

Cette implantation mondiale répond aux besoins de Schneider Electric dont l'activité internationale nécessite le développement de plates-formes de produits pouvant être déployées dans le monde entier. Le Groupe peut aussi saisir les opportunités commerciales où elles se présentent et ainsi maximiser ses ventes et être moins sensible aux variations des cycles économiques sur ses marchés locaux.

Schneider Electric s'attache également de plus en plus à concevoir et breveter des produits pouvant être commercialisés dans le monde entier. Les disjoncteurs basse tension Merlin Gerin et les contacteurs Telemecanique, par exemple, sont vendus sur la quasi-totalité de ses principaux marchés et jouissent, à l'instar d'autres produits à vocation internationale, d'un leadership basé sur la fiabilité et l'excellence technologique. Cette stratégie d'internationalisation de l'offre lui permet de pénétrer un maximum de marchés tout en optimisant les coûts.

Le Groupe maintient des investissements élevés en Recherche & Développement à hauteur de 5,2 % du chiffre d'affaires ; c'est l'un des ratios les plus élevés dans ces métiers. Ceci représente 4 500 chercheurs et développeurs dans le monde et des centres de développement dans 25 pays. Cet effort permanent permet à Schneider Electric d'accélérer la mise sur le marché de produits nouveaux, de capitaliser sur la technologie de partenaires complémentaires avec lesquels le Groupe noue aussi des alliances pour renforcer son offre ou sa couverture géographique.

Par ailleurs, le Groupe finance le fonds Schneider Electric Ventures ; doté de 50 millions d'euros, ce fonds investit dans des start-up dont les technologies seront au cœur des futures offres de Schneider Electric.

La vocation mondiale et locale des sites industriels

Environ 1/3 des sites de production a une vocation mondiale. Les autres unités de production sont généralement implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Les décisions relatives à l'implantation des usines locales et mondiales sont fondées sur des critères de proximité, de compétitivité et de compétence développés au fil du temps. Le Groupe compte aujourd'hui 197 sites de production.

La plupart des produits du Groupe intègre des composants standardisés qui leur permettent d'être vendus dans tous les pays ; ils sont aussi adaptés aux normes et besoins locaux. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont parfois adaptés aux spécificités locales, le Groupe mise sur la standardisation des composants-clés dans le souci de réaliser les économies d'échelle au stade de la production. Certains éléments "physiques" varieront selon les pays ou les régions. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric optimise sa rentabilité.

Ces deux dernières années, le Groupe a mis en place des plans d'adaptation en France, en Allemagne, au Royaume Uni et en Italie pour redimensionner son outil industriel avec une réduction du nombre de sites et une redéfinition de leur vocation ; parallèlement, Schneider Electric a augmenté ses capacités de production en Europe (Hongrie, Pologne, Tchéquie, Bulgarie), en Chine et au Mexique.

Les normes internationales

Bien que Schneider Electric fabrique des produits et des équipements répondant aux normes locales, la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electronique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, les produits répondent généralement aux normes de l'Association nationale des constructeurs électriques (NEMA), de l'UL (Underwriters Laboratory) ou de l'Institut américain de normalisation (ANSI). Parce que ses produits sont conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels le Groupe est présent, celui-ci est en mesure de répondre à l'essentiel des besoins de ses clients.

L'internationalisation des achats et la sélection des fournisseurs

Pour la réalisation de ses produits, le Groupe achète des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, métaux non ferreux, matières plastiques) ainsi que des composants et produits électroniques. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées, ses fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité et la compétitivité de leurs produits ainsi que pour leur respect de l'environnement écologique et social.

Adhérent depuis 2002 au Global Compact, Schneider Electric a invité ses principaux fournisseurs à s'associer à cette démarche. Fin 2003, articulée sur les principes du Global Compact, une Charte d'engagements de Schneider Electric et de ses fournisseurs a été signée. Le Global Compact comprend trois axes : la contribution, en partageant l'expérience lors de rencontres annuelles, l'amélioration, en identifiant les progrès à réaliser et la sensibilisation, en rappelant que les valeurs du pacte concernent chacun. La base des fournisseurs de Schneider Electric comprend des groupes internationaux comme Nippon Steel, DSM ou Arcelor, mais aussi de moyennes entreprises comme Gindre Duchavany ou encore AMI Doduco.

Le développement des compétences des équipes

La diversité géographique, marchés et clients de Schneider Electric trouve son écho dans celle des équipes du Groupe. Elles mêlent nationalités, compétences, âges et profils de carrière pour le plus grand bénéfice de l'entreprise. Cette diversité s'inscrit dans une démarche volontariste de Schneider Electric qui cherche à tirer toutes les synergies possibles des différences en favorisant la mobilité géographique et professionnelle, les transferts de savoir-faire et les échanges, sources d'innovation. Le Groupe prépare ainsi le futur avec des équipes multiculturelles.

Développer les ressources localement est aussi une priorité pour Schneider Electric. L'évolution du nombre d'expatriés est un indicateur de cette volonté de promouvoir les compétences locales ; cela se traduit pour le Groupe par des efforts de recrutements locaux, de formation, de promotion interne mais aussi par des actions dynamiques en matière de mobilités entre pays. Cette politique contribue à attirer, à fidéliser et à développer les talents dans les pays où le Groupe veut être présent.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont au cœur du développement des équipes. Des modules de formation en ligne sont disponibles dans les domaines du marketing et du commerce. Plus de 45 000 collaborateurs du Groupe sont connectés à la messagerie et ont un accès à Intranet.

Renseignements de caractère général concernant la société

1 Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une société anonyme de nationalité française régie par le Code de commerce, au capital social de 1 809 553 416 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 741J.

La société a été constituée en 1871 ; sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, ex-SPEP, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

La société expire le 1^{er} juillet 2031, son objet social (résumé) est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du Secrétariat du Conseil d'Administration.

2 Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2004 est de 1 809 553 416 euros représenté par 226 194 177 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 231 947 120 actions composant le capital, lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, est de 249 020 002 (Balo du 17 mai 2004).

Evolution du capital

Depuis le 31 décembre 1999, les levées d'options de souscription d'actions, les conversions d'obligations, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise, l'apport en août 2001 de 98,1 % du capital de la société Legrand à l'Offre Publique d'Echange initiée sur cette société par Schneider Electric SA, et les annulations d'actions (5 mai 2000, 5 mars 2003 et 9 décembre 2004) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	
Capital au 31.12.1999 *		161 423 578	1 291 388 624	euros
Annulation d'actions	(6 000 000)			
Conversion d'obligations Square D	152 275			
Exercice d'options	211 790			
Capital au 31.12.2000 ⁽¹⁾		155 787 643	1 246 301 144	euros
Rémunération des apports à l'OPE Legrand	84 241 055			
Conversion d'obligations Square D	3 026			
Exercice d'options	228 305			
Capital au 31.12.2001 ⁽²⁾		240 260 029	1 922 080 232	euros
Conversion d'obligations Square D	179 511			
Exercice d'options	373 365			
Capital au 31.12.2002 ⁽³⁾		240 812 905	1 926 503 240	euros
Annulation d'actions	(12 000 000)			
Exercice d'options	1 958 180			
PEE (plan mondial 2003)	1 071 085			
Capital au 31.12.2003 ⁽⁴⁾		231 842 170	1 854 737 360	euros
Annulation d'actions	(7 000 000)			
Exercice d'options	646 160			
PEE (plan mondial 2004)	705 847			
Capital au 31.12.2004 ⁽⁵⁾		226 194 177	1 809 553 416	euros

* Le capital social de la société a été converti en euros le 14 janvier 2000. L'écart de 399,8 MF constaté à l'occasion de cette conversion a été prélevé sur la prime d'émission.

(1) Réduction du capital 45,09 M€ des primes 284,87 M€. (4) Réduction du capital 71,77 M€ des primes 316,61 M€.

(2) Augmentation de capital 675,80 M€ des primes 4 358,70 M€. (5) Réduction du capital 45,18 M€ des primes 240,90 M€.

(3) Augmentation du capital 4,42 M€ des primes 15,00 M€.

Capital potentiel

Il n'existe plus d'instruments financiers donnant accès au capital. Les options de souscription d'actions des plans en cours au 31 décembre 2004 représentent 7 139 675 actions dont 3 981 900 au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La nature de celles-ci sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration. Le détail de ces plans est donné aux pages 22 et 23.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte a accordé au Conseil d'Administration des délégations :

1 - le 16 mai 2003, pour augmenter le capital dans la limite de 750 millions d'euros par émission de titres de capital ou donnant accès au capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription ;

2 - le 6 mai 2004, pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans ;

3 - le 6 mai 2004 pour, conformément aux dispositions de l'article 225-177 du Code de Commerce, attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler l'ensemble des autorisations pour augmenter le capital. En conséquence, pour satisfaire aux obligations de la loi, il sera également proposé de renouveler la délégation pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise. En outre, il est également prévu de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser la société à attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Date d'autorisation	Date limite de validité	Montant utilisé au 31.12.2004
I - Autorisation avec droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	750 millions ⁽¹⁾	16 mai 2003	15 juillet 2005	–
II - Autorisation sans droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital, y compris les titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société	750 millions ^{(1) (2)}	16 mai 2003	15 juillet 2005	–
III - Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	6 mai 2004	5 mai 2009	–
Options de souscription d'actions	3 % du capital ⁽³⁾	6 mai 2004	5 juillet 2007	0,9 % ⁽⁴⁾

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues.

(2) Le Président, au cours de l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, a indiqué que le Conseil d'Administration, réuni préalablement à l'Assemblée, a décidé que s'il devait faire usage de cette délégation, il le ferait dans la limite de 500 millions d'euros.

(3) le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consentie et non encore levée ou annulée ne peut excéder 3 % du capital.

(4) Plans d'options n° 23 et 24 ; le plan n° 24 étant un plan de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Conseil d'Administration au plus tard le 5 mai 2007.

3 Actionnariat

	31.12.2004				31.12.2003		31.12.2002	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Caisse des Dépôts	4,45	10 062 852	5,39	13 237 852	4,34	5,23	3,99	5,21
Salariés	3,76	8 501 683	6,22	15 277 269	3,62	6,00	3,11	5,85
Autocontrôle (1)	0,95	2 150 352	–	–	0,93	–	0,89	–
Autodétention	2,25	5 083 516	–	–	2,90	–	6,73	–
Public	88,59	200 395 774	88,39	217 108 334	88,21	88,77	85,28	88,94
Total	100,00	226 194 177	100,00	245 623 455	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.

Répartition du capital au 31 décembre 2004

■ Caisse des Dépôts et Consignations	4,45 %
■ Salariés	3,76 %
■ Autodétention - Autocontrôle	3,20 %
■ Public	88,59 %

Le nombre d'actionnaires est d'environ 205 500 (estimation base TPI).

Le nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double au 31.12. 2004 est de 26 672 146.

Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations citée ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Au cours de l'année 2004, la Caisse des Dépôts et Consignations a franchi à la baisse et à la hausse le seuil de 5 % en droits de vote.

Nantissements sur les actions de la société

A la connaissance de la société, les titres nantis par ses actionnaires représentent 0,06 % du capital.

Nantissements des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

4 Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

- 39,9 millions d'euros en 2000 (intéressement) ;
- 16,1 millions d'euros en 2001 (intéressement et participation) ;
- 2,2 millions d'euros en 2002 (intéressement et participation) ;
- 13 millions d'euros en 2003 (intéressement).
- 35,2 millions d'euros en 2004 (intéressement).

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe. Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 2004. Cette opération a été offerte dans 48 pays. Elle a donné lieu à l'émission de 705 847 actions souscrites, compte tenu d'une décote de 15 % sur la moyenne des cours de bourse, à 47,68 euros l'action.

Au 31 décembre 2004, les salariés détiennent au travers des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) 8 501 683 actions Schneider Electric SA, soit 3,76 % du capital et compte tenu des droits de vote double, 6,22 % des droits de vote.

Plans d'options

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations. Le Conseil d'Administration du 6 mai 2004 a mis en place deux plans d'options, les plans n° 23 et 24. Le plan n° 24 s'inscrit dans la politique de mise en place d'un plan annuel. Il concerne 402 bénéficiaires. Le plan n° 23, est destiné à récompenser les lauréats 2003 des trophées NEW2004, concours annuel réalisé dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004. Il comporte 107 bénéficiaires appartenant aux 6 équipes primées, chaque bénéficiaire s'étant vu attribuer 1 000 options.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Conseil d'Administration. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de huit ans. Les options des plans 12 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Cependant, dans certains cas, elles peuvent être levées sans condition à l'issue de la troisième année. Les options des plans 20, 21 et 24 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. A titre exceptionnel les options des plans 22 et 23 sont exerçables dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 11, 13 à 18, 20, 21 et 24 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnelle présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation de 2 024 400 options sur les plans 15 à 18.

Options attribuées et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Il a été attribué 150 000 options (conditionnelles) à M. Henri Lachmann dans le cadre du plan n° 24 (prix d'exercice 56,09 euros, échéance 2012).

M. Henri Lachmann, qui est bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 21 et 24, n'a levé aucune option au cours de l'exercice.

**Options consenties aux 10 premiers salariés attributaires
au cours de l'exercice et options levées par les 10 salariés ayant exercé le plus d'options**

	Nombre d'options	Prix (en euros)	Dates d'échéance
Options consenties en 2004 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	282 200	56,09	2012
Options levées en 2004 par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	77 000	43,53 ⁽¹⁾	-

(1) Prix moyen pondéré

Historique des plans

Plan	Date C.A.	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix d'exercice en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées (1)	Options à lever au 31.12.04 (2)
11	13.06.96	233	862 800	35,37	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 94 à 96	62,5	339 700	0
12	24.01.97	53	1 360 000	35,67	Sans	N. A	N. A	0
13	10.06.97	273	970 800	44,52	100 % des options rentabilité des capitaux propres sur exercices 95 à 97	74,9	239 400	0
14	28.01.98 A	287	1 208 000	50,77	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 96 à 98	85,4	164 300	919 046
15	22.12.98 A	1	60 000	50,86	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	13 300	46 700
16	01.04.99 A	337	1 259 300	50,73	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	245 900	919 800
17	01.04.99 A	542	2 123 100	50,73	100 % des options - CA - coûts de structure et résultat d'exploitation exercice 2001	47,7	1 078 600	944 100
18	24.03.00 A	1 037	1 421 200	65,88	50 % des options - création de valeur sur exercices 2000 à 2002	0	686 600	642 000
19	04.04.01 S	1 050	1 557 850	68,80	Sans	N. A	N. A	1 464 875
20	12.12.01 S	180	1 600 000	51,76	100 % des options - CA et REX exercice 2004	-	-	1 494 400
21	05.02.03 S/A	433	2 000 000	45,65	50 % des options - marge opérationnelle et résultat opérationnel sur capitaux engagés	-	-	1 921 200
22	05.02.03 S	111	111 000	45,65	Sans, plan réservé aux gagnants du trophée	N.A	N. A	91 500
23	06.05.04 S	107	107 000	56,09	Sans, plan réservé aux gagnants du trophée	N.A	N. A	107 000
24	06.05.04 S/A	402	2 060 700	56,09	50% des options - REX/CA 1/3 par an 2004 2005, 2006	-	-	2 060 700
16 701 750								

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs.

(2) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

Renseignements relatifs aux options en cours

N° Plan	Date du C.A.	Type de plan (1)	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 déc 2004
11	13-juin-96	S	89 950	-	-	13-juin-01	12-juin-04	35,37	89 950	0	0
12	24-janv-97	S	27 000	-	-	24-janv-00	23-janv-04	35,67	27 000	0	0
13	10-juin-97	S	532 210	-	-	10-juin-00	09-juin-04	44,52	527 710	4 500	0
14	28-janv-98	A	997 400	-	-	28-janv-01	27-janv-05	50,77	72 254	6 100	919 046
15	22-déc-98	A	46 700	46 700	-	22-déc-01	21-déc-05	50,86	0	0	46 700
16	01-avr-99	A	928 500	85 600	118 200	01-avr-02	31-mars-07	50,73	8 700	0	919 800
17	01-avr-99	A	953 700	107 400	124 000	01-avr-02	31-mars-07	50,73	7 200	2 400	944 100
18	24-mars-00	A	644 650	63 000	87 900	24-mars-03	23-mars-08	65,88	0	2 650	642 000
19	04-avr-01	S	1 485 525	205 500	163 600	04-avr-05	03-avr-09	68,80	0	20 650	1 464 875
20	12-déc-01	S	1 528 900	100 000	333 000	12-déc-04	11-déc-09	51,76	0	34 500	1 494 400
21	05-févr-03	S ou A	1 950 400	150 000	345 000	05-févr-07	04-févr-11	45,65	0	29 200	1 921 200
22	05-févr-03	S	93 000	-	10 000	05-juin-03	04-févr-11	45,65	1 500	0	91 500
23	06-mai-04	S	107 000	-	10 000	01-oct-04	05-mai-12	56,09	0	0	107 000
24	06-mai-04	S ou A	2 060 700	150 000	282 200	06-mai-08	05-mai-12	56,09	0	0	2 060 700

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat

(2) Après avoir tenu compte des annulations résultant de la non-atteinte des critères de performance ou du non-exercice d'options par leurs bénéficiaires

5 Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 16 mai 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté 1 660 253 actions au prix unitaire moyen de 51,50 euros.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au 16 février 2005, 4 113 967 actions au prix moyen de 51,72 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 319 161,95 euros.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a annulé 7 millions d'actions acquises par la société dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

Au 31 décembre 2004, la société détenait 5 083 516 de ses propres actions.

6 Bourse

En France, les actions de la société sont cotées à la Bourse de Paris au règlement mensuel. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Transactions des 18 derniers mois à Paris

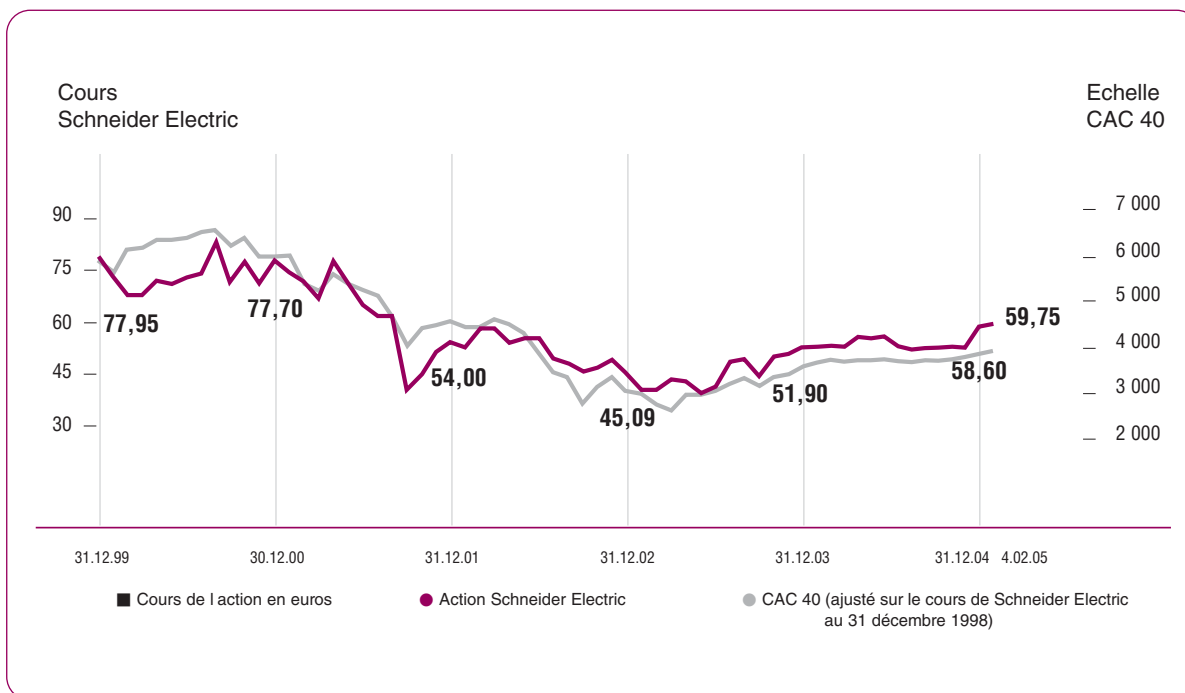
Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2003	Septembre	22 939	1 108,11	51,00	44,50
	Octobre	20 399	966,40	50,60	44,60
	Novembre	24 354	1 252,56	53,00	49,70
	Décembre	18 842	990,11	54,30	51,20
2004	Janvier	26 457	1 394,70	55,95	49,71
	Février	20 016	1 068,16	55,30	51,50
	Mars	26 179	1 379,00	54,35	50,30
	Avril	24 626	1 381,67	58,25	53,40
	Mai	26 499	1 464,98	57,20	52,75
	Juin	19 087	1 063,22	56,65	54,45
	Juillet	16 285	874,93	56,45	51,70
	Août	16 546	845,08	53,10	49,20
	Septembre	17 027	891,51	53,70	51,30
	Octobre	16 856	896,23	54,70	51,30
	Novembre	15 184	807,22	54,30	51,80
	Décembre	18 283	938,94	52,60	49,71
Total 2004		243 045	13 005,64		
2005	Janvier	29 490	1 645,42	58,60	51,15
	Février	18 851	1 113,54	60,60	57,65

Historique sur 5 ans

	2004	2003	2002	2001	2000
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	942,82	1 198,06	1 068,17	1 206,92	528,64
- en millions d'euros	50,49	53,92	53,87	72,82	38,50
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	58,25	54,30	59,85	79,20	85,80
- plus bas	49,20	37,40	37,16	38,10	57,35
Dernier cours de l'année (en euros)	51,20	51,90	45,09	54,00	77,70
Rendement global de l'action (en %)	3,52	3,18	3,33	2,41	3,09

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Euronext)



Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004, et, le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code FR 0000492316 ; il a été remboursé, à son échéance, le 14 avril 2004.

Dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes du 21 décembre 1999, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire de 450 millions d'euros au taux de 6,1275 %, remboursable en octobre 2007. Cet emprunt a été émis en deux tranches, l'une de 400 millions d'euros, le 9 octobre 2000, l'autre de 50 millions d'euros, le 10 octobre 2000. Il est divisé en 450 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces emprunts sont admis aux négociations sur les Bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code FR 004833091.

Dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes du 20 décembre 2002, Schneider Electric a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % remboursable le 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations sur la Bourse de Luxembourg code FR 0010023200.

7 Politique d'information

Responsable de l'information

Antoine Giscard d'Estaing
Directeur Général Finance - Contrôle - Juridique
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Alexandre Brunet
Directeur de la Communication Financière
et de l'Actionnariat

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :

Tél. : 01 41 29 70 71

Pour les actionnaires individuels :

Numéro vert : 0 800 20 55 14

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 10 actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Il constitue le relais des attentes des actionnaires individuels dans le domaine de la communication financière auprès de la société. A ce titre, il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière plus particulièrement dédiés à l'actionnariat individuel. En 2004, le Comité s'est réuni à trois reprises. Ces réunions ont été l'occasion de recueillir auprès des membres du Comité de nombreuses suggestions mises en œuvre ensuite par la direction de la communication financière de Schneider Electric.

A titre d'exemple, citons :

- diverses recommandations concernant les sujets à traiter dans les lettres aux actionnaires parues en 2004 ;
- la participation du Comité Consultatif à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale. Le Comité Consultatif s'est fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert ;
- l'organisation des réunions et visites pour les actionnaires individuels. Par exemple, des visites d'actionnaires ont été organisées au New Electric World Center (espace d'exposition de Schneider Electric) pour des actionnaires individuels qui en avaient fait la demande à l'Assemblée Générale ;
- des propositions d'évolution des documents d'informations, qu'il s'agisse des publications imprimées ou du site Internet Schneider Electric.com. Lors de l'Assemblée Générale, il a été remis aux actionnaires la plaquette allégée, le document de présentation "En Bref". Le rapport annuel était remis sur demande.

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée ;
- la lettre aux actionnaires (trois lettres par an) ;
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations - communiqués) ;
- un site Internet <http://www.schneider-electric.com>

1 Composition du Conseil d'Administration (au 31 décembre 2004)

Président-Directeur Général

Henri Lachmann ⁽¹⁾

Entré en fonction : 1996
Expiration du mandat : 2005
66 ans.

Autres mandats et fonctions : Président de Schneider Electric Industries SAS et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de Finaxa et de diverses filiales du Groupe Axa, de Vivendi Universal et de l'ANSA, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa et du Groupe Norbert Dentressangle, Membre du Comité d'Orientation de l'Institut de l'Entreprise, Censeur de FIMALAC et de Tajan.

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.

Henri Lachmann possède 10 500 actions Schneider Electric SA.

Administrateurs

Daniel Bouton*

Entré en fonction : 1995
Expiration du mandat : 2008
54 ans, Président-Directeur Général de la Société Générale.

Autres mandats : Administrateur de Total et Véolia Environnement.

Diplômé de l'École Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991.

En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993, puis Président-Directeur général en 1997.

Daniel Bouton possède 250 actions Schneider Electric SA.

Thierry Breton* ⁽²⁾

Entré en fonction : 2000
Expiration du mandat : 2008
50 ans, Président-Directeur Général de France Télécom.

Autres mandats : Président du Conseil d'Administration d'Orange, Président du Conseil d'Administration de Thomson SA, Administrateur de Thomson et Président de son Comité Stratégique, Administrateur de Dexia (société de droit belge), Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de Supélec, Thierry Breton, après avoir été Président de Forma Systèmes (1981-1986), Conseiller auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de l'informatique et des technologies nouvelles (1986-1988), Directeur Général du Téléport du Futuroscope de Poitiers (1986-1990), Directeur Général du Groupe CGI (1990-1993), devient Président exécutif du Groupe Bull (1993-1997), Président de Thomson SA et de Thomson Multimédia (mars 1997 à octobre 2002), a été nommé, en octobre 2002, Président-Directeur Général de France Télécom.

Thierry Breton possède 370 actions Schneider Electric SA.

Alain Burq

Entré en fonction : 2000
Expiration du mandat : 2008
51 ans, membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat".

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), Alain Burq rejoint Schneider Electric en 1982. Depuis 2001, il est chargé de missions à la Direction des Services Groupe.

Alain Burq possède 250 actions Schneider Electric SA.

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton*

(1) Administrateur dont le mandat est proposé au renouvellement de l'Assemblée Générale de mai 2005.

(2) M. Thierry Breton, nommé Ministre de l'Économie et des Finances, a démissionné de son mandat d'administrateur le 28 février 2005.

Michel François-Poncet
(décédé le 10 février 2005)

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2005

70 ans, Vice-Président du Conseil de BNP-Paribas.

Autres mandats : Président de BNP Paribas (Suisse), Vice-Président de Pargesa Holding SA (Suisse), Administrateur de LVMH, de Finaxa, de Power Corporation (Canada), de BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni), et de la Compagnie Monégasque de Banque (Monaco).

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et de Harvard Business School, Michel François-Poncet entre en 1961 à la Banque Paribas et devient, en 1986, Président de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, puis, de 1990 à 1998, Président du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, et, de 1998 à 2000, Président du Conseil de surveillance de Paribas. En 2000, il est nommé Vice-Président du Conseil de BNP Paribas.

Michel François-Poncet possède 800 actions Schneider Electric SA.

Hans Friderichs *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2005

73 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats : Président du Conseil de Surveillance de Goldman Sachs Investment Management GmbH (Frankfurt), de Leica Camera AG (Solms), de Allit AG (Bad Kreuznach), de Pott-Racke-Dujardin GmbH & Co. KG, (Bingen), de C.A. Kupferberg & Cie KGaA (Mainz), Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Adidas-Salomon AG (Herzogenaurach), Membre du Conseil de surveillance d'ICC The New German Länder Industrial Investment Council GmbH.

De nationalité allemande, diplômé en Droit et Docteur en Sciences Politiques, Hans Friderichs s'est très vite consacré à la politique au sein du FDP (Parti démocratique libre), dont il sera le Président Adjoint de 1974 à 1977. Il est membre du Parlement fédéral de 1965 à 1969, puis Secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat et, en 1972, Ministre fédéral de l'Économie. Il quitte le Cabinet fédéral en 1977 et entre au Directoire de la Dresdner Bank AG en 1978. En 1985, il devient consultant et administrateur de sociétés.

Hans Friderichs possède 500 actions Schneider Electric SA.

Willy R. Kissling *

Entré en fonction : 2001

Expiration du mandat : 2008

60 ans, Président du Conseil d'Administration d'Unaxis Corporation (Information Technology)

Autres mandats : Président de Forbo Holding AG (revêtements de sol, bandes de transport, colles),

Vice-Président de Holcim Ltd (ciment), Administrateur de Kühne & Nagel International AG (logistique) et de la Chambre de Commerce Americano-Suisse.

De nationalité suisse, M. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre), dont il devient membre du Comité exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie (publi-phones). Depuis 1998, il est Président du Conseil d'Administration d'Unaxis Corporation ; de 1998 à 2002, il en était en plus Président Directeur Général.

Willy R. Kissling possède 250 actions Schneider Electric SA.

Gérard de La Martinière *

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2007

61 ans, Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA).

Autres mandats : Président du Conseil d'Administration de LCH.Clearnet Group Ltd., London depuis janvier 2004 et Membre du Conseil de Surveillance d'Air Liquide depuis 2003.

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, puis a été Secrétaire Général de la Commission des opérations de bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il a été nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A).

Gérard de La Martinière possède 606 actions Schneider Electric SA.

René Barbier de La Serre * (1)

Entré en fonction : 2002

Expiration du mandat : 2005

64 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats : Administrateur de Sanofi-Aventis, de Calyon et de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Genève), Membre du Conseil de Surveillance de Pinault-Printemps-Redoute, de Compagnie Financière Saint-Honoré, de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et d'Euronext NV (Amsterdam).

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, M. Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963, dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, CCF.

Il en deviendra Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des marchés financiers, anciennement dénommé Conseil des bourses de valeurs, il en assure la présidence de 1994 à 1998 et, à ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des opérations de bourse.

René Barbier de La Serre possède 1 000 actions Schneider Electric SA.

Chris Richardson

Entré en fonction : 2004

Expiration du mandat : 2008

60 ans, ancien Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric.

M. Chris Richardson, de nationalité américaine, diplômé de l'Iowa State University, après avoir servi dans l'US Air Force de 1964 à 1968, a terminé ses études universitaires avant de rejoindre Square D en 1971. Il a réalisé toute sa carrière dans cette société acquise en 1991 par Schneider Electric. De 1998 à janvier 2004, il a été Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric.

Chris Richardson possède 250 actions Schneider Electric SA.

James Ross *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2007

66 ans, Administrateur de sociétés

Autres mandats : Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc, de Prudential plc., Président de Leadership Foundation for Higher Education.

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP, au sein duquel il occupera diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Director. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc, puis en 1995 il devient Président de National Grid. En 2002, il est nommé après la fusion de National Grid et de Transco, Vice-Président de National Grid Transco, fonction qu'il occupera de 2002 à 2004.

James Ross possède 300 actions Schneider Electric SA.

Piero Sierra *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2008

70 ans, Conseiller d'Administration des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan).

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le Groupe Pirelli, au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

Piero Sierra possède 1000 actions Schneider Electric SA.

La Caisse des Dépôts et Consignations * (3)

Entrée en fonction : 2004

Expiration du mandat : 2008

La Caisse des Dépôts et Consignations est également administrateur d'un grand nombre de sociétés parmi lesquelles CNCE, Ixis, CNP, SNI, C3D, SCIC Habitat, Compagnie des Alpes, BDPME, Sofaris, Solidec, Sogama Crédit Associatif, Société d'investissement France Active, Compagnie Nationale du Rhône, TDF... (La liste complète des mandats est à la disposition des actionnaires sur simple demande au numéro vert : 0 800 20 55 14).

La Caisse des Dépôts et Consignations est représentée par **M. Jérôme Gallot**.

M. Jérôme Gallot, 45 ans, est également Administrateur de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), de la Caisse Nationale de Prévoyance Assurances d'Icade, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services, de Planet Finance et de Sicav Austral.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Gallot, après 3 années passées à la Cour des comptes a rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992). Puis, après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), M. Gallot a été Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur.

La Caisse des Dépôts et consignations possède 10 062 852 actions Schneider Electric SA.

Censeur

Claude Bébéar

Entré en fonction : 2004 - fin de mandat : 2008

69 ans, Président du Conseil de Surveillance d'AXA et Président Directeur Général de Finaxa.

Autres mandats : Administrateur de diverses sociétés du Groupe AXA, Administrateur de BNP-Paribas et Vivendi Universal.

Diplômé de l'École polytechnique, Claude Bébéar entre au Groupe Ancienne Mutuelle en 1958, qui adoptera le nom de Mutuelles Unies, puis Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général. De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il assume les fonctions de Président du Directoire et du Comité exécutif du Groupe AXA, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'AXA en 2000. M. Claude Bébéar a été administrateur de Schneider Electric SA de 1986 à 2003.

Claude Bébéar possède 250 actions Schneider Electric SA.

*Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton

(1) Administrateur dont le mandat est proposé au renouvellement de l'Assemblée Générale de mai 2005.

(3) Administrateur, personne morale, qui démissionne pour permettre à l'Assemblée de nommer son représentant permanent pour le remplacer

2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration **

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Les statuts prévoient une limite d'âge de 74 ans pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, a considéré en février 2004 que neuf administrateurs (sur les treize administrateurs qui composent le Conseil d'Administration depuis le 6 mai 2004) sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. En outre la composition du Conseil fait une large place aux étrangers, puisqu'il comprend cinq administrateurs étrangers. Un administrateur membre du Conseil de Surveillance du FCPE "Schneider Actionnariat" représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans.

Le Conseil d'Administration a adopté, en mars 2003, un règlement intérieur. Ce règlement intègre le règlement des comités du Conseil (Comité de Rémunérations et de nominations et Comité d'Audit) et la charte des administrateurs, préconisés par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise. Il comporte 8 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration. Il prévoit que le Conseil d'Administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour permettre au Conseil d'exercer ses missions, le Président doit informer le Conseil d'Administration de tout événement significatif survenant dans la bonne marche de la société. Il doit également lui soumettre pour autorisation tout projet d'acquisition ou de cession d'actif d'un montant supérieur à 100 millions d'euros, ainsi que toute opération comportant un engagement de la société ou du Groupe supérieur à 100 millions d'euros. En outre, le Conseil d'Administration doit procéder à un examen annuel de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil d'Administration entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif d'administrateurs étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, le principe de continuité par un renouvellement chaque année des mandats du quart des administrateurs, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un administrateur membre du Conseil de Surveillance d'un FCPE investi en actions de l'entreprise.

L'article 3 organise les réunions du Conseil d'Administration. Outre les règles légales sur la convocation du Conseil, les modes de participation des administrateurs, le procès-verbal..., cet article prévoit un minimum de 6 réunions annuelles, la présence du Directeur Financier aux réunions du Conseil ainsi que celle des responsables opérationnels concernés pour les grandes questions soumises à l'examen du Conseil.

L'article 4 définit le statut des administrateurs. Il correspond à une charte de l'administrateur. Il prévoit ainsi que les administrateurs :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social ;
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil ;
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité ;
- doivent demander les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la société ;
- doivent faire part de toute situation de conflit d'intérêts avec la société ;
- doivent détenir au moins 250 actions de la société ;
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric ;
- doivent aviser la société dans les plus brefs délais de toutes opérations réalisées sur les titres Schneider Electric ;
- assistent à l'Assemblée Générale.

Les articles 5 à 7 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

L'article 8 définit la portée du règlement intérieur.

Afin d'assurer la bonne information du Conseil d'Administration, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les administrateurs reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente, et 4 à 5 jours avant, le dossier du Conseil d'Administration qui comprend, le cas échéant, les comptes ; toutefois, ce délai est plus réduit en ce qui concerne les comptes semestriels. Le dossier comprend des notes ou le texte des présentations prévues à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les projets des rapports et de comptes consolidés ou sociaux. Un dossier complémentaire peut-être remis en séance.

En outre, entre les réunions du Conseil d'Administration, indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président, les administrateurs reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, de l'ensemble des communiqués de la société, d'études d'analystes...

De plus, les réunions du Conseil d'Administration sont précédées d'occasions pour les administrateurs de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Par ailleurs, il est prévu des séances de formation, information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe pour les nouveaux administrateurs.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux administrateurs et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les administrateurs, comme les salariés du Groupe concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et ils ne peuvent réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, intervention sur les options et warrants, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois).

3 Activité du Conseil d'Administration en 2004 **

Le Conseil d'Administration, qui avait prévu de se réunir à six reprises au cours de l'année 2004, aura tenu en définitive sept réunions d'une durée moyenne de 2 heures 50 avec un taux moyen de participation de 96 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux à la stratégie, au suivi de l'activité du Groupe, à l'examen des comptes et du gouvernement d'entreprise et à la préparation de l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil d'Administration a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion d'une réunion d'une journée entière spécifiquement consacrée à ce sujet. Il a demandé des études complémentaires sur certaines questions qui lui ont été présentées lors de réunions ultérieures. En outre, lors de chacune de ses réunions, il a suivi la mise en œuvre de la stratégie et dans ce cadre, il a notamment autorisé l'acquisition de Kavlico et d'Andover Controls et examiné, sur le rapport du Comité d'Audit, les procédures d'intégration des acquisitions.

Le Conseil d'Administration, qui a pris connaissance des objectifs 2004 du Groupe, a, tout au long de l'année, suivi l'évolution de la marche des affaires, ainsi que la mise en œuvre des plans de restructuration. Il a examiné la politique d'information financière et il a veillé à la bonne information permanente du marché au travers notamment de l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des résultats du programme d'entreprise (2002-2004) NEW2004 et a examiné le nouveau plan **new²** qui porte sur les exercices 2005 à 2008.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'audit interne du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 19 février 2004, sur le rapport du Comité d'Audit et après avoir recueilli l'avis des Commissaires aux comptes présents à sa réunion, a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2003 et fixé le montant du dividende proposé à la décision de l'Assemblée à 1,1 euro par action, soit avec un avoir fiscal de 0,55 euro, un revenu de 1,65 euro par action. Il a examiné dans les mêmes conditions les comptes du premier semestre 2004.

En matière de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a examiné le bilan de son activité en 2003 ainsi que les suites données à son auto-évaluation réalisée à l'automne 2002. Il les a jugées tout à fait positives.

Le Conseil d'Administration s'est penché sur sa composition et celle de ses Comités. Sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nomination, il a considéré que M. Gérard de La Martinière, eu égard à ses nouvelles fonctions de Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, avait la qualité d'administrateur indépendant.

Il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Daniel Bouton, Thierry Breton, Willy Kissling et Piero Sierra, ainsi que celui de M. Alain Burq qui est un administrateur représentant les actionnaires salariés du Groupe. Il a également proposé à l'Assemblée de nommer en qualité d'administrateur M. Chris Richardson en remplacement de M. James Hardymon qui ne souhaitait pas être renouvelé dans son mandat, et la Caisse des Dépôts et Consignations (le premier actionnaire de Schneider Electric SA) représentée par M. Jérôme Gallot. La Caisse des Dépôts et Consignations, qui détient près de 5 % du capital de Schneider Electric, a la qualité d'administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration a nommé M. Willy Kissling au Comité de Rémunérations et de Nominations en remplacement de M. James Hardymon. Le Conseil a demandé à l'Assemblée Générale de modifier les statuts, afin de créer la fonction de Censeur, et a nommé à cette responsabilité M. Claude Bébéar.

Le mandat des Commissaires aux comptes étant venu à échéance à l'occasion de l'Assemblée Générale 2004, sur le rapport du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a décidé d'initier une politique de rotation des Commissaires aux comptes. Il a proposé, conformément aux dispositions de l'article L.225-228 du Code de commerce, de renouveler le mandat de Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young) et de nommer en remplacement de Pricewaterhouse-Coopers Audit, le Cabinet Mazars & Guérard.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré hors de sa présence, a arrêté la rémunération du Président (fixation de l'atteinte de ses objectifs personnels 2003 et détermination des règles relatives à la rémunération 2004 : part fixe, part variable). Il a été informé de la politique de rémunération des dirigeants. Il a également décidé la mise en place de deux plans d'options (n° 23 et n° 24) et d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionariat salarié 2004).

Le Conseil d'Administration a procédé à la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et arrêté les rapports et résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale. Dans ce cadre, il a pris connaissance du rapport du Président sur le Conseil d'Administration et le contrôle interne. Il a examiné et approuvé le texte des réponses aux questions écrites d'actionnaires posées notamment dans le cadre de la procédure des questions écrites de l'article L.225-108 du Code de commerce. Tous les administrateurs étaient présents lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a approuvé la totalité des résolutions qui lui a été présentée.

Le Conseil d'Administration a suivi la réalisation du programme de rachat d'actions et a décidé le 9 décembre 2004 l'annulation de 7 millions d'actions. En outre, il a procédé à l'affectation des actions auto-détenues conformément aux nouvelles dispositions prises en application de la directive "abus de marché".

Le Conseil d'Administration a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle, la constatation des augmentations de capital, l'établissement d'un rapport à l'occasion de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 4,45 % du capital et 5,86 % des droits de vote de la société.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la société à ses mandataires sociaux.

4 Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité) **

Le Conseil d'Administration a défini dans son règlement intérieur les fonctions, les missions et les moyens de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations. Leurs membres sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil d'Administration, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé depuis février 2003 de : MM. Gérard de La Martinière, Président, René Barbier de La Serre, James Ross, Piero Sierra.

Le Comité n'est composé que d'administrateurs indépendants, ce qui va au-delà des exigences posées par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

Missions

Le Comité d'Audit a pour missions de préparer les décisions du Conseil d'Administration, de lui faire des recommandations, et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques.

Ainsi :

- il prépare l'examen par le Conseil d'Administration des comptes annuels et semestriels ; à cet effet notamment :
 - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation ;
 - il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie ;
- il prend connaissance des projets de rapports annuels et semestriels ;
- il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;
- il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et à leur réseau ;

- il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne ainsi que le programme d'audit interne et la synthèse globale des rapports produits à l'issue des audits effectués ;
- il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du Comité rencontre également quatre fois par an le Directeur de l'Audit Interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont remis aux administrateurs.

Activité en 2004

En 2004, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, sous la présidence de M. Gérard de La Martinière. La durée moyenne de ses réunions a été de 2 heures 30, le taux de participation de ses membres de 94 %.

Des membres de la Direction Financière, le Directeur de l'audit interne et les Commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions.

Les travaux du Comité d'Audit ont porté sur l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels ainsi que sur l'activité de l'audit interne et des Commissaires aux comptes. A l'occasion de l'arrivée à échéance en mai 2004 du mandat des deux Commissaires aux comptes titulaires et après la réalisation d'un appel d'offre restreint, le Comité a proposé au Conseil d'Administration d'initier une politique de renouvellement des Commissaires aux comptes (cf : supra).

Dans le cadre de sa revue des risques, le Comité a examiné la politique environnementale du Groupe, la situation des opérations en France, l'externalisation et la globalisation de l'informatique et les procédures d'intégration des acquisitions. Il a, par ailleurs, analysé la politique de distribution aux actionnaires (dividende, rachat d'actions) au regard de la structure des fonds propres et a fait des propositions au Conseil.

En outre, il a examiné l'impact sur les comptes de Schneider Electric, du passage aux normes IFRS et a été informé des dispositions adoptées par le Groupe pour permettre ce passage.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2004 aux réunions du Conseil d'Administration des 19 février, 28 juillet et 9 décembre 2004.

Comité de Rémunérations et de Nominations

Composition

Le Comité de Rémunérations et de Nominations était composé depuis février 2004 de : MM. Michel François-Poncet, Président, René Barbier de La Serre, Willy Kissling, Henri Lachmann.

Le Conseil d'Administration du 16 février 2005 a nommé Président M. Barbier de La Serre, en remplacement de M. Michel François-Poncet décédé, et M. Claude Bébéar, membre du Comité.

Missions

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants. Il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salariés qui sont arrêtés par le Conseil. Il fait des propositions au Conseil d'Administration sur les nominations d'administrateurs et de membres des Comités, ainsi que sur la rémunération du Président, laquelle comprend une part variable liée pour partie à l'atteinte d'objectifs personnels et de comportement. Il se réunit alors hors de la présence du Président. Il détermine les critères d'indépendance des Administrateurs et examine leur situation au regard de ces critères.

Il propose le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale et décide de leur répartition entre les Administrateurs. Il est également chargé d'élaborer le plan de succession du Président et il étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations présente au Conseil le résultat des diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux administrateurs.

Activité en 2004

En 2004 le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à trois reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 83 %. Il a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil d'Administration des 19 février, 17 mars et 9 décembre 2004.

Il a établi des propositions pour le Conseil d'Administration sur la composition du Conseil d'Administration ainsi que sur la rémunération du Président dont le Conseil d'Administration a débattu hors la présence de son Président. Il a mené des réflexions sur la succession du Président. Il a également proposé au Conseil d'Administration de mettre en place des plans d'options (plans n°23 et n°24) et de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise (plan mondial 2004).

5 Contrôle Interne **

Afin notamment de prévenir et de maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe un ensemble de procédures qui complète les procédures existantes dans les entités pour assurer une meilleure maîtrise des risques.

Ces procédures ont ainsi pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations, ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de Schneider Electric SA, société tête du Groupe, par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Schneider Electric SA et du Groupe, reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Organisation générale des procédures de contrôle

Les acteurs

a) Le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations

Conformément à l'article L225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société, veille également à leur mise en œuvre. A ce titre, le Conseil d'Administration participe au contrôle interne de Schneider Electric.

Son contrôle s'exerce plus particulièrement :

- sur la mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, en vertu de son règlement intérieur qui limite les pouvoirs de son Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement les opérations significatives (acquisitions, cessions ou engagements supérieurs à 100 millions d'euros) ;
- sur les comptes annuels et semestriels. Ces comptes sont arrêtés ou revus par le Conseil d'Administration sur le rapport du Comité d'Audit qui procède à leur examen préalable. A cette occasion

celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation ;

- sur la fiabilité du contrôle interne, le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'audit interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil d'Administration ou de son Président ;

- sur la rémunération des dirigeants, les plans d'options. Le Comité de Rémunérations et de Nominations fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération du Président et les plans d'options et il lui rend compte de la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe.

b) La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale du Groupe est articulée en deux Comités : le Comité Direction et Stratégie, et le Comité des Opérations.

Le Comité de Direction et Stratégie, présidé par M. Henri Lachmann, réunit le Directeur Général Délégué M. Jean-Pascal Tricoire, et les directeurs en charge des trois directions fonctionnelles : Finances-Contrôle-Juridique, Ressources Humaines -Communication et Déploiement Stratégique.

Le Comité de Direction et Stratégie revoit régulièrement les perspectives d'évolution des principaux métiers du Groupe, les opportunités de croissance qui permettraient d'étoffer le portefeuille d'activités, ou les désinvestissements qu'il convient de réaliser. Il revoit les stratégies globales du Groupe comme les politiques d'innovation, d'implantations géographiques, de ressources humaines et de relations avec les instituts de recherche ou de formation.

Le Comité des Opérations placé sous la présidence de M. Jean-Pascal Tricoire réunit les directeurs en charge des quatre directions opérationnelles géographiques (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique et Internationale & Ibérique) et des trois directions centrales (Clients & Marchés, Produits & Technologies, Globalisation & Industrie). Les directeurs Finances-Contrôle-Juridique et Ressources Humaines-Communication assistent aux réunions du Comité des Opérations.

Le Comité des Opérations revoit systématiquement les performances commerciales, économiques et financières des centres de profit. Il suit les grands projets d'amélioration des processus de gestion en matière de systèmes d'informations. Il traite tous les sujets opérationnels liés à la gestion industrielle, à l'optimisation logistique, aux relations avec les intermédiaires et distributeurs. Il fait le bilan du lancement des nouveaux produits et suit les principales évolutions technologiques susceptibles d'intéresser le Groupe.

c) L'Audit Interne

Schneider Electric a une Direction de l'Audit Interne (composée de 18 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale, à qui il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable, élaboré à l'aide d'une analyse des risques et des difficultés de pilotage identifiés par la Direction Générale et qui prend en compte les diligences réalisées par les Commissaires aux comptes. Compte tenu des principales activités de Schneider Electric, la conduite du processus d'audit interne consiste à effectuer les contrôles dans les entités sur : les revenus, la trésorerie et la gestion des actifs, les rémunérations et avantages sociaux, le reporting financier, l'informatique, la production, les achats, les dépenses d'exploitation.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Les référentiels internes de Schneider Electric

a) "Les Principes de Responsabilité"

"Les Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement. Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

b) Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et une limitation permanente des opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

c) Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.I.A.).

d) Principes comptables du Groupe (cf. infra C)

Les procédures

a) Procédures générales

■ Limitations de pouvoirs et délégations de pouvoirs

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitations de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe, et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Ainsi les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels, lorsqu'ils excèdent des montants variant selon la nature des contrats, l'entité et la division concernée, dans la limite maximum de 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe, restent subordonnées à une autorisation préalable de la Direction Générale du Groupe voire même du Conseil d'Administration. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation quel qu'en soit le montant) ou relatives à des actifs stratégiques, au développement de produits, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

■ Comité des acquisitions, Comité des nouveaux produits.

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement de produits sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et le Comité des nouveaux produits. Ces deux Comités réunissent les principales directions impliquées dans les projets.

■ Revue de gestion trimestrielle

La Direction Générale (Directeur Général Délégué, Direction Finances-Contrôle-Juridique, et Direction Ressources Humaines) procède quatre fois par an à une revue complète de l'activité et des résultats des divisions opérationnelles et des directions centrales. Ces réunions portent sur le suivi des principaux plans d'action menés en matière de croissance, d'efficacité opérationnelle et de management des hommes. Ces réunions portent également sur l'analyse des résultats à date et sur les prévisions établies pour les prochains trimestres.

■ Contrôle de gestion

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités.

■ Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finances-Contrôle-Juridique de leurs enjeux financiers.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution du bilan et des capitaux employés ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit client ;
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contre-parties, crédit) ;
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe et aux prix de transfert ;
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux.

■ Comité de trésorerie mensuel

Présidé par le Directeur Finances-Contrôle-Juridique, le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change, et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Schneider Electric a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change, qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts), ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

■ Les achats

Pour les achats qui représentent 40 % du chiffre d'affaires du Groupe, Schneider Electric a mis en place des règles applicables à la fonction achat qui couvrent également les achats de métaux. Il s'agit essentiellement de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs, et des procédures qui portent notamment sur les délégations de signature, le respect de l'environnement. La fonction achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

■ L'intégration des acquisitions

L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société et qui se décompose en six grandes phases qui ont été codifiées dans des manuels de procédures internes du Groupe.

Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique poursuivi par l'opération : renforcement de l'offre, extension de l'offre ou entrée dans de nouvelles activités.

Il existe ainsi 5 scénarios d'intégration qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte dans le cadre d'un rattachement à la Direction Déploiement Stratégique. Un tableau matriciel détermine suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporates et reporting managérial.

Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration dont la mise en œuvre est suivie par un Comité de pilotage auquel rapporte le responsable de l'intégration. Ce Comité de pilotage se réunit mensuellement pendant la période d'élaboration du plan d'intégration, puis trimestriellement, une fois le plan d'intégration accepté.

■ La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finances-Contrôle-Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le passage aux normes comptables IFRS

En application du règlement n°1606/2002 de l'Union Européenne, les comptes consolidés du groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les règles et procédures comptables des filiales et du Groupe ont été revues et modifiées afin de se conformer aux dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par les règlements 1725/2003, 707/2004, 2086/2004, 2236/2004, 2237/2004 et 2238/2004 de l'Union Européenne.

Une note relative au rapprochement entre les comptes annuels 2004, préparés selon les règles et principes comptables français, et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS figure en pages 111 et suivantes.

Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

Chaque filiale est responsable de la mise en œuvre des procédures adéquates établissant le contrôle interne au regard de sa taille et de son organisation.

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées, et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

■ Actifs incorporels

La valeur des logiciels est principalement constituée de licences et de coûts de développement. L'enregistrement à l'actif du bilan de ces dépenses résulte de la validation des coûts engagés et constatés lors des différentes phases des projets et d'un document justifiant in fine la mise en service de l'outil concerné.

La mise en œuvre des normes IFRS a conduit le Groupe à améliorer les systèmes de suivi des projets de développement afin d'être en mesure d'identifier les coûts capitalisables à l'actif et de mieux appréhender la rentabilité des nouveaux produits.

Les marques valorisées en tant qu'actif résultent toutes d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et d'une évaluation de la marque par un expert indépendant.

Les écarts d'acquisition sont évalués par la Direction Finances-Contrôle-Juridique comme l'écart apparaissant entre le prix payé pour les acquisitions et la valorisation de leurs actifs et passifs. Les perspectives de rentabilité future et le positionnement de l'entreprise acquise au sein des métiers du Groupe permettent de définir la durée d'amortissement de ces écarts. Un processus annuel réalisé conjointement par les entités et la Direction Finances-Contrôle-Juridique permet de vérifier la valeur actuelle des actifs du Groupe à la date de clôture de chaque exercice. Si l'amortissement linéaire de la valeur brute se révèle insuffisant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée. Le passage aux normes IFRS a conduit le Groupe à systématiser cette approche.

■ Actifs corporels

Les terrains et constructions sont valorisés à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction Globalisation et Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété ou d'une facture et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

■ Titres de participation

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par deux départements (Juridique et Consolidation) de la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

■ Stocks

La mise en œuvre des normes IFRS a permis au Groupe de s'assurer de l'homogénéité entre les filiales quant à la nature des frais incorporés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont physiquement vérifiés, valorisés et le cas échéant dépréciés par les filiales selon la valeur nette de réalisation.

■ Clients

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant des règles Groupe.

■ Dettes fiscales

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éventuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe fiscal.

Le Département Fiscal de la Direction Finances-Contrôle-Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant. Son périmètre d'intervention, principalement français à l'origine, s'est progressivement étendu aux pays importants pour le Groupe, les pays membres de l'Union Européenne et les Etats-Unis notamment. Il suit les contentieux fiscaux.

Au sein de la Direction Finances-Contrôle-Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité contrôle chaque semestre la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales, justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

■ Provisions pour risques et charges

Les risques sont par principe couverts par des provisions comptabilisées localement par les filiales. L'essentiel des litiges est suivi conjointement par la filiale et la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque l'appréciation du risque vient à être modifiée. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur. La mise en œuvre des normes IFRS a été l'occasion pour le Groupe d'effectuer une revue exhaustive des provisions comptabilisées par les filiales et d'homogénéiser leur classement au bilan.

■ Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique les provisions pour indemnités de fin de carrière, les engagements au titre des retraites du personnel et les provisions destinées à la couverture de frais médicaux sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

Dans le cadre du projet de mise en œuvre des normes IFRS, une analyse exhaustive des engagements existants dans les filiales a été menée en 2004 par la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

■ Dette financière

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finances-Contrôle-Juridique : des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finances-Contrôle-Juridique : les filiales ont prioritairement recours à un financement intra-Groupe court terme dans leur devise de transaction ; mais dans certains cas, le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

■ Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

■ Présentation du système comptable

Au sein de la Direction Finances-Contrôle-Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et son déploiement dans l'ensemble des filiales du Groupe est prévu entre 2006 et 2009.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion et à l'établissement des états financiers du Groupe ce qui comprend notamment le reporting mensuel et prévisionnel et la consolidation.

■ Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Depuis 2004, et afin de préparer le passage aux normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005, les états financiers du Groupe sont établis dans les deux référentiels français et IFRS. Les états financiers 2004 sont publiés en conformité avec les règles et prin-

cipes comptables français et un rapprochement entre les comptes français et IFRS est également publié.

Ils s'appuient sur les principes comptables généraux : sincérité, continuité d'exploitation, permanence des méthodes, coût historique, spécialisation des exercices, non-compensation, intangibilité du bilan d'ouverture.

Ils s'inscrivent dans une perspective d'évolution vers le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

■ Processus de clôture

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Depuis 2003, les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Le respect de ce délai a conduit à mettre en œuvre des arrêtés comptables complets en filiales au 31 mai et au 30 novembre, à anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période : traitement des variations de périmètre, analyse de la charge d'impôt...

■ Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception des sous-groupes Square D, Crouzet Automatismes et MGE-UPS.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation, et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur la réconciliation entre entités juridiques et entités de gestion, et les déclarations des transactions intra-groupes, le traitement des opérations non récurrentes de la période, les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupes, partage entre Groupe et intérêts minoritaires, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe ;
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont elle assure l'administration et la maintenance ;
- de la qualité des processus et des données.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité, et les diffuse via un site intranet :

- le glossaire, qui contient les définitions du Plan de Compte,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,
- les procédures de reporting Groupe,
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de reporting Groupe,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-Groupe,
- les instructions de clôture.

Il assure également un rôle de formation auprès des différents interlocuteurs financiers, et notamment organise des séminaires spécifiques pour les nouveaux entrants.

6 Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants

Politique de rémunération des mandataires sociaux et des membres de la Direction Générale

Le Comité de Rémunérations et de Nominations fait des propositions au Conseil d'Administration pour la rémunération du Président. Il examine en outre les rémunérations des membres de la Direction Générale du Groupe.

La Direction Générale du Groupe est constituée de douze membres ; elle est articulée autour de deux Comités :

- le Comité de Direction et Stratégie, présidé par Henri Lachmann,
- le Comité des Opérations, présidé par Jean Pascal Tricoire.

La rémunération des membres de Direction Générale est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe. La rémunération totale est déterminée pour être compétitive par rapport aux rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans les pays concernés.

Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Pouvant varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs, elle a ainsi un caractère aléatoire marqué.

Les objectifs comportent des données économiques issues des comptes consolidés (variation du chiffre d'affaires et ratio de résultat d'exploitation sur chiffres d'affaires) et des éléments qualitatifs et quantitatifs, dits objectifs individuels.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Par ailleurs, le Président et les autres membres de la Direction Générale sont bénéficiaires des plans d'options (cf. supra pages 21 et 22)

Rémunérations versées à la Direction Générale en 2004

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, dont le Président, s'est élevé à € 6,1 millions dont € 2,3 millions au titre de la part variable.

Le montant indiqué ci-dessus comprend la part fixe de la rémunération et les avantages en nature versés en 2004 aux membres de Direction Générale, ainsi que la part variable versée en 2004 au titre de l'année 2003.

Le montant de la part variable a été établi en fonction de critères financiers Groupe et d'objectifs individuels, quantitatifs et qualitatifs.

Les critères financiers étaient :

- la variation du chiffre d'affaires (CA), avec un taux de bonus égal à zéro pour un CA 2003 inférieur ou égal à 98 % du CA 2002,
- un ratio de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal à 11,5 %.

Rémunération du Président

La rémunération de M. Henri Lachmann comprend deux éléments : une rémunération fixe de base et une part variable.

La rémunération fixe versée en 2004 par les sociétés du Groupe à Monsieur Lachmann s'est élevée à 800 milliers d'euros.

La part variable de 2004 est assise sur des objectifs de croissance de chiffre d'affaires, de taux de résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires et l'atteinte d'objectifs personnels. Son montant brut au titre de 2004 s'élève à 1,3 million d'euros. La part variable au titre de l'exercice 2003, versée en 2004, s'est élevée à 1 million d'euros.

Par ailleurs, Monsieur Lachmann a perçu en 2005 de Schneider Electric SA 55,4 milliers d'euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2004.

Au titre des avantages en nature, Monsieur Lachmann bénéficie d'une voiture de fonction avec les services d'un chauffeur.

Monsieur Henri Lachmann bénéficie par ailleurs du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, dans les conditions prévues par son règlement. Ce régime lui assurerait une pension annuelle égale à 25% de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant son départ.

Aucun droit à indemnité, à quelque titre que ce soit, ne lui a été accordé au cas où il viendrait à cesser ses fonctions.

Rémunération des administrateurs : jetons de présence et autres rémunérations

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001 a fixé à 640 milliers d'euros le montant annuel maximal des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer un demi-jeton de présence ;
- chacun des membres du Conseil appartenant à un ou plusieurs Comité se voit allouer un demi-jeton supplémentaire. Toutefois le Président du Comité d'Audit bénéficie de deux demi-jetons ;
- le solde des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de répartir le montant non alloué, en vertu de ces règles, des jetons de présence entre les administrateurs étrangers pour tenir compte de leur sujétions particulières.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2004 se sont élevés à 640 milliers d'euros.

Le montant individuel des jetons de présence versés aux administrateurs au titre de l'exercice 2004 s'établit ainsi (en milliers d'euros) : M. Daniel Bouton : 36,5 - M. Thierry Breton : 36,5 - M. Alain Burq : 40,1 - M. Michel François-Poncet : 48,2 - Dr. Hans Friderichs : 45 - M. James Franklin Hardymon : 15,9 - M. Willy R. Kissling : 60,3 - M. Gérard de La Martinière : 70,6 - M. René Barbier de La Serre : 55,3 - M. James Ross : 56,7 - M. Chris Richardson : 31 - M. Piero Sierra : 60,3 - Caisse des Dépôts et Consignations : 27,7.

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, au titre duquel il perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable (bonus et intéressement).

7 Conventions réglementées

(Cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes).

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2004 ou depuis sa clôture.

8 Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Pierre Jouanne et Christian Chochon	1992	2010
Mazars & Guérard Le Vinci - 4 allée de l'Arche - 92075 La Défense Cedex représenté par MM. Jean-Louis Simon et Pierre Sardet	2004	2010
Commissaires aux comptes suppléants		
Charles Vincensini	2004	2010
Philippe Diu	2004	2010

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

(en milliers d'euros)	Barbier Frinault et Autres Ernst & Young		Mazars & Guérard		Total			
	2004	%	2004	%	2004	%	2003	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 816	90 %	3 170	93 %	8 986	91 %	8 694	53 %
- Missions accessoires	184	3 %	192	6 %	376	4 %	7 052	43 %
Sous-total	6 000	93 %	3 362	99 %	9 362	95 %	15 746	97 %
Autres prestations								
- Juridique, fiscal, social	476	7 %	30	1 %	506	5 %	566	3 %
Total	6 476	100 %	3 392	100 %	9 868	100 %	16 312	100 %

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2003, sur proposition du Comité d'Audit, a décidé de limiter les missions que peuvent exercer les Commissaires aux comptes ou les entités appartenant à leurs réseaux au-delà des missions légales de contrôle des comptes, aux seules missions de péri-audit. Il a, en outre, prévu que ces missions, dont le montant global pour chacun des deux cabinets ne saurait excéder 25 % du montant des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légale des comptes, devront être préalablement autorisées par le Président du Comité d'Audit pour celles dont le montant est supérieur à 200 000 euros ou le Directeur Financier pour celles qui sont inférieures à ce montant.

9 Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée ;

■ si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Droits de vote

1 - Droit de vote double (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 - Limitation des droits de vote (article 19 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les

deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

1 Les faits marquants

En 2004, Schneider Electric a accéléré sa stratégie de développement inscrite dans son programme d'entreprise NEW2004 autour de deux axes : croissance et efficacité.

La croissance

Le Groupe a poursuivi en 2004 une stratégie offensive de croissance alliant innovation et différenciation pour :

- innover et développer de nouvelles plates-formes de croissance,
- accroître ses positions dans le Résidentiel et les Services,
- élargir et différencier son offre,
- continuer d'étendre sa couverture géographique.

La croissance à travers les acquisitions ciblées

Le Groupe s'est développé de manière volontariste dans de nouvelles plates-formes de croissance grâce à des acquisitions de qualité. Les acquisitions ciblées ont représenté un chiffre d'affaires additionnel de 1,3 milliard d'euros en année pleine avec une marge opérationnelle moyenne de l'ordre de 13 %. Ces acquisitions viennent élargir les marchés accessibles du Groupe à hauteur d'environ 50 % passant ainsi d'un marché de 80 milliards à 120 milliards d'euros ; il s'agit des Automatismes & de la Sécurité des Bâtiments, de l'alimentation électrique sécurisée, de l'activité "Ultra Terminal" dans la zone Asie-Pacifique et certaines spécialités d'automation.

Le Groupe a ainsi conforté en 2004 sa position d'acteur majeur du marché mondial des automatismes du bâtiment & sécurité et des solutions de gestion de l'énergie avec TAC et Andover Controls ; les deux sociétés fusionnées ont représenté un chiffre d'affaires de 470 M€ en année pleine avec 2 700 collaborateurs. Le Groupe a aussi renforcé sa présence en Asie-Pacifique et est numéro 2 mondial dans les produits de distribution ultra terminale avec l'acquisition de Clipsal. Il s'est développé également dans l'alimentation électrique sécurisée (avec MGE UPS Systems) et dans les spécialités d'automation avec des composants pour machines répétitives (Kavlico et Dinel).

Ces nouvelles plates-formes d'activités offrent des opportunités de croissance significatives dans les pays matures et un potentiel de développement dans les pays émergents.

La croissance organique

En 2004, grâce à un effort soutenu en Recherche et Développement, Schneider Electric a proposé un renouvellement de ses gammes de produits et une offre élargie pour mieux saisir les opportunités de ses marchés, notamment :

■ en distribution électrique (moyenne et basse tension et "Ultra Terminal")

a) les tableaux électriques Prisma Plus de Merlin Gerin qui constituent une offre complète de solutions fonctionnalisées et performantes pour la réalisation de tableaux basse tension jusqu'à 4000A dans les bâtiments tertiaires et industriels. L'offre Prisma Plus, adaptée aux spécificités, habitudes et normes pays, répond à toutes les exigences pour la sécurité des personnes et des biens et intègre les critères d'esthétique, de robustesse et d'environnement.

b) les nouvelles gammes de produits de distribution électrique Merlin Gerin pour le marché des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Avec le "Guiding System", Merlin Gerin propose une nouvelle approche pour le monde de la distribution électrique moyenne et basse tension : c'est un système constitué d'une offre complète de composants modulaires et autonomes conçus pour fonctionner ensemble avec compatibilité mécanique et électrique, interopérabilité, modularité et communication. Ainsi, l'installation électrique est à la fois optimisée et plus performante, de la conception à la réalisation.

c) le Groupe propose aussi un système d'économie d'énergie dédié à l'éclairage public : Lubio. Ce système réduit les consommations d'énergie par optimisation des plages horaires et le passage en tension réduite. C'est aussi un système d'aide à l'exploitation, au diagnostic et à la maintenance avec notamment le comptage du nombre d'heures de fonctionnement.

d) de nouvelles offres dédiées en Ultra Terminal, Sécurité des Bâtiments et Voix-Données-Images.

■ en automatismes & contrôle

a) "Unity", une gamme entièrement renouvelée de logiciels d'automatismes. Associé aux nouveaux processeurs automates Telemecanique Modicon Quantum, Premium et Atrium, Unity crée un nouvel environnement de travail avec une priorité : la productivité.

C'est la première plate-forme sur le marché intégrant à la fois les technologies Microsoft les plus récentes, les technologies Internet et les technologies les plus avancées de contrôle-commande pour répondre simultanément aux besoins du discret, du batch et du process. Sa structure permet aux clients systèmes-intégrateurs, grands fabricants de machines et utilisateurs finaux, de relier ce logiciel aux autres logiciels qu'ils utilisent pour d'autres éléments de leur processus ou dans différentes phases du cycle de vie de leurs produits et augmente significativement leur productivité.

b) de nouvelles gammes de produits d'automatismes Telemecanique pour le marché Industrie ; elles se caractérisent toutes par des produits embarquant de plus en plus d'intelligence, simples à mettre en oeuvre et ouverts aux standards de communication du marché. Leur devise est "Simply Smart" qui se traduit par davantage d'ingéniosité et d'intelligence pour une utilisation toujours plus simple. Parmi les nouvelles gammes sorties en 2003-2004, il faut souligner : les départs-moteurs directs TeSys modèle U, la gamme Twido de modules programmables pour petits automatismes ou en encore la détection simplifiée avec l'offre "Global Detection".

c) de nouveaux détecteurs électroniques Telemecanique OSI qui disposent de fonctions d'apprentissage de leur environnement et permettent ainsi le remplacement facile d'un produit par un autre sur la machine et une modularité qui réduit également le nombre de pièces de rechange par 10. Schneider Electric cherche ainsi à rendre plus performants économiquement ses partenaires distributeurs et utilisateurs finaux.

d) de nouvelles offres de terminaux graphiques à écran tactile Telemecanique Magelis ainsi que le renouvellement rapide des offres de variateurs de vitesse Telemecanique Altivar permettent de poursuivre la croissance de Schneider Electric, numéro 1 mondial dans ces segments de marché.

Schneider Electric se mobilise aussi dans les services et veut être du côté de la solution pour ses clients

Le Groupe capitalise sur les services de support à sa base installée, la plus large du marché, et développe des services de performance énergétique et industrielle pour ses clients. Le Groupe est du côté de la solution pour ses clients avec l'objectif de réduire significativement leur consommation énergétique ; dans le télé-suivi énergétique pour le contrôle de leurs installations électriques, avec les variateurs de vitesse pour la maîtrise des applications énergivores, dans l'optimisation de la gestion électrique des bâtiments ou encore avec des solutions de télégestion à distance pour les acteurs des métiers de l'eau : l'offre W@de de Telemecanique.

L'offre Power Logic de Schneider Electric permet à la fois de contrôler le coût, la qualité et la fiabilité de l'énergie électrique : le Groupe Mercedes-Benz aux Etats-Unis a choisi Schneider Electric.

L'activité Services du Groupe représente aujourd'hui environ 8 % de son chiffre d'affaires.

L'efficacité

Deuxième axe de son programme d'entreprise NEW2004, Schneider Electric a continué de déployer, de façon systématique, ses plans de productivité. Il a poursuivi la globalisation et l'internationalisation de ses achats ; il a notamment développé des centres d'achats internationaux : en Inde (Bangalore), en Chine (Shanghai) et en Europe de l'Est (Budapest).

Le Groupe a décidé de s'appuyer sur des centres de Recherche & Développement performants près des marchés très exigeants au Japon, en Chine et aux Etats-Unis. Il a également décidé de regrouper les pôles français de R & D en protection électrique et contrôle sur un centre à vocation mondiale basé à Grenoble (France). En matière d'efficacité, la rationalisation industrielle s'est poursuivie avec la fermeture de certains sites aux Etats-Unis et en Europe et le transfert de certaines productions dans le reste du monde. Le déploiement des outils d'amélioration de la productivité et de la performance comme Six Sigma, Lean Manufacturing, Qualité & Analyse de la Valeur s'est intensifié et généralisé sur l'ensemble des sites industriels du Groupe ; Six Sigma, d'abord développé en milieu industriel est aussi appliqué aujourd'hui dans le commerce.

Le Groupe a également engagé en 2004 une optimisation des fonctions support au travers :

- de plans de réduction des coûts de structure en France,
- du lancement d'un plan d'adaptation et d'optimisation des fonctions centrales, notamment du Marketing et de la Recherche & Développement.

En matière de système d'information, le Groupe a lancé un projet de transformation des processus métiers et informatique s'appuyant sur une globalisation de l'infrastructure, une rationalisation des applications et une externalisation avec un partenaire. La partie relative à la construction d'un "core-system" est passée pour le Groupe d'une dimension européenne à une dimension mondiale. La Société Capgemini a été choisie comme partenaire pour la construction du core system et l'externalisation de l'informatique en Europe.

2 Performance opérationnelle

L'évolution des marchés

Le marché Bâtiments

Aux USA, le marché du Bâtiment non-résidentiel a renoué avec une croissance significative après 3 années de baisse.

En Europe également, la décroissance de ces dernières années a fait place à une légère progression. La situation a néanmoins été sensiblement différente selon les pays : reprise en France et dans les pays scandinaves, poursuite de la croissance en Espagne, Grande Bretagne, et en Europe Centrale, poursuite de la baisse en Allemagne.

Aux USA, comme en Europe, seuls les segments des bâtiments tertiaires commerciaux et collectifs ont été porteurs. Le segment des bâtiments industriels est stable.

Le marché a fortement progressé en Asie-Pacifique et dans le Reste du Monde, notamment en Amérique Latine.

Le marché Résidentiel

Les tendances du marché résidentiel sont en général disparates d'un pays à l'autre car ils dépendent de politiques et de cycles locaux. Cependant, l'évolution a été très positive en 2004, à la fois aux USA et dans la plupart des pays d'Europe. Cette progression a notamment été favorisée par des taux d'intérêt bas et l'arbitrage des ménages pour des placements immobiliers plutôt que financiers.

Le marché Industrie

Sur le marché Industrie, la reprise constatée l'année précédente s'est significativement renforcée en 2004, aboutissant à la croissance la plus élevée depuis 10 ans. Aux USA, le secteur industriel a fortement rebondi, rattrapant une grande partie de la chute de 2001-2003. Le secteur a été tiré par un fort dynamisme de l'investissement des entreprises.

Le marché a également repris dans une moindre mesure en Europe. La production d'équipements mécaniques a été notamment tirée par les exportations vers les pays émergents, particulièrement la Chine. Les entreprises basées en Europe n'ont cependant pas augmenté significativement leurs investissements sur le continent.

Sur la zone Asie-Pacifique, la croissance du marché a été exceptionnelle. En Chine, le marché a bénéficié de l'essor des investissements directs étrangers, ainsi que des exportations. Le secteur des équipements mécaniques au Japon a pleinement profité de ce

mouvement, en doublant ses exportations vers la Chine. Le marché Industrie des pays d'Asie du Sud Est a accentué sa croissance en 2004, en dépit d'une concurrence plus forte de la Chine.

Le marché Energie & Infrastructures

Le marché de l'énergie a poursuivi son avancée vers la dérégulation dans un contexte très contrasté. Les coupures à répétition, le changement climatique et la pénurie d'électricité prédite prochainement par certains ont engendré une vigilance accrue parmi les acteurs de la filière électrique.

Les besoins en infrastructure de réseau électrique ont généré une croissance forte dans les pays nouvellement industrialisés, notamment en Asie et en Europe de l'Est. Les nouvelles technologies de l'énergie et les besoins de qualité et de sécurité de l'alimentation électrique ont stimulé la demande des pays développés.

Le marché des infrastructures a été porté par les besoins de développement des pays nouvellement industrialisés. Il regroupe de segments cycliques tels que les télécommunications où l'investissement est resté soutenu et la croissance en rapport avec la maturité du secteur et des segments en croissance continue tel que le traitement de l'eau qui représente une opportunité majeure et qui est, plus que jamais, un enjeu planétaire.

Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

Evolution du périmètre de consolidation

En 2004, le Groupe a renforcé sa position sur le marché de l'alimentation électrique sécurisée en achetant 48,7 % du capital de MGE UPS Systems, l'un des leaders mondiaux dans le domaine des onduleurs, portant ainsi sa participation à 84,8 %.

Les entités Clipsal portant l'activité ultra-terminale acquise à Gérard Industries en décembre 2003, situées en Australie, Nouvelle-Zélande, Inde et Afrique du Sud, et la Joint-Venture Clipsal Asia, créée en partenariat à 50/50 avec le groupe singapourien CIH, sont consolidées respectivement par intégration globale et mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le groupe TAC, présent dans les automatismes du bâtiment, est consolidé depuis le 1^{er} septembre 2003 et son intégration constitue donc un effet périmètre (8 mois) dans l'analyse des comptes annuels.

L'offre de TAC a été enrichie suite à l'acquisition de 100 % de Andover Controls, groupe principalement présent sur le marché américain, en juillet 2004. Consolidé depuis le 1^{er} juillet 2004, Andover a été intégré très rapidement sous la direction opérationnelle de TAC, pour former une nouvelle entité dénommée Tour Andover Controls.

En mai 2004, le Groupe a acquis Kavlico, acteur majeur du marché des technologies de détection situé en Californie. Kavlico vient compléter l'offre de Crouzet sur le marché des capteurs et détecteurs pour machines répétitives. Détenu à 100 %, Kavlico est consolidé sur le second semestre 2004.

L'impact des variations de périmètre est de 1 169 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, soit 13,3 % du chiffre d'affaires 2003 et de 152 millions d'euros sur le résultat opérationnel, avec un taux de marge opérationnelle moyen de 12,9 %.

Evolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact défavorable de (333) millions d'euros soit -3,2 % sur le chiffre d'affaires consolidé et de (103) millions d'euros soit -0,6 point sur la marge opérationnelle.

L'appréciation de l'euro contre le dollar américain et le yuan chinois explique la majeure partie de cet effet :

	USD	CNY
Cours moyen 2003	1,1280	9,3455
Cours moyen 2004	1,2425	10,2869

A taux de change constants par rapport au 31 décembre 2003, la marge opérationnelle 2004 serait de 13,2 %.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 10 365 millions d'euros, en progression de 18,1 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2003. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 8,5 %. Cette augmentation record s'explique à la fois par une forte croissance organique de 8,5 % et une contribution significative des acquisitions.

Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Les données par zone géographique sont présentées après répartition de la division plates-formes de Croissance.

Le chiffre d'affaires de l'**Europe** s'élève à 5 370 millions d'euros au 31 décembre 2004, en progression de 11,9 % en données courantes par rapport au 31 décembre 2003. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 3 % par rapport au 31 décembre 2003.

Dans une conjoncture économique contrastée, Schneider Electric a bénéficié de la reprise de l'investissement des entreprises et du dynamisme du bâtiment résidentiel. L'Europe de l'Est maintient un rythme de croissance élevé proche de 15 %. Après une année 2003 difficile, l'Italie affiche en 2004 une croissance proche de 10 %, et la France proche de 4 % ; la zone Ibérique maintient une croissance de l'ordre de 5 % ; tous les autres pays retrouvent une croissance positive.

Le chiffre d'affaires de la division **Amérique du Nord** s'élève à 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2004, en progression de 14,9 % en données courantes et de 9,6 % à périmètre et taux de change constants. Dans une conjoncture économique très favorable, le Groupe constate une croissance généralisée de toutes les activités.

Le chiffre d'affaires de la division **Asie-Pacifique** s'élève à 1 811 millions d'euros, en progression de 46,2 % en données courantes et de 21 % à périmètre et taux de change constants.

L'Inde et la Grande Chine réalisent des taux de croissance exceptionnels, supérieurs à 20 %. L'impact des mesures de refroidissement de l'économie chinoise a été visible sur le dernier trimestre mais n'affecte que marginalement la croissance de l'économie en 2004.

L'activité en Asie du Nord Est (Corée et Japon) progresse de plus de 15 %. La croissance moyenne des autres pays s'élève à 10 %.

La division **Reste du Monde** réalise un chiffre d'affaires de 684 millions d'euros au 31 décembre 2004, en progression de 24 % en données courantes et de 21 % à périmètre et taux de change constants. Ce niveau de croissance est homogène entre l'Amérique du Sud, l'Afrique et le Moyen Orient.

Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité **Distribution électrique** représente un chiffre d'affaires de 6 515 millions d'euros, soit 63 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a progressé de 6,8 % en données courantes et de 7,6 % hors effets de périmètre (principalement, acquisition de Clipsal) et à taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Automatismes & Contrôle** s'élève à 2 725 millions d'euros, en progression de 1,7 % en données courantes. L'impact des variations de périmètre n'est pas significatif, mais à taux de change constants, la croissance serait de 9,4 %.

Le chiffre d'affaires des nouvelles activités regroupées dans les **plates-formes de croissance** s'élève à 1 125 millions d'euros. Les plates-formes de croissance regroupent de nouvelles activités récemment acquises et gérées distinctement des activités cœur de Schneider Electric :

- Les automatismes et sécurité du bâtiment
- Les alimentations électriques sécurisées
- Les capteurs et détecteurs pour machines répétitives

Les acquisitions 2004 : MGE UPS, Andover Controls et Kavlico représentent 894 millions d'euros.

Résultat d'exploitation

Les données par zone géographique sont présentées après répartition de la division plates-formes de croissance.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 311 millions d'euros sur l'exercice 2004 contre 1 007 millions d'euros en 2003, en progression de 30,1 % en données courantes et de 25 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle (résultat d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires) du Groupe progresse de 1,1 point à 12,6 %.

Marge opérationnelle par zone géographique

La marge opérationnelle de la zone **Europe** s'élève à 13,5 % au 31 décembre 2004, en progression de 1,7 point par rapport au 31 décembre 2003, grâce principalement à une légère progression de la marge brute et une bonne maîtrise des coûts de structure. Les acquisitions contribuent de manière très positive avec une marge opérationnelle supérieure à la moyenne de la zone.

La zone **Amérique du Nord** réalise une marge opérationnelle de 11,9 % au 31 décembre 2004, en progression de 1 point par rapport au 31 décembre 2003. Hors impact des effets de change et du coût de la campagne de rappel lancée sur le produit AFI Breakers, la marge opérationnelle aurait été proche de 13 %. Cette évolution est la conséquence du redéploiement des capacités industrielles au Mexique et des actions de réduction des coûts de structure menées depuis 2 ans.

La zone **Asie-Pacifique** réalise une marge opérationnelle de 11 % en progression de 0,6 point par rapport au 31 décembre 2003. Cette zone est fortement pénalisée par l'impact des effets de change sur les importations de produits en provenance de la zone Euro, qui absorbent une partie des gains de productivité industrielle ; à taux de change 2003, la marge opérationnelle aurait été de 12,2 %. Clipsal, principale acquisition de l'exercice, a une contribution favorable de la marge opérationnelle de la zone.

La zone **Reste du Monde** réalise une marge opérationnelle de 12,9 % en 2004 contre 13,6 % en 2003. A taux de change constants, la marge opérationnelle aurait été de 13,5 % en 2004.

Marge opérationnelle par activité

L'activité **Distribution électrique** réalise un taux de marge opérationnelle de 13 % en progression de 0,7 point par rapport à 2003. A taux de change constants, la marge aurait été de 13,4 %.

L'activité **Automatismes & Contrôle** réalise un taux de marge de 12,2 % en 2004, en progression de 2,6 points par rapport à 2003, grâce à une amélioration significative de la productivité industrielle en partie absorbée par des effets de change défavorables et une réduction conséquente des coûts de structure. A taux de change constants, la marge opérationnelle aurait été de 13 %.

Les **plates-formes de croissance** réalisent conjointement une marge opérationnelle de 11,7 %. Les acquisitions récentes ont une contribution positive et conforme aux attentes du Groupe.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (66) millions d'euros au 31 décembre 2004 contre (53) millions d'euros au 31 décembre 2003 : l'augmentation de 36 millions d'euros du coût de la dette financière, liée au financement des acquisitions de Clipsal, MGE-UPS, Andover Controls et Kavlico, est partiellement compensée par l'amélioration du résultat de change de 13 millions d'euros et la variation nette des provisions sur titres de placement et participations pour 8 millions d'euros.

La trésorerie générée par la cession des titres Legrand en 2002 a été utilisée en 2003 et 2004 pour financer des acquisitions majeures : Digital, TAC, Clipsal, MGE-UPS, Andover Controls et Kavlico.

Au 31 décembre 2004, le Groupe est de nouveau en situation d'endettement net.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (96) millions d'euros au 31 décembre 2004 contre (164) millions au 31 décembre 2003 .

Au 31 décembre 2003, ce résultat comprenait principalement 135 millions de coûts de restructurations. Au 31 décembre 2004, le résultat exceptionnel comprend 88 millions de provisions et coûts de restructurations, dont 42 millions d'euros principalement liés à l'adaptation des effectifs des fonctions centrales basées en France, 17 millions sur l'activité transformateurs en France, et 11 millions sur les Etats-Unis, relatifs notamment au transfert de ligne de production du site de Lincoln vers le Mexique.

Impôts

Le taux d'impôt au 31 décembre 2004 s'élève à 29 % qui, retraité des éléments non récurrents, donnerait un taux effectif d'impôt de 29,9 %. En 2003, le taux apparent de 16,1 % prenait en compte un produit d'impôt différé non récurrent résultant de la suppression en France du délai de 5 ans pour l'utilisation des déficits fiscaux. Après retraitement de cette opération, le taux effectif du Groupe était de 30,6 % en 2003.

Amortissement des écarts d'acquisition

La charge d'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à (217) millions d'euros au 31 décembre 2004 contre (191) millions au 31 décembre 2003. Les acquisitions 2004 représentent une charge d'amortissement complémentaire de 51 millions d'euros, compensée par l'absence d'amortissements exceptionnels en 2004 et la baisse du dollar américain et des devises liées.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à (4) millions d'euros au 31 décembre 2004 contre (18) millions d'euros au 31 décembre 2003, suite à la cession de la JV avec VA Tech, au changement de méthode de consolidation de MGE-UPS au 1^{er} janvier 2004, et à la première consolidation de la JV Clipsal Asie.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à (30) millions d'euros versus (21) millions d'euros en 2003 et représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de MGE-UPS, Feller AG, EPS Ltd, et de certaines sociétés chinoises.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 565 millions d'euros, en progression de 30,4 % par rapport au 31 décembre 2003. Avant amortissement des survalueurs, le résultat net s'élève à 782 millions d'euros, en progression de 25,4 % par rapport au 31 décembre 2003.

Résultat net par action

La progression de 32 % du résultat par action de 1,94 à 2,56 euros s'explique par la croissance du résultat net et la poursuite en 2004 du plan de rachat d'actions.

3 **Éléments de politique financière**

Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché

Exposition au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro ; le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne essentiellement des transactions intra-Groupe réalisées entre des usines de production mondiales ou des centres de distribution internationaux et les filiales locales, mais également les exportations directes et les achats. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier la marge opérationnelle du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations des cours, en mettant en place des couvertures sur les créances et les dettes et flux d'exploitation sous la forme d'instruments financiers, principalement des ventes et des achats à terme. Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

Schneider Electric couvre également les prêts et emprunts intra-Groupe en devises, mais ne couvre pas les autres actifs et passifs du bilan consolidé en devises.

Exposition au risque de taux

La gestion du risque de taux de la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises à taux fixe, la partie court terme de la dette est maintenue à taux variable.

En fonction des conditions de marché, le risque de taux associé aux placements peut en fonction des conditions de marché être couvert par des swaps de taux.

Après avoir été en situation de trésorerie positive en 2002 et 2003 suite à la cession des titres Legrand, Schneider Electric est depuis 2004 à nouveau en situation d'endettement net.

Mais le montant de la dette financière nette est faible puisqu'il représente seulement 7,2 % des capitaux propres.

Exposition au risque de métaux

Certains métaux cotés sur des marchés de matières premières sont utilisés pour la fabrication des produits du Groupe. A ce titre, le Groupe est exposé au risque de fluctuation des cours du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du nickel et du zinc.

Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achat à la direction financements et trésorerie deux fois par an. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'opérations.

Exposition au risque de contrepartie

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change, les instruments de gestion des risques de taux et les outils de couverture de placement à court terme sont négociés avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, et notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Exposition au risque de marché actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric auto-détenues et à la participation dans Finaxa. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ces positions.

Exposition aux risques de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de son faible endettement net et de son programme de billets de trésorerie. Schneider Electric dispose de lignes de crédit confirmées non tirées en couverture du programme de billets de trésorerie.

La liquidité du Groupe repose également sur l'importance des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs et sur la qualité de sa notation financière.

De façon générale le Groupe applique une stratégie de gestion des risques centralisée et non spéculative, destinée à limiter l'impact des fluctuations des devises ou des taux d'intérêts sur son activité. Les décisions concernant la politique de couverture sont établies par la Direction Finances-Contrôle-Juridique et revues mensuellement en fonction de l'évolution des marchés.

Litiges et autres risques

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur ce Groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission européenne en vue d'obtenir la réparation du préjudice subi dans cette opération.

En 1996, le Groupe a eu connaissance du dysfonctionnement d'un composant utilisé dans la fabrication des cartes électroniques équipant les déclencheurs des disjoncteurs Masterpact et Compact fabriqués entre 1987 et 1992. En 1997, le Groupe a mis en cause le fabricant du composant électronique. En 1998 et de concert avec ses assureurs, le Groupe a lancé une campagne de rappel des produits potentiellement concernés qui s'est achevée en 2004. En septembre 2004, une transaction est intervenue avec ce fabricant qui a versé à Schneider Electric 23M€ pour solde de tout compte de l'opération de reprise de parc. Par ailleurs, le montant indemnisé par les assureurs au titre d'une police "frais de retrait" est de 2 millions d'euros.

En avril 2001, suite à des risques de dysfonctionnement sur des boutons poussoirs d'arrêt d'urgence de la gamme Harmony installés sur de nombreux équipements, le Groupe a lancé un programme de rappel des produits. Ce programme a été initié de concert avec ses assureurs. Au 31 décembre 2004, date d'échéance de ce programme de rappel, le Groupe a identifié et remplacé environ 25 % des 2,2 millions de boutons installés à l'origine. Le Groupe avait doté une provision de 18,3 millions d'euros pour l'ensemble du programme de rappel, qui a été intégralement utilisée au 31 décembre 2004.

En septembre 2004, Square D a eu connaissance d'un dysfonctionnement sur un disjoncteur AFI Breakers dû à un défaut dans l'un des constituants dont la fabrication est sous-traitée. Une campagne de rappel des produits a été initiée et corrélativement une provision de 27 millions de dollars a été constituée. Au 31 décembre 2004, le solde de cette provision s'élève à 21 millions de dollars américains.

Schneider Electric SA et Schneider Electric Industries SAS ont fait l'objet d'une procédure d'arbitrage engagée par VA Technologie AG, VA Tech T & D GmbH & CoKG et VA Tech Schneider High Voltage GmbH au titre de réclamations relatives aux garanties de passifs accordées dans le cadre de la création d'une joint-venture dans le domaine de la haute tension.

Il a été mis fin à cette procédure d'arbitrage par la signature en date du 17 Juin 2004 d'une transaction au titre de laquelle Schneider Electric a payé un montant de 9,5 M Euros réglant la totalité des litiges en cours, à l'exception de deux affaires d'ampleur limitée.

La justice belge a initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits relatifs à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Cette procédure a été initiée à l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faîtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines. Certains actionnaires minoritaires se sont constitués partie civile. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis qui ne seraient pas couverts par les assurances. Schneider Electric a été appelé à la cause par l'une des parties civiles en sa qualité de civilement responsable des actions qu'elle reproche à certains des inculpés.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connus à ce jour qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, respect de l'environnement et protection du patrimoine de l'entreprise et, en conséquence, de ses actionnaires.

Cette stratégie mise en œuvre se décline suivant plusieurs axes :

- Identification et quantification des risques à la faveur des différents systèmes de reporting
- Prévention : La sécurité des exploitations procède d'une politique de prévention réaliste. Cette démarche préventive de type "Triple A" vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté, etc.

Schneider Electric poursuit également son programme de promotion de la prévention pour réduire les

risques de fréquence et d'intensité moyenne tels que les accidents de la circulation, les accidents du travail et le transport.

- Organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques, politiques et les périls naturels.

- Couverture financière : La sensibilisation au risque est assurée par la structuration des programmes d'assurances mondiaux notamment en Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitation, Atteintes à l'environnement, Transport, Automobile. Le Groupe continue à porter une attention particulière au choix des assureurs et réassureurs et à leur solvabilité

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

Enfin, pour tenir compte des contraintes imposées par le marché de l'assurance et de la réassurance et avec l'objectif de conserver des niveaux de couverture jugés indispensables tout en optimisant leur financement, Schneider Electric pratique une politique d'auto-assurance pour un certain nombre de risques d'une fréquence dont la connaissance statistique et l'impact financier permettent une bonne visibilité. Ces programmes de gestion de franchises concernent essentiellement les couvertures Automobile, Dommages aux biens/Pertes d'exploitation et Responsabilité Civile.

Malgré les difficultés de marché rencontrées depuis 3 ans ayant entraîné une restriction des capacités et une augmentation des tarifs, le Groupe a été en mesure de renouveler l'ensemble de ses couvertures, tout en stabilisant les budgets.

Responsabilité Civile

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance mondial intégré sachant que les entités implantées aux Etats-Unis, Canada et Mexique ont un programme responsabilité civile spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain. Ces deux programmes offrent des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation

Schneider Electric s'est doté d'un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique) qui bénéficie d'un programme dommages aux biens et Pertes d'Exploitation spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain) qui offre une limite contractuelle d'indemnité de 230 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements, tels que les tremblements de terre ou certaines garanties telles que le bris de machine.

Transport

Schneider Electric a mis en place un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme Transport spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain). Ce programme, qui assure une garantie dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, a pour vocation la couverture des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe), et ce quel que soit le moyen de transport.

Structure financière : commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 13 045 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'élève à 7 153 millions d'euros, et représente 54,8 % du total de l'actif, en augmentation de 9,1 % par rapport au 31 décembre 2003.

Les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 4 078 millions d'euros au 31 décembre 2004. L'augmentation de 565 millions d'euros sur la période s'explique par l'intégration des acquisitions pour 1 002 millions d'euros en valeur brute, dont MGE-UPS pour 381 millions d'euros, Andover Controls pour 267 millions d'euros, Clipsal pour 202 millions d'euros et Kavlico pour 118 millions d'euros, diminué de l'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition de TAC à la marque pour (92) millions d'euros, la charge d'amortissement de (217) millions d'euros et l'impact négatif des effets de change pour (121) millions d'euros.

Les marques représentent 615 millions d'euros au 31 décembre 2004 suite à l'enregistrement des marques MGE-UPS, Clipsal, TAC, Andover et Security International (Groupe Andover) pour respectivement 300, 152, 92, 31 et 6 millions d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles nettes sont relativement stables à 231 millions et sont principalement composées des logiciels.

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 459 millions d'euros. L'apport des acquisitions à hauteur de 88 millions d'euros est compensée par les cessions de la période pour 37 millions d'euros et l'impact du change pour 24 millions d'euros.

Les immobilisations financières diminuent de 1 015 à 508 millions d'euros.

Les titres mis en équivalence sont globalement stables à 65 millions d'euros. La prise de contrôle de MGE Finances et la cession de la JV Va Tech Schneider HV sont compensés par l'entrée dans le périmètre des JV Clipsal Asia Holdings et Elau.

La diminution des titres de participation non consolidés nets de provisions de 370 à 154 millions d'euros

s'explique par l'intégration globale de Clipsal pour (185) millions d'euros, la mise en équivalence de la JV Clipsal Asie pour (49) millions d'euros, et l'acquisition des titres Abacus et Schneider Electric Relays pour respectivement 17 et 27 millions d'euros.

Les autres immobilisations financières diminuent de 585 à 288 millions d'euros : suite à la première consolidation de Clipsal, le financement de 259 millions d'euros mis en place fin 2003 est devenu intra-Groupe; suite à la première consolidation par intégration globale de MGE-UPS, les obligations convertibles MGE-UPS détenues par le Groupe à hauteur de 72 millions d'euros ont également été éliminées dans les comptes consolidés. Par ailleurs, le Groupe a une créance de 17 millions sur la cession de la JV VAS, qui a été réglée en janvier 2005 et une créance de 14 millions d'euros sur Siemens en règlement d'un litige.

Les autres actifs long terme sont constitués des engagements de retraite, principalement aux Etats-Unis, pour 262 millions d'euros.

Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 5 892 millions d'euros, et représente 45,2 % de l'actif. Il diminue de 20,0 % par rapport au 31 décembre 2003.

Les stocks progressent de 21,8 % à 1 370 millions d'euros, au 31 décembre 2004. Les acquisitions expliquent cette augmentation pour moitié, le solde est lié à la reprise de l'activité en 2004.

Les créances d'exploitation progressent de 19,9 % à 2 136 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les acquisitions contribuent à cette augmentation pour 238 millions d'euros, et le solde est la conséquence directe de la croissance du chiffre d'affaires.

Les autres débiteurs et charges constatées d'avance représentent 572 millions et diminuent de 8,9 % par rapport au 31 décembre 2003. Il s'agit principalement de créances fiscales et du résultat de change latent.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 753 millions d'euros, et correspondent principalement au solde non encore utilisé des déficits fiscaux générés en France en 2002 par la moins-value sur les titres Legrand pour 439 millions d'euros. La variation de (48) millions d'euros entre 2003 et 2004 s'explique par l'imputation du résultat fiscal bénéficiaire de la France et l'impact de la réduction du taux d'impôt en France en 2005 et 2006.

Au 31 décembre 2004, les titres de placement et les disponibilités s'élèvent à 1 063 millions d'euros contre 3 087 millions d'euros fin 2003, suite à la cession de titres de placement pour environ 2 054 millions d'euros.

Cette position doit s'analyser au regard de la dette financière : au 31 décembre 2003, le Groupe avait une trésorerie nette de l'endettement positive de 399 millions d'euros; au 31 décembre 2004, le Groupe est à nouveau en situation d'endettement net, qui s'élève à 485 millions d'euros et représente 6,4 % des capitaux propres.

Capitaux Propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 7 575 millions d'euros et représentent 58,1 % du total du bilan. Ils diminuent de 83 millions d'euros par rapport à l'année précédente :

- le capital et les primes ont diminué de 286 millions d'euros suite à l'annulation d'actions auto-détenues pour 347 millions d'euros partiellement compensée par l'augmentation du capital consécutive à la levée d'options de souscription et au plan d'actionnariat mondial ;
- les réserves consolidées augmentent de 299 millions d'euros compte-tenu du résultat de l'exercice pour 565 millions d'euros, du versement du dividende 2003 (y compris le précompte de 88 millions d'euros) pour (334) millions d'euros et de la variation de l'autodétermination pour 65 millions d'euros (nets de la réduction du capital)
- la réserve de conversion a diminué de (97) millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 69 millions d'euros et diminuent de 7,9 % suite au rachat des minoritaires de Infra+, SE Manufacturing Batam et Toshiba Schneider Inverter Corp, partiellement compensé par l'entrée dans le périmètre des minoritaires de MGE UPS.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 870 millions d'euros, soit 6,7 % du total bilan.

Elles sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 661 millions d'euros. La réduction de 12 millions d'euros sur l'exercice est due à la réduction de l'engagement au Royaume-Uni suite à la re-négotiation des avantages avec les partenaires sociaux compensée par l'entrée dans le périmètre de MGE-UPS.

Les autres provisions pour risques et charges augmentent de 157 à 209 millions d'euros au 31 décembre 2004 : la revue exhaustive des provisions dans le cadre du passage aux IFRS a conduit à reclasser à long terme les provisions pour risques environnementaux à hauteur de 36 millions d'euros. Les risques techniques ont augmenté de 20 millions d'euros suite au lancement d'une campagne de rappel aux Etats-Unis sur le produit AFI Breakers.

Dettes financières

La dette financière long terme s'élève à 1 294 millions d'euros, soit 9,9 % du total du bilan. Elle diminue de 141 millions d'euros par rapport à l'année dernière, suite à l'amortissement des Titres à Durée Indéterminée pour 41 millions d'euros et au remboursement d'emprunts bancaires détenus par les filiales pour 100 millions d'euros notamment au Royaume-Uni, en Australie et Nouvelle-Zélande.

La dette financière court terme s'élève à 254 millions d'euros, soit 1,9 % du total du bilan. Elle diminue de 999 millions d'euros, principalement suite au remboursement de l'emprunt obligataire de 951 millions d'euros échu en avril 2004 et à la réduction des découverts bancaires pour 65 millions d'euros, partiellement compensée par l'augmentation des autres emprunts court terme dans les filiales étrangères pour 27 millions d'euros.

Autres dettes

Les autres dettes long terme s'élèvent à 104 millions d'euros et correspondent à des dettes sur acquisition de titres MGE-UPS pour 48 millions d'euros (24 millions d'euros relatifs à un complément de prix basé sur le résultat d'exploitation au 30 septembre 2005 et 24 millions d'euros dont le paiement est différé en 2005), de Clipsal pour 36 millions d'euros, des actifs Magnecraft pour 16 millions d'euros et Abacus pour 3 millions d'euros.

Les autres dettes court terme sont principalement constituées des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation, des autres créanciers et charges à payer, des dettes fiscales et sociales et des impôts différés passifs. Elles représentent 22,1 % du total du bilan. Elles augmentent de 9,5 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 2 879 millions d'euros, dont les dettes fournisseurs de 11,7 % et la dette d'impôt sur les sociétés de 28,1 % suite à la reprise de l'activité et l'amélioration subséquente des résultats.

Tableau de variation des flux de trésorerie

Le tableau de variation de trésorerie consolidé détaille les principaux flux financiers de l'exercice.

Opérations d'exploitation

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 1 260 millions d'euros au 31 décembre 2004, et progresse significativement de 10,7 % à 12,1 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à (138) millions d'euros : la forte croissance du chiffre d'affaires a conduit à l'augmentation corrélative des stocks et des créances clients. La diminution des autres actifs et passifs courants est principalement liée à la réduction des créances et dettes fiscales de 63 millions d'euros.

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 1 123 millions d'euros en 2004, comparée à 1 254 millions d'euros en 2003, en réduction de 10,6 %.

Opérations d'investissement

Les investissements d'exploitation nets du Groupe représentent un décaissement de (284) millions d'euros contre (265) millions d'euros au 31 décembre 2003. Rapportés au chiffre d'affaires, les investissements ne représentent plus que 2,7 % contre 3,0 % en 2003. Les investissements sont inférieurs à l'amortissement du parc industriel existant suite à la localisation croissante des activités en Asie-Pacifique et dans le Reste du Monde.

Les investissements financiers représentent un décaissement de (801) millions d'euros contre (596) millions d'euros au 31 décembre 2003. L'investissement dans MGE-UPS, après prise en compte de la trésorerie acquise, des obligations convertibles, et de la dette sur acquisition de titres, s'élève à 233 millions d'euros (hors reprise de la dette financière de 328 millions d'euros). L'acquisition de Andover Controls pour 332 millions d'euros, de Kavlico pour 162 millions d'euros et le rachat d'intérêts minoritaires, notamment ceux d'Infra+ pour 38 millions d'euros, ainsi que la souscription à l'augmentation de capital de Finaxa pour 11 millions d'euros, sont les autres opérations significatives de la période.

Les autres opérations financières à long terme s'élèvent à (26) millions d'euros au 31 décembre 2004 et sont constituées de créances et d'intérêts capitalisés à plus d'un an. En 2003, ce poste comprenait principalement le prêt au groupe Clipsal de 259 millions d'euros.

Le Groupe a financé les actifs de retraite au Royaume-Uni pour (13) millions d'euros en 2004 contre 143 millions d'euros aux Etats-Unis en 2003.

Au total, les opérations d'investissement s'élèvent à (1 124) millions d'euros au 31 décembre 2004 contre (1 265) millions d'euros au 31 décembre 2003.

Opérations de financement

Les remboursements d'emprunts nets s'élèvent à (1 351) millions d'euros, suite au remboursement en avril 2004 d'un emprunt obligataire pour 951 millions d'euros, des dettes hors Groupe de MGE-UPS pour 328 millions d'euros remplacées par du financement intra-Groupe et de divers emprunts bancaires détenus par les filiales.

Des rachats d'actions propres ont été réalisés sur la période pour un montant total de (278) millions d'euros contre (112) millions d'euros au 31 décembre 2003, tandis que le montant total des actions annulées (sans impact sur la trésorerie) s'élève à 347 millions d'euros sur l'exercice.

La levée d'options de souscription et le plan d'actionnariat mondial ont permis d'augmenter le capital de 61 millions d'euros.

Les dividendes payés sur la période s'élèvent à (357) millions d'euros, y compris le précompte mobilier, dont 23 millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues.

Au total, les opérations de financement représentent un décaissement de (1 956) millions d'euros contre (102) millions d'euros au 31 décembre 2003.

Trésorerie

A l'issue des opérations de l'année 2004, la variation de trésorerie s'élève à (1 956) millions d'euros contre (168) millions d'euros en 2003.

Comptes sociaux

Le total des revenus du portefeuille encaissés par Schneider Electric SA s'est élevé à 463,3 millions d'euros contre 457,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 543,3 millions d'euros contre 542,8 millions d'euros en 2003.

Le résultat net (profit) s'élève à 558,8 millions d'euros contre un résultat (profit) de 474,7 millions d'euros en 2003.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2004 à un total de 6 780,6 millions d'euros contre 6 813,4 millions d'euros au 31 décembre 2003, prenant en compte le résultat 2004 et les variations résultant de l'annulation de 7 millions d'actions pour 347,1 millions d'euros, la distribution de dividendes aux actionnaires et les primes découlant des exercices d'options et de l'émission du plan d'actionnariat mondial des salariés.

Participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,13 milliards d'euros en 2004 contre 2,90 milliards d'euros en 2003, en augmentation de 7,9 %.

Le résultat d'exploitation est de 172,6 millions d'euros contre 81,2 millions d'euros en 2003, en hausse de 112,6 %. Il représente 5,5 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 221,8 millions d'euros contre 494,6 millions d'euros en 2003.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2004 a atteint 2,04 millions d'euros contre 3,04 millions d'euros en 2003.

Le résultat après impôts s'élève à 1,69 million d'euros contre 2,54 millions d'euros en 2003.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2004 a atteint 1,06 million d'euros contre 1,15 million d'euros en 2003.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 0,81 million d'euros contre 0,86 million d'euros en 2003.

4 Le Développement Durable

Une vision

Schneider Electric a décidé de s'engager dans le développement durable en intégrant cette démarche dans son programme d'entreprise dès 2001.

Approuvé par le comité exécutif du Groupe en 2002, le document "Nos principes de responsabilité" constitue le cadre de référence des valeurs et des pratiques communes à l'entreprise. Son déploiement initié en 2003 a été finalisé en 2004.

Présent dans 130 pays, avec un appareil industriel de 197 sites, le Groupe assume sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale en établissant, chaque année, des axes prioritaires de progrès. Il vise également à améliorer sa relation avec l'ensemble de ses parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clients, fournisseurs, société civile.

A ses clients, Schneider Electric apporte des solutions pour répondre, à leurs côtés, aux défis de l'environnement : préserver la planète, sécuriser les biens, protéger la vie, optimiser la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

Les temps forts de 2004

La publication du premier rapport Développement Durable

Pour la première fois, en 2004, Schneider Electric a publié un rapport Développement Durable, complémentaire du rapport annuel de l'entreprise. Ce document a permis de formaliser l'ensemble des actions de Schneider Electric, en conformité avec les grands référentiels mondiaux, notamment la GRI (Global Reporting Initiative). Il présente la façon dont l'entreprise conçoit et assume sa responsabilité en matière de gouvernance et de pratique sociale, sociétale et environnementale. Ce premier rapport a été nominé par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables français, pour la qualité des informations sociales et environnementales présentées.

La refonte de la politique environnementale

En 2004, la politique environnementale a été précisée en cohérence avec les "Principes de responsabilité". Deux avancées peuvent être soulignées :

- En poursuivant le suivi de ses sites industriels, Schneider Electric systématise l'approche éco-conception de l'ensemble de ses produits cœur de gamme,
- Pour la première fois, Schneider Electric affirme, dans sa politique de recherche et développement, dans sa stratégie d'acquisition et dans sa politique commerciale, sa volonté de mettre à disposition de ses clients des produits et des solutions destinés à réduire efficacement leur consommation énergétique.

NEW2004 : objectifs de progrès atteints

L'année 2004 a également vu l'achèvement, avec succès, des plans de progrès du programme d'entreprise NEW2004.

Au niveau social

Plusieurs pratiques sont désormais généralisées dans un souci d'équité, à tous les collaborateurs. C'est le cas de ProSat, l'enquête de satisfaction, qui touche aujourd'hui 99 % des collaborateurs dans le monde. C'est aussi le cas de la part variable de salaire liée aux résultats de l'entreprise, dont bénéficient aujourd'hui 80 % des salariés. D'autre part, tous les collaborateurs du Groupe dans le monde bénéficient désormais d'une couverture sociale.

Au niveau sociétal

Dans 84,5 % des sites où Schneider Electric est présent, il existe des actions d'engagement dans la société civile, menées dans le cadre de la Fondation Schneider Electric pour l'insertion des jeunes.

Au niveau environnemental

97 % des sites industriels cibles du programme NEW2004 sont certifiés ISO 14001 ; les 3 % restants étant en cours de processus. Enfin, tous les nouveaux produits majeurs cœur de gamme développés en 2004 ont été éco-conçus.

Performance sociale

Créer un environnement où il est stimulant de travailler est l'objectif principal de la stratégie ressources humaines du Groupe. Les politiques en la matière couvrent en particulier la mobilité internationale, le développement personnel, la formation et la rémunération. Elles donnent le cadre général et sont ensuite déclinées par des programmes locaux.

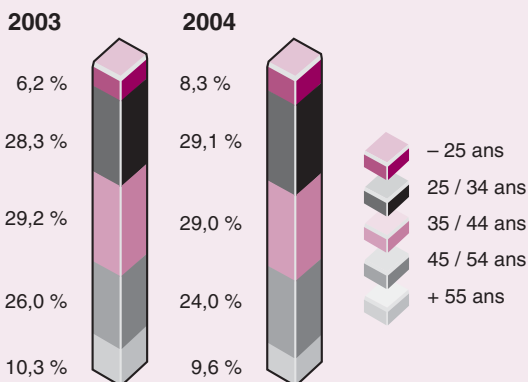
Le document "Nos principes de responsabilité" remplit entre autres le rôle de charte sociale. Le Groupe y rappelle notamment que les hommes et les femmes de l'entreprise "peuvent exprimer leurs diversités culturelles et sont managés sans discrimination. Ils sont encouragés à développer de nouvelles compétences et leur esprit d'équipe tout en étant valorisés dans leurs initiatives et leurs prises de risque pour participer à la croissance de l'entreprise".

Les salariés

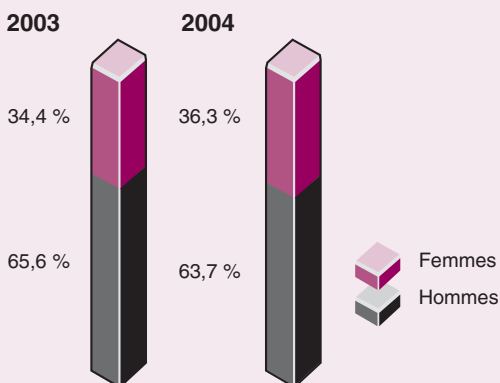
Dans le cadre d'une démarche de rééquilibrage géographique impliquant un redéploiement des ressources, l'entreprise a mis en place en 2004, plusieurs plans de réduction des effectifs notamment aux Etats-Unis et en Europe.

Dans la mise en œuvre de ses plans et quel que soit le lieu concerné, le Groupe s'est engagé dans des logiques volontaires d'accompagnement social.

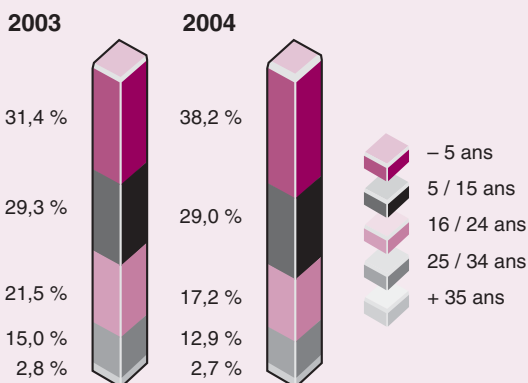
Répartition par âge



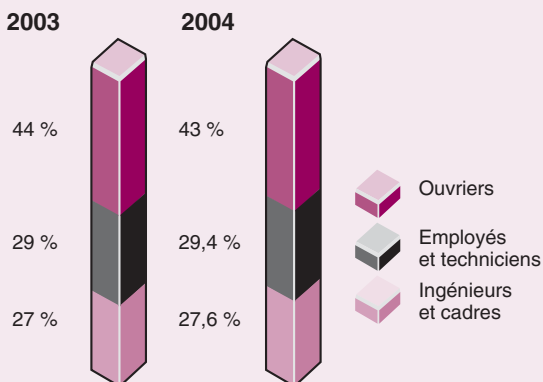
Répartition Hommes / Femmes



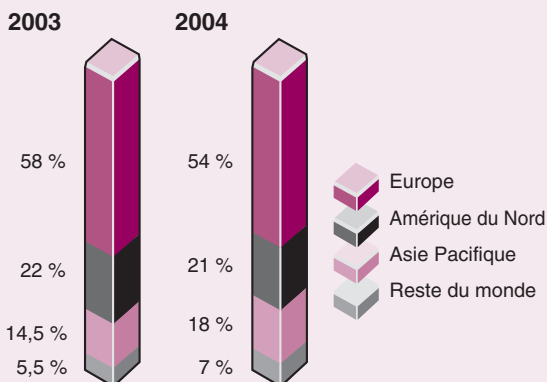
Répartition par ancienneté



Répartition par catégorie professionnelle



Répartition par zone géographique



Quelques exemples

En France

Schneider Electric a mis en place deux plans de sauvegarde de l'emploi, Eole et Cortex, qui ont permis à 1000 salariés volontaires de créer leur entreprise, de partir en pré-retraite ou de développer un projet personnel. Ce processus a été suivi de bout en bout par une commission paritaire chargée de s'assurer de l'implication de tous les salariés concernés et du bon déploiement des plans.

Aux Etats-Unis

Sur le site de Oxford (Ohio), un accord a été signé au sein de l'entreprise en octobre 2004. Des coûts de structure trop importants avaient conduit l'entreprise à envisager la fermeture du site. Des négociations entre la direction et les organisations syndicales locales ont permis une révision des salaires et des avantages ramenant les coûts à un niveau acceptable pour les parties prenantes. 220 postes ont ainsi pu être préservés sur ce site dédié à la production de canalisations électriques.

A contrario, le Groupe rééquilibre ses ressources dans les pays émergents où la croissance est forte et recrute des compétences locales ; en 2004, plus de 7000 collaborateurs sont venus renforcer les effectifs notamment en Australie, en Inde et en Chine.

	2003	2004
Effectif moyen	74 276	84 866
Effectif CDD / CDI ponctuel	71 850	84 184
Effectif de production	35 459	40 582
Effectif de structure	38 817	44 284
Nombre d'entrées	9 924	13 726
Nombre de sorties	11 996	12 342

Coûts de personnel en milliers d'euros :
2 915 820 en 2003 - 3 336 000 en 2004.

Nombre d'heures travaillées : 163 millions en 2004.

Le développement professionnel et l'internationalisation des équipes

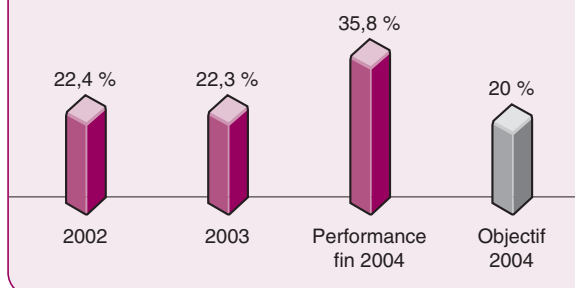
La mobilité internationale

La mobilité internationale, qui concerne les transferts d'un pays vers l'autre, permet au Groupe de préparer son futur et de disposer d'équipes et de compétences dans les pays où il veut être présent.

En 2004, Schneider Electric a poursuivi l'internationalisation de son management en favorisant la mobilité de ses collaborateurs. Le taux de mobilité inter-pays est passé de 22,85 % en 2003 à 35,8 % en 2004. 251 personnes (dont 16 % de femmes) de 51 nationalités différentes sont concernées.

Indicateur NEW2004

Atteindre un taux de mobilité inter-pays de 20 % pour les cadres à l'international.



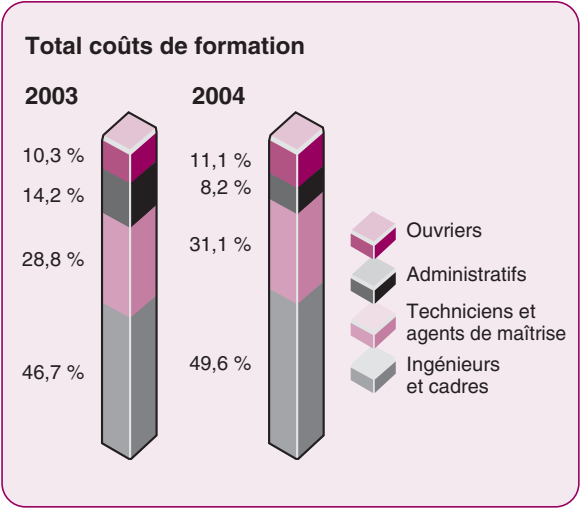
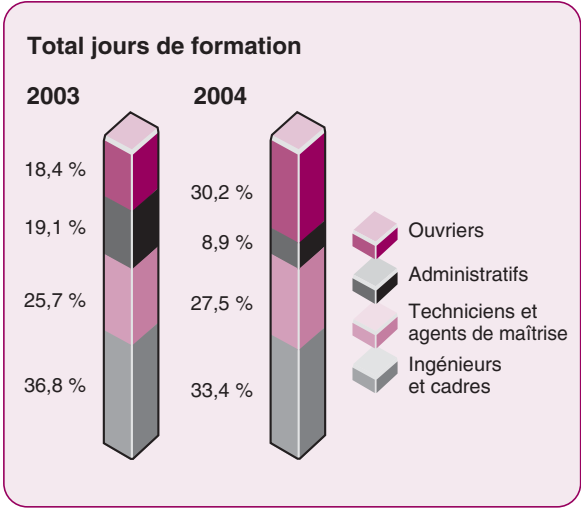
La formation

A travers la formation, Schneider Electric souhaite développer les compétences de ses salariés et les fidéliser.

En 2004, 117 jeunes de 50 nationalités ont été accueillis, dans le Groupe, dans le cadre du programme Marco Polo. Marco Polo est un programme de recrutement international initié depuis maintenant 5 ans. Il propose à de jeunes diplômés de tous pays une expérience professionnelle à l'étranger. Ensuite, après environ deux ans d'expérience, ils retournent dans leur pays.

L'Institut Schneider de Management travaille à l'élaboration de programmes pour les managers de haut niveau et experts du Groupe. Ils portent principalement sur la vision, la stratégie et les objectifs des programmes d'entreprise et sensibilisent les managers aux enjeux et engagements de Schneider Electric. En 2004, 672 managers en provenance de 59 pays ont participé à ces séminaires.

Pour sensibiliser et informer l'ensemble des collaborateurs sur les enjeux du développement durable, l'entreprise a créé en 2004 un site intranet et développé une rubrique Développement Durable sur son site Corporate. Enfin, un outil e-learning de formation au développement durable a été lancé. Disponible en trois langues, français, anglais et espagnol, cet outil est destiné à tous les collaborateurs qui souhaitent s'informer sur le développement durable et en particulier sur les questions d'environnement qui se posent à une entreprise industrielle.

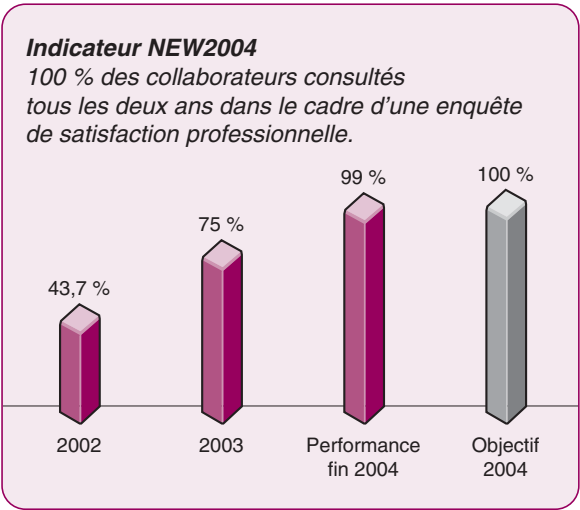


Type de formation (en nombre de jours)

	Ouvriers	Administratifs	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Total
Formations langues et informatique	2 476	8 476	11 317	21 786	44 055
Formations santé sécurité	14 410	1 161	6 492	4 773	26 836
Formations techniques	51 867	4 865	18 488	22 906	98 126
Formations au management	947	3 248	7 343	24 035	35 573
Autres formations	6 974	4 760	26 185	11 248	49 167

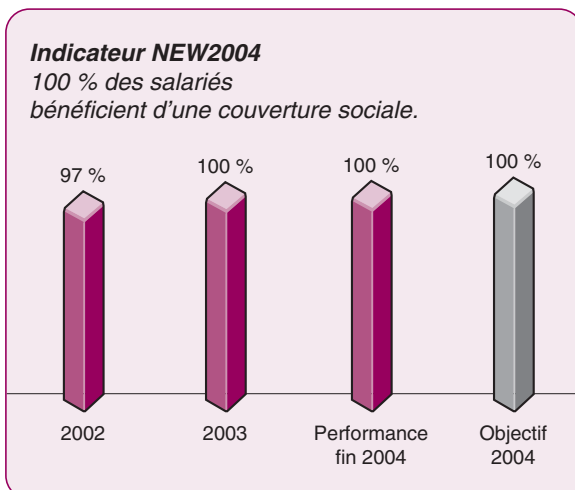
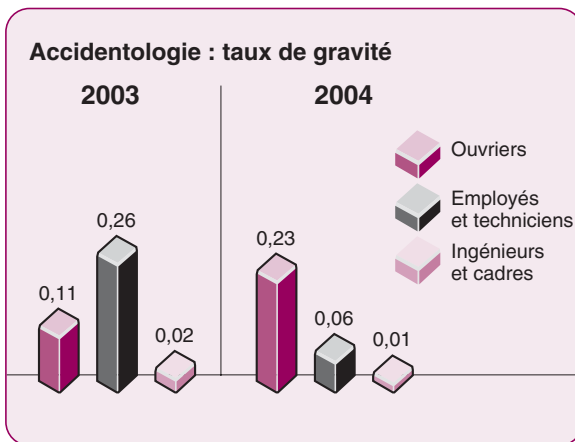
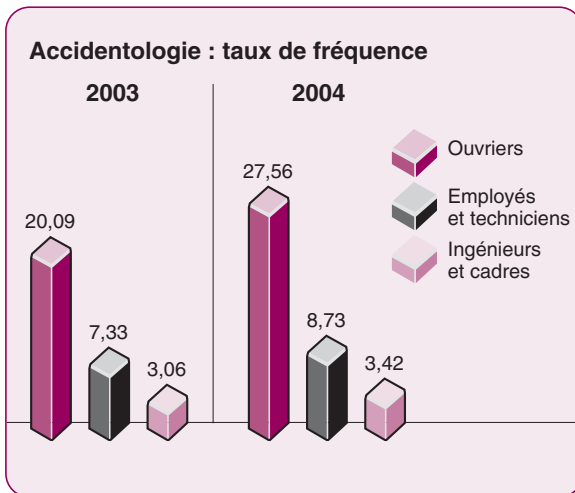
Le dialogue / l'écoute

Le Groupe a toujours souhaité favoriser le dialogue entre les partenaires sociaux. C'est dans cet esprit que le Comité d'Entreprise Européen a été créé en 1998. Ce Comité, qui dépasse le seul cadre des pays de la Communauté Européenne mais qui concerne la totalité de l'activité de Schneider Electric en Europe, se compose de 31 représentants en provenance de 19 pays. Au-delà des réunions trimestrielles, des contacts réguliers sont initiés avec son Bureau pour tenir informés ses membres de la situation économiques et sociales du Groupe. Par ailleurs, depuis 1997, Schneider Electric a lancé des enquêtes de satisfaction baptisées ProSat. Déployées localement dans les pays, elles sont obligatoirement suivies de plans d'action opérationnels. A fin 2004, 99 % des collaborateurs du Groupe ont eu la possibilité de s'exprimer dans une enquête de ce type.



La santé / La sécurité

Après un premier chantier concernant la couverture sociale des salariés, plusieurs plans d'action complémentaires en matière de santé et de sécurité ont été lancés au sein du Groupe, en 2004, notamment en France, aux Etats-Unis et en Espagne. Une politique santé/sécurité est en cours de définition au niveau du Groupe et devrait aboutir au cours du premier semestre 2005. Une démarche expérimentale, intitulée "dynamiques psychologiques et travail" a égale-

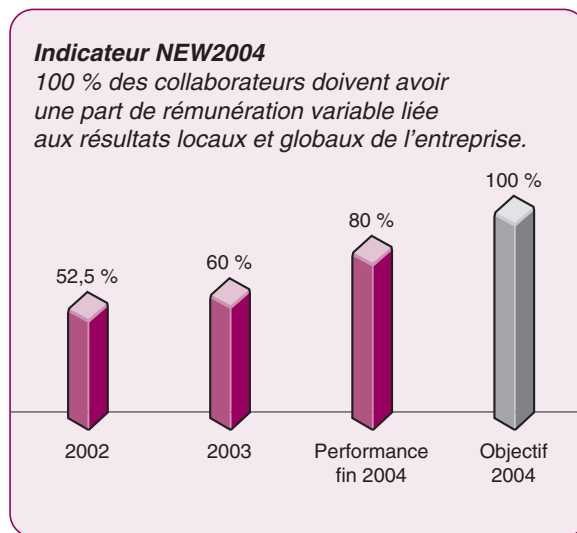


ment été développée en France par la direction des Ressources humaines, en collaboration avec une équipe psychologie du travail et le Conservatoire National des Arts et Métiers. Cette étude a concerné un tiers des collaborateurs de l'usine d'AFI à Grenoble (France).

L'équité

NEW2004 proposait en outre un challenge relatif à la part variable du salaire. Ce plan de progrès avait pour objectif principaux :

- de proposer de manière équitable à chaque collaborateur de partager les résultats de l'entreprise de manière adaptée à chaque réalité locale,
- d'engager davantage chaque salarié à la réalisation des objectifs locaux et globaux,
- d'adapter la masse salariale à la réalité économique.



Les droits de l'homme et la diversité

Schneider Electric a intégré dans "Les principes de responsabilité" plusieurs engagements en faveur des droits de l'homme. De plus, le Groupe, signataire du Global Compact, s'efforce de convaincre ses partenaires d'adhérer à cette démarche.

En France, Schneider Electric a signé plusieurs accords en 2004 :

- un accord triennal sur l'emploi des handicapés. L'entreprise a reconduit avec les organisations syndicales un accord, pour la période 2004-2006, qui s'inscrit dans sa politique de développement durable. Cet accord aborde plus largement la problématique de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, en prenant en compte la diversité des handicaps. Schneider Electric Industries SAS est l'une des 6 entreprises du CAC 40 à consolider plus de 6 % de sa masse salariale avec des collaborateurs handicapés. Pour sa politique dans ce domaine, l'entreprise a reçu en mai 2004 le Prix spécial du jury pour la formation et l'emploi des jeunes handicapés, remis par le Medef (Mouvement des Entreprises Françaises).

■ un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Schneider Electric Industries SAS a également signé un accord en 2004 avec les organisations syndicales françaises sur ce sujet. Il prend acte d'un déséquilibre structurel dans la composition des effectifs de l'entreprise, dû aux orientations professionnelles historiquement choisies par les hommes et les femmes, et qui induisent une forte présence masculine dans les métiers techniques.

A partir d'un diagnostic établi par un groupe de travail paritaire, Schneider Electric SAS prend, dans le cadre de cet accord, un certain nombre d'engagements visant à améliorer la progression des femmes dans l'ensemble des métiers de l'entreprise. Ils portent sur le recrutement, le développement de la formation et de la mixité des emplois, la rémunération et la politique salariale, l'évolution professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

■ Par ailleurs, Schneider Electric SAS a signé en 2004 la Charte de la diversité, initiative lancée par l'Institut Montaigne. L'entreprise s'engage ainsi à œuvrer pour refléter, aux différents niveaux de son organisation, la diversité de la société dans laquelle elle est implantée et notamment sa diversité ethnique et culturelle. Cette signature va au-delà du périmètre français, puisque Schneider Electric s'est engagé à appliquer les principes de cette Charte de la diversité dans tous les pays où il est présent ou à mettre à jour les politiques qui existent déjà dans certains pays, aux Etats-Unis par exemple.

Performance sociale

Vis-à-vis de la société civile

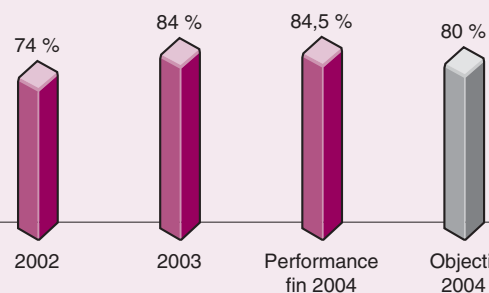
Depuis de nombreuses années, Schneider Electric s'engage pour favoriser la réussite des jeunes dans les domaines de l'insertion et de la formation. Ces actions sont mises en place dans le monde avec des modalités différentes et adaptées.

En France, par exemple, l'entreprise a accueilli plus de 5 000 alternants depuis dix ans. Plus largement, ces actions sont relayées principalement dans le cadre de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes.

En 2004, la campagne mondiale de mobilisation des collaborateurs de Schneider Electric dans le monde, Luli, a été lancée dans tous les pays où l'entreprise est présente. Durant une semaine, des événements ont été organisés dans plus de 400 sites et dans 70 pays. L'objectif est de rapprocher les salariés et les jeunes pris en charge par les associations locales soutenues par la Fondation Schneider Electric pour l'insertion des jeunes. Chaque année, Luli permet de rassembler environ 4 millions d'euros distribués à 350 associations.

Indicateur NEW2004

Faire que 80 % des sites s'engagent durablement dans les actions de la Fondation Schneider Electric. Luli est désormais intégrée à notre quotidien.



Asie du Sud est : Schneider Electric s'engage

En décembre 2004, une des plus grandes catastrophes naturelles de l'histoire s'est déroulée en Asie. Schneider Electric et l'ensemble de ses collaborateurs se sont engagés pour participer à l'effort international de solidarité, notamment au travers :

- de dons pour survenir à l'urgence dans les 4 pays les plus touchés (Indonésie, Sri Lanka, Inde et Thaïlande),
- de soutiens à des projets de reconstruction sélectionnés par les équipes de Schneider Electric dans les pays concernés,
- de dons de matériels et de services pour rétablir la distribution d'eau potable et la réélectrification dans les zones sinistrées

Schneider Electric en Asie :

Schneider Electric est présent de manière significative dans les pays touchés par le Tsunami. Ce sont plus de 4 000 collaborateurs qui travaillent pour le Groupe et qui, dès les premiers jours, se sont fortement impliqués.

Vis-à-vis des fournisseurs

La politique qualité fournisseurs prend en compte les enjeux du développement durable et renforce l'engagement de l'entreprise envers les communautés où elle est implantée. De façon générale, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à rejoindre le Global Compact et prend en considération ceux qui ont déployé des programmes et des initiatives développement durable. Aujourd'hui, 140 fournisseurs du Groupe sont signataires du Global Compact.

Dans le cadre du processus global de qualification de ses fournisseurs, un questionnaire spécifique au développement durable est utilisé. Enfin, les conditions générales d'achat incluent depuis 2003 un article 20 consacré au respect des principes directeurs de l'OCDE et des règles de l'Organisation Internationale du Travail.

En 2004, l'entreprise a déployé dans l'ensemble des pays où elle est présente une convention développement durable pour ses fournisseurs qui fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

Vis-à-vis des clients

Pour Schneider Electric, le développement durable est une opportunité stratégique et un véritable levier de croissance. L'entreprise met tout en œuvre pour apporter à ses clients des solutions technologiques leur permettant d'améliorer leur efficacité énergétique.

Avec l'acquisition d'Andover Controls, une entreprise américaine spécialisée dans les automatismes du bâtiment et de la sécurité, Schneider Electric a poursuivi, en 2004, sa stratégie de développement sur ce marché porteur. Après le rachat de TAC en 2003, le Groupe développe ainsi son offre de solutions permettant à ses clients de gérer, d'optimiser et de réduire leur consommation énergétique.

TAC, filiale de Schneider Electric, a mis en place une solution de "performance contracting" pour réduire la facture énergétique de la municipalité suédoise de Nyköping. L'objectif est d'atteindre 17% d'économies. La solution proposée permet une diminution des rejets de CO2 d'environ 4300 tonnes par an.

D'autre part, le Groupe a également organisé, en 2004, avec les représentants de ces grands clients (Véolia environnement, France Telecom, ...) et d'organisations non-gouvernementales, un débat autour du développement durable. Retransmis en direct aux 30 agences commerciales de Schneider Electric en France, cet événement a réuni 1500 collaborateurs et clients.

Performance environnementale

L'entreprise s'est engagée dans un processus d'amélioration continue des performances environnementales tant au niveau de ses sites que de ses produits.

Schneider Electric a publié dès 1992 une politique environnementale. Elle a été récemment redéfinie en prenant en compte les différentes évolutions internes et externes. Elle vise à améliorer les processus industriels, à renforcer l'éco-conception des produits et à intégrer les préoccupations de nos clients dans le domaine de la protection de l'environnement.

Sur ses sites

Ni producteur, ni distributeur d'énergie, l'activité de Schneider Electric fait essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle très loin des métiers industriels primaires. Les rejets dans l'atmosphère sont non significatifs et toujours en dessous des seuils réglementaires.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques pollutions de l'ensemble de ses sites industriels :

- sur 197 sites de production : aucun n'est en classification Seveso ;
- 14 dont 7 en France font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de l'historique de leur activité de production (en France cela correspond à la notion de sites classés pour la protection de l'environnement soumis à autorisation) ;
- Ces 14 sites ont également fait l'objet d'un plan d'actions spécifiques de réduction des risques. Ce plan d'actions est clos pour 10 d'entre eux, et en cours pour les 4 autres. Le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Performance environnementale

	2002	2003	2004 à périmètre 2003	2004 nouveau périmètre**
Effectifs présents sur les sites de production	36 983	43 944	41 822	47 140
Quantités de déchets produits (en tonnes)	109 357	93 736	73 466	94 821
Déchets produits / effectifs* (en t/personnes)	3	1,9	1,8	2
Part des déchets valorisés en %	53	65	78	73,5
Consommations d'énergie équivalent MWh	538 111	674 967	628 627	692 298
Consommation d'énergie / effectifs* MWh	14,6	15,3	15	14,7
Consommation d'eau en m ³	1 805 608	1 643 483	1 625 380	1 838 221
Consommation d'eau / effectifs* en m ³ /personne	49	37,4	38,9	39

* effectifs présents sur les sites de production

** collecte des données étendues de 139 à 158 sites

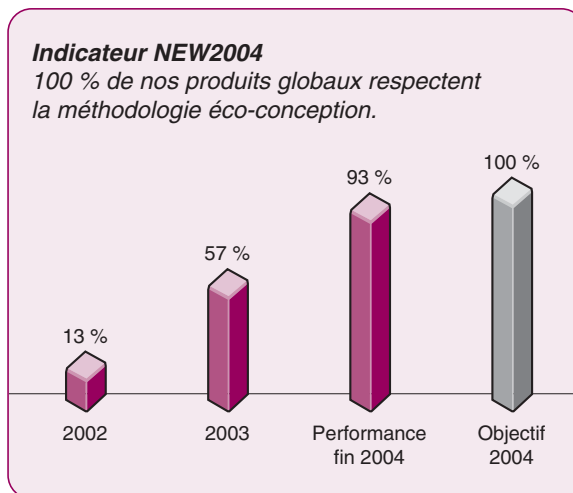
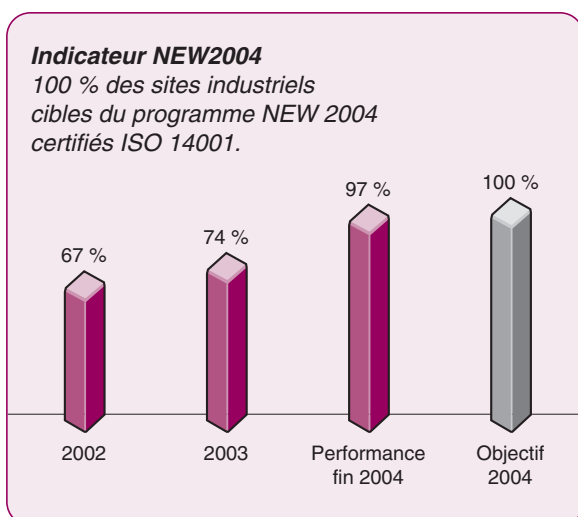
En 2004, 97 % des sites industriels cibles du programme NEW2004 sont certifiés ISO14001 ; les 3 % restants étant en cours de processus. Tous les sites certifiés bénéficient de la méthodologie d'amélioration continue prescrite par le standard ISO 14001.

Pour les produits

Conscient que la communication sur les aspects environnementaux de ses produits est indispensable, le Groupe a émis en 2004 une directive instituant, pour tous les nouveaux produits, la publication d'un Profil environnemental de produit (PEP). Destinés à fournir des informations sur les performances environnementales des produits tout au long de leur cycle de vie, les PEP présentent des informations basées sur la méthodologie LCA (Analyse de Cycle de Vie). Ils précisent notamment les impacts environnementaux des produits (consommation des ressources naturelles, effet de serre, destruction de la couche d'ozone...), calculés à partir de bases de données publiques.

Par ailleurs, Schneider Electric s'est engagé publiquement à tout mettre en œuvre pour respecter la directive européenne Restriction of Hazardous Substances (RoHS) sur tous les produits concernés au niveau mondial. Le Groupe a décidé de supprimer les substances désignées (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent et retardateurs de flamme bromés) de ses produits de distribution électrique et de contrôle industriel basse tension. Un programme pour impulser toutes les actions nécessaires dans les domaines de la conception, de l'industrialisation, des achats et de la production a été établi dans ce sens.

Pour généraliser la démarche éco-conception, Schneider Electric a mis en place en 2004 des formations spécifiques pour les concepteurs, les marketeurs, les responsables de production et d'achats. L'objectif est de les aider à respecter les lignes directrices environnementales inscrites dans le guide interne de création de l'offre.



Schneider Electric a reçu en 2004 deux prix Entreprises & Environnement, organisés par l'Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie et décernés par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

- Dans la catégorie "Eco-produit pour le développement durable" - deuxième prix :

La gamme de variateurs de vitesse éco-conçue et produite par le site de Schneider Toshiba Inverter (avec notamment une réduction de 19 % du volume du produit et de 23 % de sa masse).

- Dans la catégorie "Management environnemental pour le développement durable" - deuxième prix.

Le site de Carros (France) site de production principalement dédié à la fabrication de constituants d'automatismes.

Indicateurs

L'ensemble des informations quantitatives de cette section sont consolidées par deux outils globaux :

- au niveau social : un processus de remontée d'information permet d'établir annuellement depuis 5 ans un tableau de bord ressources humaines mondial.

- au niveau environnemental : l'enquête annuelle site industriel permet de consolider les tableaux de reporting issus de la directive environnement Groupe.

Ces informations sont rapprochées, par la suite, des autres outils de reporting (comptabilité et achats) afin de mener des contrôles de cohérence.

L'ensemble des informations sociales et environnementales données rendent compte du périmètre global de l'entreprise sauf cas particulier précisé.

Des indicateurs opérationnels de progrès (indicateurs NEW2004) sont trimestriellement produits. Ils sont ici complétés par les informations faisant l'objet de définition dans la loi NRE.

Depuis plusieurs années, les données sociales françaises sont publiées dans un rapport spécifique le "bilan social" qui répond en particulier aux spécificités françaises du volet social de la loi NRE.

La notation

Indice ASPI Eurozone

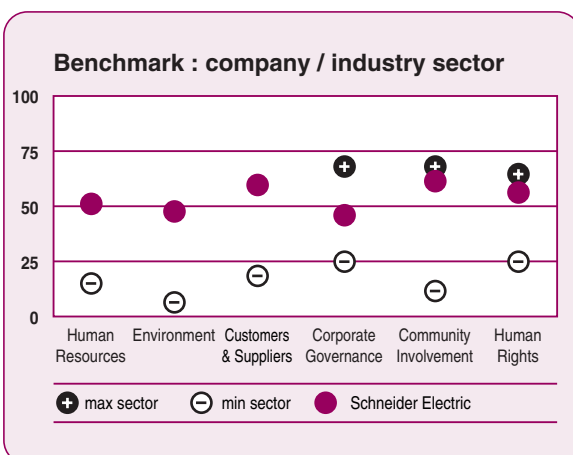
www.vigeo.com

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainable Performance Indices).

L'indice ASPI Eurozone® suit les performances financières des 120 entreprises cotées de la zone euro (univers DJ Euro Stoxx) ayant les meilleures performances selon les critères de Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises définis par VIGEO, agence de notation et d'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations VIGEO conformément aux Lignes directrices de l'ASPI Eurozone®.

Criteria (min -- / max ++)	Rating 2005 / 01	Score 2005 / 01
Human Resources	+	52
Environment	+	48
Customers & Suppliers	++	61
Corporate Governance	=	48
Community Involvement	+	63
Human Rights	+	59

Score scaling : 0 to 100

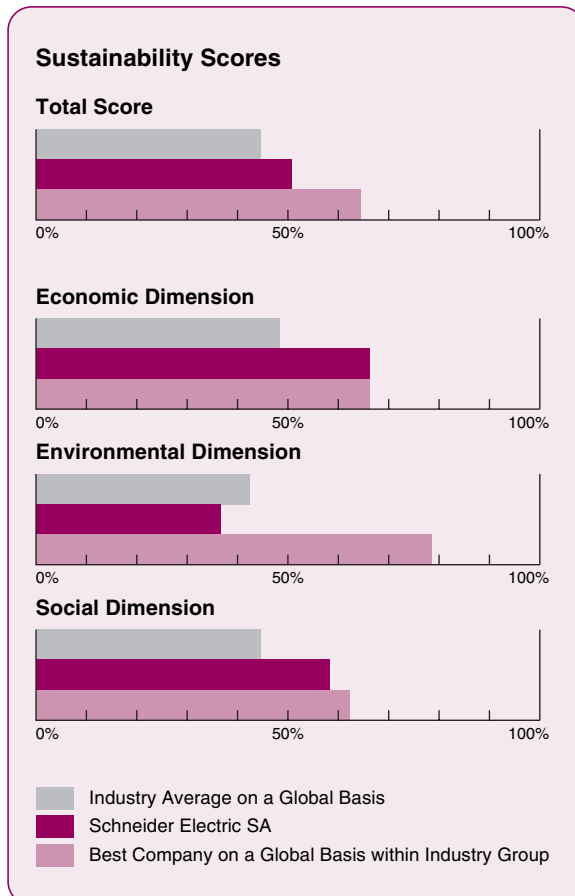


Indices Dow Jones

www.sustainability-index.com

Après une première sélection en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2005 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial) et du Dow Jones Sustainability Index Stoxx (indice européen).

SAM (Sustainable Asset Management), société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse, est responsable de la recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices.



> Pour en savoir plus :

www.schneider-electric.com

(rubrique Groupe > Développement durable)

> Pour commander le rapport développement durable et le bilan social

en ligne :

fr-developpement-durable@schneider-electric.com

par courrier :

Schneider Electric SAS

Direction développement durable

89 boulevard Franklin Roosevelt

92500 Rueil Malmaison (France)

5 Perspectives 2005

Aux conditions économiques actuelles, Schneider Electric se fixe, pour 2005, une croissance organique du chiffre d'affaires de 5 à 6 % et une progression du résultat d'exploitation (en normes IFRS) de l'ordre de 10 %.

Le 13 janvier dernier, le Groupe a annoncé son nouveau programme d'entreprise **new²**. Ce nouveau programme d'une durée de 4 ans va s'articuler autour de deux axes :

- continuer à capitaliser sur les plans d'efficacité conduits dans le cadre du précédent programme NEW2004 pour réduire les coûts de production et de structure, accroître la productivité, rééquilibrer les coûts et les revenus et accélérer la mise sur le marché de produits nouveaux qui répondent aux besoins des marchés,
- conduire la nécessaire transformation du Groupe avec des plans d'actions qui tournent autour de trois priorités : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

Les objectifs du Groupe pour la période 2005-2008 sont ambitieux et visent à accélérer sa croissance organique, à améliorer sa rentabilité opérationnelle, à accroître le retour des capitaux employés et à offrir aux actionnaires un dividende en hausse.

Schneider Electric poursuivra aussi sa politique d'acquisitions ciblées avec des activités qui viennent renforcer son offre sur les métiers de l'électricité et des automatismes, qui sont moins sensibles à la conjoncture et qui présentent un potentiel de croissance élevé. Ces activités comme les automatismes et la sécurité du bâtiment, la gestion de l'énergie, l'alimentation électrique sécurisée, les services, les capteurs ou encore certaines spécialités d'automatismes permettent au Groupe de doubler la taille de ses marchés accessibles et de les faire passer de 100 à 200 milliards d'euros.

Au plan géographique, les deux premières priorités sont respectivement l'Amérique du Nord et l'Asie.

Le Groupe compte se renforcer en Amérique du Nord qui représente déjà plus de 20 % de son chiffre d'affaires ; cette région représente la première puissance économique mondiale et Schneider Electric a à sa disposition de fortes capacités manageriales.

L'Asie représente quant à elle une double opportunité : un marché très important dans lequel Schneider Electric bénéficie de positions très solides ; c'est aussi un continent très riche en ressources, en termes de recherche et développement, de fournisseurs et de technologies avancées, notamment en Chine, en Inde et au Japon.

Les comptes consolidés

1 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros sauf le résultat par action)</i>	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	10 365,3	8 780,3	9 060,5
Coûts des ventes	(5 965,1)	(5 063,1)	(5 305,2)
Marge brute	4 400,2	3 717,2	3 755,3
Frais de recherche et développement	(535,2)	(494,0)	(472,7)
Frais généraux et commerciaux	(2 554,3)	(2 215,8)	(2 242,9)
Résultat d'exploitation	1 310,7	1 007,4	1 039,6
Résultat financier <i>(note 23)</i>	(65,9)	(53,1)	(157,8)
Résultat courant avant impôts	1 244,8	954,3	881,9
Résultat exceptionnel <i>(note 24)</i>	(96,3)	(163,9)	(509,2)
Impôts sur les sociétés <i>(note 12)</i>	(333,1)	(127,3)	295,0
Résultat net des sociétés intégrées	815,4	663,1	667,7
Amortissement des écarts d'acquisition <i>(note 3)</i>	(217,1)	(190,7)	(192,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence <i>(note 6)</i>	(3,6)	(18,1)	(28,2)
Résultat net consolidé	594,7	454,3	446,9
Intérêts minoritaires	(30,1)	(21,5)	(24,9)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	564,6	432,8	422,0
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action) <i>(note 14.6)</i>	2,56	1,94	1,85
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2,55	1,94	1,84

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.04	31.12.03	31.12.02
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Résultat net - part du Groupe	564,6	432,8	422,0
Part des minoritaires	30,1	21,5	24,9
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	3,6	18,1	27,8
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>			
Amortissements des immobilisations corporelles (note 5)	285,7	283,5	293,4
Amortissements des immobilisations incorporelles (note 4)	76,7	60,2	56,9
Amortissements des écarts d'acquisition	217,1	190,7	192,6
Augmentation/(diminution) des provisions	4,7	44,6	(1 350,5)
Variation des impôts différés	46,4	(144,1)	(484,2)
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(8,9)	15,4	1 785,0
Autres éléments	40,1	19,3	(0,4)
Autofinancement d'exploitation	1 260,1	942,0	967,5
Diminution/(augmentation) des Créances d'exploitation	(183,0)	(14,8)	109,3
Diminution/(augmentation) des Stocks et travaux en cours	(160,7)	(5,3)	49,8
(Diminution)/augmentation des Dettes d'exploitation	(2,5)	67,2	(96,6)
Autres actifs et passifs courants	208,7	265,1	(97,2)
Variation du besoin en fonds de roulement	(137,5)	312,2	(34,7)
Total I	1 122,6	1 254,2	932,8
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	(277,8)	(253,2)	(288,0)
Cessions d'immobilisations corporelles (note 5)	48,3	48,3	24,7
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 4)	(54,7)	(61,8)	(89,3)
Cessions d'immobilisations incorporelles (note 4)	0,4	1,3	12,1
Investissement net d'exploitation	(283,8)	(265,4)	(340,5)
Investissement financier net	(800,9)	(595,8)	3 223,7
Autres opérations financières à long terme	(25,9)	(262,1) ⁽¹⁾	(2,5)
Actifs de retraite à long terme	(13,4)	(142,2) ⁽²⁾	(55,4)
Sous-total	(840,2)	(1 000,1)	3 165,8
Total II	(1 124,0)	(1 265,5)	2 825,3
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :			
Emission d'emprunts	-	789,8	13,2
Remboursement d'emprunts	(1 351,4)	(73,1)	(202,3)
Vente/(achat) d'actions propres	(278,2)	(112,3)	(329,1)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(49,6)	(481,6)	(274,2)
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	61,0	101,8	11,0
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(334,2)	(308,0)	(297,6)
Minoritaires	(23,3)	(18,6)	(18,3)
Total III	(1 975,7)	(102,0)	(1 097,3)
IV - Effet net des conversions :	Total IV	21,2	(54,7)
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	(1 955,9)	(168,0)	2 663,5
Trésorerie en début de période	2 902,4	3 070,4	406,9
Variation de trésorerie	(1 955,9)	(168,0)	2 663,5
Trésorerie nette en fin de période (note 13)	946,5	2 902,4	3 070,4

(1) Inclus le prêt au Groupe Clipsal pour 259 millions d'euros

(2) Inclus la contribution additionnelle de Square D sur les engagements de retraite à hauteur de 143 millions d'euros en 2003 versus 50 millions d'euros en 2002

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

3 Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Actif immobilisé :			
Ecarts d'acquisition, nets <i>(note 3)</i>	4 077,7	3 512,8	3 371,9
Immobilisations incorporelles, nettes <i>(note 4)</i>	846,5	270,7	259,9
Immobilisations corporelles, nettes <i>(note 5)</i>	1 458,8	1 439,1	1 573,3
Immobilisations financières :			
Titres de participation mis en équivalence <i>(note 6)</i>	65,3	60,5	76,2
Autres titres de participation <i>(note 7)</i>	154,3	369,6	380,9
Autres immobilisations financières <i>(note 7)</i>	288,1	585,4	244,5
Total immobilisations financières	507,7	1 015,5	701,6
Autres actifs à long terme <i>(note 8)</i>	262,1	315,6	274,4
Total actif immobilisé	7 152,8	6 553,7	6 181,1
Actif circulant :			
Stocks et encours <i>(note 9)</i>	1 369,7	1 124,1	1 146,5
Clients et créances d'exploitation <i>(note 10)</i>	2 135,7	1 781,3	1 812,3
Autres débiteurs et charges constatées d'avance <i>(note 11)</i>	571,5	627,0	697,1
Impôts différés actifs <i>(note 12)</i>	752,8	747,2	718,5
Disponibilités et valeurs mobilières de placement <i>(note 13)</i>	1 062,8	3 087,5	3 214,0
Total actif circulant	5 892,5	7 367,1	7 588,4
Total de l'Actif	13 045,3	13 920,8	13 769,5

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Capitaux propres : (note 14)			
Capital social	1 809,6	1 854,7	1 926,5
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 049,9	4 290,8	4 895,2
Réserves consolidées	2 023,8	1 724,6	875,3
Réserves de conversion	(308,2)	(211,4)	87,7
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	7 575,1	7 658,7	7 784,7
Intérêts minoritaires	69,0	74,9	76,2
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour retraites et engagements assimilés (note 15)	660,9	672,5	810,8
Autres provisions pour risques et charges (note 16)	208,7	156,7	174,3
Total provisions pour risques et charges	869,6	829,2	985,1
Dettes à long terme :			
Emprunts obligataires (note 17)	1 200,0	1 200,0	1 450,0
Titres à durée indéterminée (note 17)	73,3	113,6	148,3
Dettes financières à plus d'un an (note 17)	20,8	121,7	125,5
Dettes financières à long terme	1 294,1	1 435,3	1 723,8
Autres dettes à long terme	104,4	40,5	-
Total dettes à long terme	1 398,5	1 475,8	1 723,8
Dettes à court terme :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69,8	56,2	39,8
Fournisseurs et dettes d'exploitation	1 314,6	1 176,7	1 167,2
Dettes fiscales et sociales	849,5	663,1	567,0
Impôts différés passifs (note 12)	101,5	92,2	54,5
Autres créanciers et charges à payer	543,4	641,0	725,0
Dettes à court terme :	2 878,8	2 629,2	2 553,5
Dettes financières à court terme (note 17)	254,3	1 253,0	646,2
Total dettes à court terme	3 133,1	3 882,2	3 199,7
Total du Passif	13 045,3	13 920,8	13 769,5

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4 Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

<i>(en millions d'euros sauf nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions (milliers) (1)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées (2)	Réserves de conversion	Capitaux propres (part de SESA)	Intérêts minoritaires
1^{er} janvier 2002	240 260,0	1 922,1	5 475,6	438,9	543,9	8 380,5	79,3
Plans de souscription d'actions (3)	373,4	3,0	8,0			11,0	
Conversion d'obligations (3)	179,5	1,4	7,0			8,4	
Distribution:							
- prélèvement sur prime (4)			(595,4)	615,7		20,3	
- dividendes distribués				(297,6)		(297,6)	(18,3)
Variation de l'auto détention				(290,6)		(290,6)	
Différence de conversion					(456,2)	(456,2)	(9,7)
Autres				(13,1)		(13,1)	
Résultat 2002				422,0		422,0	24,9
Au 31 décembre 2002	240 812,9	1 926,5	4 895,2	875,3	87,7	7 784,7	76,2
Plans de souscription d'actions (3)	1 958,3	15,6	50,8			66,4	
Réduction de capital (3)	(12 000,0)	(96,0)	(394,2)	490,2		0,0	
Plan Mondial Actionnariat salarial (3)	1 071,0	8,6	26,8			35,4	
Affectation réserve légale			(192,7)	192,7		0,0	
Distribution de dividendes (y compris précompte)			(95,1)	(212,8)		(307,9)	(18,6)
Variation de l'auto détention				(110,8)		(110,8)	
Différence de conversion (note 14.5)					(299,1)	(299,1)	(6,7)
Effet d'impôt sur annulation des actions propres				54,3		54,3	
Autres				2,9		2,9	2,5
Résultat 2003				432,8		432,8	21,5
Au 31 décembre 2003	231 842,2	1 854,7	4 290,8	1 724,6	(211,4)	7 658,7	74,9
Réduction de capital (3)	(7 000,0)	(56,0)	(291,1)			(347,1)	
Plan Mondial Actionnariat salarial (3)	705,8	5,7	27,6			33,3	
Souscription plan d'options (3)	646,2	5,2	22,6			27,8	
Distribution de dividendes (y compris précompte)				(334,2)		(334,2)	(23,3)
Précompte reversé sur années antérieures				23,1		23,1	
Variation de l'auto détention				65,2		65,2	
Différence de conversion (note 14.5)					(96,8)	(96,8)	(1,9)
Effet d'impôt sur annulation des actions propres				(7,4)		(7,4)	
Autres (5)				(12,1)		(12,1)	(10,9)
Résultat 2004				564,6		564,6	30,1
Au 31 décembre 2004	226 194,2	1 809,6	4 049,9	2 023,8	(308,2)	7 575,1	69,0

(1) Avant élimination des actions autodétenues.

(2) Y compris 208,6 millions d'euros d'auto-détention et d'auto-contrôle annulés au 31 décembre 2004.

(3) Voir Note 14 - Capitaux propres.

(4) Y compris 7,8 millions d'euros au titre d'un remboursement du précompte mobilier et 12,5 millions d'euros d'élimination des dividendes sur les titres d'autocontrôle.

(5) Dont (20,8) millions d'euros net d'impôt suite à un changement de méthode sur la comptabilisation des remises aux distributeurs (voir note 1.19), et 5,5 millions d'euros sur l'écart d'évaluation MGE UPS Systems.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5 Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1 - Principes Comptables

1.1 - Principes de présentation

Jusqu'au 31 décembre 2004, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les règles et principes comptables français.

Suite à l'adoption par l'Union Européenne du référentiel IFRS, à compter du 1^{er} janvier 2005, un tableau de passage entre les états financiers, en principe français, et les mêmes états financiers, en principe IFRS, est donné dans un document séparé.

1.2 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

1.3 - Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50 % des droits de vote émis ou dans lesquelles il exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle par tout moyen, autre que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, tel que détention d'intérêts minoritaires significatifs, contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence significative est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

La méthode de consolidation par intégration proportionnelle est utilisée dans le cadre des participations financières à contrôle conjoint telles que sociétés en participation et accords de coopération. Dans une telle situation, le Groupe enregistre sa quote-part des comptes de résultat, bilan et tableau de flux de trésorerie.

Les acquisitions ou cessions de société intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les soldes bilantiels et transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées. Dans le cas de sociétés consolidées en intégration proportionnelle, les transactions réciproques sont éliminées à hauteur de la quote-part d'intérêt du Groupe dans ladite société.

La liste des filiales consolidées est présentée en Note 28. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

La consolidation est réalisée à partir de comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice.

1.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie différente sont convertis en Euro en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le compte Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés.

1.5 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.6 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence existant entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est amorti linéairement sur une période déterminée n'excédant pas 40 ans. Lorsque des événements ou des modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte probable de valeur des actifs concernés, le Groupe évalue si cette perte de valeur affecte les écarts d'acquisition en comparant la valeur nette comptable des actifs concernés aux cash flow libres actualisés.

1.7 - Immobilisations incorporelles

Les coûts engagés par le Groupe pour le développement interne de progiciels sont, en principe, pris en charge au fur et à mesure de la dépense. Cependant, les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés et amortis sur la période bénéficiant de l'usage de tels progiciels : cette période ne dépasse pas 5 ans.

Les marques résultent de l'évaluation des actifs des entreprises acquises et sont enregistrées au bilan sur la base d'évaluations externes. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les autres immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur la période d'usage ou celle durant laquelle de tels actifs sont protégés par des dispositions légales et réglementaires.

1.8 - Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions et matériels de production sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation telle que présentée ci-après :

Constructions :	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans
Autres :	3 à 12 ans

Pour les immobilisations corporelles rattachées à l'activité, la durée de vie est généralement définie comme étant la période d'utilisation pour le Groupe. Cependant, lorsqu'il est prévu d'arrêter ou de fermer une ligne de production avant la fin de cette période, la durée d'amortissement est réduite.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

1.9 - Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Dans le cas de titres de participations cotés, la valeur de marché du titre est également prise en compte.

1.10 - Dépréciations des actifs à long terme

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue annuelle pour identifier d'éventuelles pertes de valeur. Le cas échéant, les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition sont ramenées à la valeur des

cash-flows futurs actualisés (au taux de 8,5 % correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe).

La valeur comptable des immobilisations corporelles, y compris les actifs immobiliers est régulièrement revue, d'une part pour des besoins d'assurance et d'autre part, pour la comparer à la valeur de marché de ces actifs immobiliers. Lorsque ces revues mettent en évidence une perte durable de valeur de marché ou de valeur d'assurance par rapport à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

Pour les autres actifs à long terme y compris les immobilisations incorporelles, il est fait référence à des évaluations de tiers, des évaluations de marchés ou autres évaluations financières ou économiques. Lorsque ces évaluations montrent une réduction de la valeur recouvrable par rapport à la valeur historique, des provisions pour dépréciation sont enregistrées.

1.11 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient (déterminé selon la méthode FIFO ou la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance et les frais généraux de production.

1.12 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondés sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

1.13 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'il existe un échéancier de renversement suffisamment fiable.

1.14 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement présentées au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les actions propres destinées à couvrir les plans d'options, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments à court terme tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Ils sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Lorsqu'il s'agit d'obligations ou d'instruments représentatifs de créances, le coût comporte la quote-part d'intérêts courus à la clôture de l'exercice.

1.15 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés consolidées (par intégration globale) sont :

- enregistrées dans la rubrique "Valeurs mobilières de placement", lorsqu'elles sont dès l'origine explicitement affectées à la couverture de plans d'options d'achats d'actions Schneider Electric SA émis au bénéfice du personnel du Groupe ;
- comptabilisées en réduction des capitaux propres consolidés dans tous les autres cas.

Le traitement comptable des gains ou pertes découlant de la vente des actions propres dépend de l'objectif de détention desdites actions. Les gains ou pertes se rapportant aux ventes d'actions classées dans la rubrique "Valeurs mobilières de placement" sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Les gains ou pertes sur cession des autres catégories sont déduits sur les capitaux propres, nets des effets d'impôt.

1.16 - Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires. La méthode utilisée pour valoriser les engagements de retraite et les indemnités de fin de carrière prend en compte les rémunérations futures.

Le Groupe utilise deux méthodes pour calculer ces engagements selon qu'ils sont gérés en interne ou en externe :

- **Gestion interne** : l'engagement est couvert par une provision calculée pour l'ensemble des personnels concernés en déterminant la valeur actuelle de l'engagement futur en fonction d'un taux d'actualisation faisant l'objet d'une révision annuelle en fonction des conditions de marché.

- **Gestion externe** (plans d'assurances ou fonds de pension) : dans ce cas spécifique, outre les contributions versées aux organismes d'assurances ou fonds de pension, un passif, correspondant à l'écart entre la juste valeur des actifs de couverture et la valeur actuelle de l'engagement futur estimé, est reconnu.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc) sont étalés et reconnus sur la durée de service restant à exécuter pour les employés concernés, si ces changements excèdent 10 % de la plus grande des données suivantes, soit l'engagement futur estimé, soit la valeur de marché des actifs de couverture.

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités. Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe. Par ailleurs, le Groupe enregistre, pour ses filiales françaises uniquement, les engagements sur les médailles du travail.

1.17 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe reconnaît une perte ou comptabilise une provision lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

1.18 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. En conséquence, le Groupe met en œuvre des contrats tels que contrats de "swaps", contrats d'options ou couvertures à terme selon la nature des risques à couvrir.

Le Groupe souscrit périodiquement des contrats de couverture de taux de change pour garantir des opérations libellées en devises étrangères.

Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Les gains ou pertes sur les couvertures d'opérations sont reconnus par compte de résultat et compensent les gains ou pertes rattachés aux dites opérations. A la clôture, les contrats de couverture sont estimés à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change latents sont pris en compte par le résultat. Ces gains ou pertes de change latents compensent les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des comptes à recevoir ou à payer libellés en devises étrangères.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. Par ailleurs il n'existe pas de politique de couverture des bilans des sociétés étrangères.

Les valeurs de marché de ces opérations de couvertures sont fournies en Note 20.5

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. S'il est procédé à une clôture anticipée d'un contrat "de swaps" de taux d'intérêts, les gains ou les pertes sont étalés et répartis au titre des intérêts de la dette concernée sur la période restant à courir au titre dudit contrat d'échange.

Le Groupe souscrit également des contrats d'approvisionnement de matières premières comportant des contrats d'achats à terme, d'échanges et options, contrats destinés à couvrir tout ou partie des achats de matières premières. Les gains et pertes latents sur contrats de couverture sont incorporés aux coûts des ventes lorsque les opérations d'achats interviennent. A la clôture la juste valeur (mark to market) des instruments de couverture est mentionnée dans les engagements hors bilan.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

1.19 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement). Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat.

a) Rabais, escomptes

Le Groupe accorde à certains de ses distributeurs des rabais calculés en fonction d'objectifs prédéterminés de ventes en valeur et en volume.

De plus, et dans un nombre limité de cas, le Groupe négocie directement avec des clients internationaux

des ventes de produits sur des bases mondiales ou nationales, sans l'intermédiaire de distributeurs et à un prix inférieur. Dans de telles situations, le Groupe indemnise ses distributeurs pour la perte de marge. Les filiales nord-américaines du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

L'application des dispositions de l'avis 2004-E du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation des droits à réduction ou avantages en nature accordés, publié par le Conseil National de la Comptabilité le 13 octobre 2004, a conduit le groupe à revoir ses principes et à homogénéiser ses pratiques de provisionnement des avantages qu'il accorde à ses distributeurs au titre des ventes réalisées par ces distributeurs à leurs clients. A partir du 1^{er} janvier 2004, le Groupe enregistre cette charge dès la livraison des produits aux distributeurs alors qu'auparavant, il l'enregistrait lorsque les distributeurs avaient rempli les conditions d'obtention de ces compensations. Le changement de fait générateur du provisionnement a conduit à comptabiliser un complément de provision pour remises à accorder de 32 millions d'euros brut et 20 millions d'euros net d'impôt. Ce changement de méthode a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2004 dans les capitaux propres du Groupe.

b) Contrats à long terme

Le produit résultant de l'exécution des contrats à long terme est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.20 - Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

1.21 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les charges et produits qui ne sont pas directement liés au cours ordinaire des opérations. Il inclut les plus ou moins-values résultant de l'arrêt d'activités, le coût des opérations de restructurations majeures et les coûts significatifs encourus dans les situations dont il ne peut être attendu aucun bénéfice futur (telles que règlements de poursuites et réclamations de caractère légal, environnemental ou dans le cadre de la responsabilité du Groupe sur ses produits).

1.22 - Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe de l'année par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de la conversion des obligations convertibles en circulation et de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux obligations convertibles est calculée selon la "if converted method" (nombre théorique d'actions susceptibles d'être créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions). La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des droits).

1.23 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

Note 2 - Evolution du périmètre de consolidation

2.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2004, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 27. Le périmètre retenu au 31 décembre 2004 peut se résumer de la façon suivante :

Les principales variations de périmètre sur 2004 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

La joint-venture Clipsal Asia Holdings Limited, créée en décembre 2003 avec le groupe singapourien CIH Ltd, est consolidée par mise en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2004 compte tenu de la part prépondérante du partenaire dans le management de la société durant la première année.

Les filiales Clipsal portant l'activité "Ultra Terminal" acquise à Gerard Industries en décembre 2003, situées en Australie, Nouvelle-Zélande, Inde et Afrique du Sud, détenues à 100 %, sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2004.

Acquisitions

Les 6 février 2004 et 15 novembre 2004, le Groupe a procédé à l'acquisition de respectivement 48,1 % et 0,6 % du capital de MGE UPS Systems portant ainsi sa participation à 84,8 %.

Jusqu'au 31 décembre 2003, MGE UPS Systems a été consolidé par mise en équivalence avec un décalage de 3 mois par rapport aux dates de clôture du Groupe. A compter du 1^{er} janvier 2004, MGE UPS est intégré globalement et rattrape le décalage de 3 mois pour s'aligner sur la date de clôture du 31 décembre. Au 31 décembre 2004, le Groupe consolide donc le quatrième trimestre 2003 par mise en équivalence et l'exercice 2004 par intégration globale.

Le 27 mai 2004, Schneider Electric a acquis 100 % de la société californienne Kavlico Corporation. Cette société, acteur majeur du marché des technologies de détection, a réalisé pour l'exercice clos à fin août 2003, un chiffre d'affaires de 156 millions de dollars et une marge opérationnelle de 10,6 %. Cette entité est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2004.

Le 13 juillet 2004, Schneider Electric a finalisé l'acquisition à 100 % du groupe Andover Controls, société du Groupe Balfour Beatty. Basé principalement aux Etats-Unis, Andover Controls est un acteur très performant dans le domaine des Automatismes du Bâtiment et de la Sécurité, avec un chiffre d'affaires de 169 millions de dollars en 2003.

Le groupe Andover Controls est consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2004.

(Nombre de sociétés)	31.12.2004		31.12.2003		31.12.2002	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	65	328	52	266	55	251
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	1	1	1	1	1	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	4	2	7	2	9
Sous total par zone France / Etranger	67	333	55	274	58	261
Total	400		329		319	

2.2 - Impact des principales acquisitions sur les données de 2004

L'impact des acquisitions des groupes TAC et Clipsal en 2003 et MGE, Kavlico et Andover Controls en 2004 sur les états financiers du Groupe est le suivant :

1 / Résultat proforma 2004 hors TAC (8 premiers mois), Clipsal (12 mois), MGE UPS (12 mois), Kavlico (6 mois) et Andover Controls (6 mois) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004 Publié	31.12.2004 hors acquisitions	31.12.2003 Publié
Chiffre d'affaires	10 365,3	9 196,6	8 780,3
Résultat d'exploitation	1 310,7	1 155,5	1 007,4
Taux de marge opérationnel	12,6 %	12,6 %	11,5 %
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	781,7	698,0	623,5
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	(157,0)	(190,7)
Résultat net - Part du Groupe	564,6	541,0	432,8

2 / Bilan proforma 2004 hors Clipsal (en titres non consolidés au 31 décembre 2003), MGE-UPS, Kavlico et Andover Controls

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004 Publié	31.12.2004 hors acquisitions	31.12.2003 Publié
Ecart d'acquisition net	4 077,7	3 202,6	3 512,8
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes	2 305,3	1 708,9	1 709,8
Autres actifs LT	769,8	766,4	1 331,1
Actif circulant	5 892,5	7 116,9	7 367,1
Total actif	13 045,3	12 794,8	13 920,8
Capitaux propres, part du Groupe	7 575,1	7 638,2	7 658,7
Intérêts minoritaires	69,0	65,7	74,9
Dettes financières long terme	1 294,1	1 281,3	1 475,8
Autres dettes à long terme	104,4	104,4	0,0
Provision pour risque et charge	869,6	838,7	829,2
Passif circulant	3 133,1	2 866,5	3 882,2
Total passif	13 045,3	12 794,8	13 920,8

Note 3 - Ecart d'acquisition

3.1 - Principaux écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>			31.12.04	31.12.03		
	Durée de vie	Année d'acquisition	Brut	Amortissement	Net	Net
Square D Company	40 ans	1991	1469,1	498,8	970,3	1089,7
LK AS	40 ans	1999	249,8	37,5	212,3	218,4
AB Wibe	40 ans	1999	118,1	17,7	100,4	102,6
Elko AS	40 ans	1999	103,1	15,5	87,6	88,3
LE OY Prod	40 ans	1999	81,8	12,3	69,5	71,6
Elda SE	40 ans	1999	59,6	8,9	50,7	45,3
Thorsman & Co	40 ans	1999	54,3	8,2	46,1	47,2
Eljo AB	40 ans	1999	45,4	6,8	38,6	39,4
Autres Lexel	40 ans	1999	296,6	57,5	239,1	247,4
Groupe Lexel	40 ans	1999	1008,7	164,4	844,3	860,2
Telemecanique	40 ans	1988	802,0	359,5	442,5	462,6
MGE UPS	20 ans	2000 à 2004	381,4	34,3	347,1	7,7
TAC	20 ans	2003	304,1	22,6	281,5	396,0
Andover Controls	15 ans	2004	241,1	8,0	233,1	0,0
Clipsal	20 ans	2004	198,3	9,9	188,4	0,0
Crouzet Automatismes	20 ans	2000	205,2	53,7	151,5	162,4
Kavlico	10 ans	2004	106,9	5,3	101,6	0,0
Positec	20 ans	2000	168,7	69,4	99,3	106,0
Merlin Gerin	30 ans	1992	160,7	78,8	81,9	87,2
Digital Electronics	10 ans	2002	92,9	19,3	73,6	85,6
Federal Pioneer	40 ans	1990	79,8	31,5	48,3	50,7
Infra +	10 ans	2000 à 2004	50,1	10,8	39,3	14,2
Mita Holding	20 ans	1999	51,3	13,2	38,1	40,9
PDL	20 ans	2001	38,5	6,8	31,7	33,3
JV VAS	5 ans	2001	0,0	0,0	0,0	8,3
Autres filiales (1)	5-20 ans		374,9	269,7	105,2	108,0
Total			5 733,7	1 656,0	4 077,7	3 512,8

(1) concerne environ 60 sociétés

Groupe Lexel

Dans le cadre de l'intégration des filiales Lexel dans l'organisation Schneider Electric, l'écart d'acquisition (valeur nette au 1^{er} janvier 2004 de 860,2 millions d'euros) a été alloué aux différentes entités dont les

plus significatives sont mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessus. Le solde de 247,4 millions d'euros au 31 décembre 2003 a été affecté sur environ 25 autres entités du groupe Lexel pour des montants individuels inférieurs à 40 millions d'euros.

3.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	31.12.2004	31.12.2003
Écarts d'acquisition nets au 1^{er} janvier	3 512,8	3 371,9
Acquisitions	1 001,9	513,6
Cessions	(6,3)	
Reclassement	(92,0)	(59,1)
Dotation aux amortissements	(217,1)	(190,7)
Effets des variations de change	(121,6)	(241,1)
Écarts d'acquisition nets au 31 décembre	4 077,7	3 512,8

Les acquisitions concernent essentiellement les groupes Clipsal, MGE, Andover Controls, Kavlico et le rachat des intérêts minoritaires d'Infra +.

La cession est celle de la joint-venture VA Tech Schneider High Voltage GmbH intervenue le 18 juin 2004.

La reconnaissance de la marque TAC à hauteur de 92 millions d'euros a réduit d'autant le montant de l'écart d'acquisition constaté lors de la première consolidation de TAC en 2003.

Les principales variations de taux de change concernent les écarts d'acquisition en dollars américains relatifs à Square D, Andover, Kavlico et TAC Americas, en dollars australiens relatifs à Clipsal et en Zloty polonais relatif à Elda SE.

Au 31 décembre 2004, le Groupe a testé la valeur comptable des écarts d'acquisition et s'est assuré que ramené à la valeur des cash-flows actualisés il n'y avait pas de perte de valeur comme indiqué dans la note 1.10. Le Groupe n'a comptabilisé aucune dépréciation exceptionnelle à ce titre sur l'exercice 2004.

3.3 - Acquisitions

Écart d'acquisition Clipsal

Le groupe Clipsal est consolidé depuis le 1^{er} janvier 2004. La détermination de l'écart d'acquisition s'est faite sur la base des comptes à cette date.

L'ensemble des activités du groupe Clipsal a fait l'objet d'une transaction avec la famille Gérard, au terme de laquelle :

- les activités Core Business "Ultra Terminal" de Clipsal, conservées par Schneider Electric, ont été évaluées à 445 M€ (valeur d'entreprise), incluant des ajustements du prix initial d'acquisition d'un montant de 11 M€

- les activités Non Core Business, ont été évaluées à 149 M€ (valeur d'entreprise) incluant un ajustement de 3 M€ de l'estimation initiale, et ont été retransférés à la famille Gérard

- l'endettement net total du groupe, évalué à 259 M€, a été maintenu dans la société Clipsal acquise par Schneider Electric.

Au total le prix d'acquisition des activités "Ultra Terminal" de Clipsal s'est donc établi à 335 M€, auxquels se sont ajoutés 12 M€ de frais d'acquisition, portant ainsi le coût d'acquisition à 347 M€.

Le prix d'acquisition a été réglé en espèces pour 165 M€, par transfert des activités Non Core Business pour 149 M€ et un montant de 33 M€ a été retenu comme paiement différé (à échéance 2007) et placé dans un compte séquestre.

Les principaux éléments d'affectation de l'écart de première consolidation s'analysent de la façon suivante :

	En millions de dollars australiens	En millions d'euros*
Prix d'acquisition net de frais	583,8	347,5
Valeur des actifs et passifs acquis		
Situation nette au 1 ^{er} janvier 2004	104,0	61,9
Réévaluation des actifs et passifs acquis	(114,5)	(68,1)
Marque	254,6	151,5
Situation nette réévaluée au 1^{er} janvier 2004	244,1	145,3
Écart d'acquisition	339,7	202,2

*Conversion au cours du 1^{er} janvier 2004 soit 1 AUD = 0,595167 €

Écart d'acquisition Infra +

L'acquisition complémentaire des titres Infra + porte la participation du Groupe de 38,1 % à 100 %.

La détermination de l'écart d'acquisition s'est faite sur la base des comptes au 1^{er} janvier 2004. L'écart d'acquisition dégagé sur cette opération s'élève à 29,3 millions d'euros en valeur brute.

Ecart d'acquisition MGE UPS Systems

Le groupe MGE UPS est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2004. L'écart d'acquisition portant sur le rachat des 48,7 % en février et novembre 2004 a été déterminé de la façon suivante :

Prix d'acquisition net de frais	262,5
Titres antérieurement détenus	79,9
Valeur totale des titres	342,4
Valeur des actifs et passifs acquis (Part du Groupe)	
Situation nette au 1 ^{er} janvier 2004	127,2
Annulation des écarts d'acquisition antérieurs	(428,2)
Réévaluation des actifs et passifs acquis	7,5
Marque	254,5
Situation nette réévaluée au 1^{er} janvier 2004	(39,0)
Ecart d'acquisition	381,4

Conformément aux principes comptables en vigueur sur les acquisitions successives de titres, le Groupe a procédé aux traitements suivants :

- la réévaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs acquis pour un montant total de 15,4 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros pour la part du Groupe. Un écart de réévaluation de 5,5 millions d'euros correspondant à la quote-part antérieurement détenue a été comptabilisé directement dans les réserves consolidées.
- la reconnaissance de 100 % de la marque MGE UPS pour 300 millions d'euros (dont 254,5 millions d'euros pour la part du Groupe).
- l'enregistrement d'un écart d'acquisition total de 381,4 millions d'euros, dont :
 - 80,1 millions d'euros relatifs au 32,3 % historiquement détenus et inscrits précédemment dans les comptes du groupe MGE ;
 - 7,7 millions d'euros relatifs à l'acquisition de 3,8 % en 2003 ;
 - 290,9 millions d'euros au titre du rachat de 48,1 % en février 2004.
 - 2,7 millions d'euros au titre du rachat de 0,6 % en novembre 2004.

Le prix d'acquisition tient compte d'une part, d'un paiement différé de 24,2 millions d'euros qui a été actualisé, et d'autre part d'une clause de complément de prix ("earn out") dont la meilleure évaluation à ce jour est de 24 millions d'euros et dont le montant définitif sera basé sur les résultats du groupe MGE UPS au 30 septembre 2005.

En outre, le Groupe s'est engagé à racheter les intérêts minoritaires de 15,2 % pour un montant basé sur les résultats du groupe MGE UPS au 30 septembre 2005, et dont la meilleure estimation à ce jour s'élève à 76,5 millions d'euros.

Ecart d'acquisition Andover controls

Le groupe Andover Controls, comportant une dizaine de filiales, est consolidé pour la première fois à compter du 1^{er} juillet 2004. La détermination de l'écart d'acquisition s'est faite sur la base des comptes à cette date.

	En millions de dollars*	En millions d'euros
Prix d'acquisition net de frais	404,1	332,4
Valeur des actifs et passifs acquis		
Situation nette au 1 ^{er} janvier 2004	51,4	42,3
Réévaluation des actifs et passifs acquis	(20,1)	(16,6)
Frais de développement	3,6	3,0
Marque	44,9	36,9
Situation nette réévaluée au 1^{er} juillet 2004	79,8	65,6
Ecart d'acquisition	324,3	266,8

*Conversion au cours du 1^{er} juillet 2004 : 1USD = 0,82271 €

Le Groupe a jusqu'au 30 juin 2005 pour finaliser l'affectation de son écart d'acquisition aux actifs et passifs acquis et aux immobilisations incorporelles.

Ecart d'acquisition Kavlico

Les filiales Kavlico Corp. (Etats Unis) et Kavlico Gmbh (Allemagne) sont consolidées en intégration globale à 100 % à compter du 1^{er} Juillet 2004.

Le Groupe a jusqu'au 30 juin 2005 pour finaliser l'affectation de l'écart de première consolidation et reconnaître des actifs incorporels.

Les premiers éléments de détermination de l'écart d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	En millions de dollars*	En millions d'euros
Prix d'acquisition net de frais	196,4	161,6
Valeur des actifs et passifs acquis		
Situation nette au 1 ^{er} juillet 2004	55,8	45,9
Réévaluation des actifs et passifs acquis	(3,2)	(2,6)
Situation nette réévaluée au 1^{er} juillet 2004	52,6	43,3
Ecart d'acquisition	143,8	118,3

*Conversion au cours du 1^{er} juillet 2004 : 1USD = 0,82271 €

Note 4 - Immobilisations incorporelles

4.1 - Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres incorporels	Total
Situation au 31.12.2002	-	305,4	166,0	471,4
Acquisitions	-	56,1	5,7	61,8
Cessions	-	(9,9)	(1,7)	(11,6)
Ecarts de conversion	(3,5)	(14,2)	(9,2)	(26,9)
Variation de périmètre	43,9	11,1	(36,5)	18,5
Situation au 31.12.2003	40,4	348,5	124,3	513,2
Acquisitions	0,2	33,8	20,7	54,7
Cessions	-	(11,7)	(1,1)	(12,8)
Ecarts de conversion	(9,9)	(5,5)	(4,3)	(19,7)
Variation de périmètre	586,1	21,8	24,6	632,5
Situation au 31.12.2004	616,8	386,9	164,2	1167,9

4.2 - Amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres incorporels	Total
Situation au 31.12.2002	-	(146,7)	(64,8)	(211,5)
Dotations	-	(45,3)	(14,9)	(60,2)
Reprises	-	6,8	1,1	7,9
Ecarts de conversion	-	9,3	2,5	11,8
Variation de périmètre et Divers	-	(4,2)	13,7	9,5
Situation au 31.12.2003	-	(180,1)	(62,4)	(242,5)
Dotations	-	(51,8)	(24,9)	(76,7)
Reprises	-	11,1	0,8	11,9
Ecarts de conversion	-	4,1	1,8	5,9
Variation de périmètre et Divers	(1,5)	(10,9)	(7,6)	(20,0)
Situation au 31.12.2004	(1,5)	(227,6)	(92,3)	(321,4)

4.3 - Valeurs nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres incorporels	Total
Au 31 décembre 2002	-	158,7	101,2	259,9
Au 31 décembre 2003	40,4	168,4	61,9	270,7
Au 31 décembre 2004	615,3	159,3	71,9	846,5

Les principales marques reconnues sont les suivantes :

	31.12.2004 Net	31.12.2003 Net
MGE UPS	300,0	-
Clipsal	145,8	-
TAC	93,1	-
Digital Electronics	39,1	40,4
Andover Controls	27,5	-
Security International	5,5	-
Autres	4,3	-
Total	615,3	40,4

Note 5 - Immobilisations corporelles

5.1 - Variation des immobilisations corporelles

■ Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Situation au 31.12.2002	111,7	860,6	2 465,4	609,7	4 047,4
Acquisitions	0,4	28,4	146,8	77,6	253,2
Cessions	(4,5)	(28,6)	(152,0)	(33,6)	(218,7)
Ecart de conversion	(7,1)	(41,4)	(117,8)	(36,3)	(202,6)
Variation de périmètre et Divers	2,7	48,9	67,9	(93,0)	26,5
Situation au 31.12.2003	103,2	867,9	2 410,3	524,4	3 905,8
Acquisitions	0,7	18,1	121,3	137,7	277,8
Cessions	(9,9)	(43,7)	(92,5)	(41,0)	(187,1)
Ecart de conversion	(2,0)	(9,3)	(40,2)	(11,1)	(62,6)
Variation de périmètre et Divers	(3,5)	51,4	147,9	(26,8)	169,0
Situation au 31.12.2004	88,5	884,4	2 546,8	583,2	4 102,9

■ Amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Situation au 31.12.2002	(17,1)	(418,9)	(1 681,9)	(356,1)	(2 474,1)
Dotations	(2,1)	(36,7)	(198,8)	(45,8)	(283,4)
Reprises	1,3	15,7	129,8	33,8	180,6
Ecart de conversion	1,7	11,8	70,4	25,4	109,3
Variation de périmètre et Divers	0,5	(12,9)	3,7	9,6	0,9
Situation au 31.12.2003	(15,7)	(441,0)	(1 676,8)	(333,1)	(2 466,7)
Dotations	(0,7)	(33,9)	(203,6)	(47,5)	(285,7)
Reprises	1,3	28,6	83,5	36,7	150,1
Ecart de conversion	0,6	3,6	26,3	8,3	38,8
Variation de périmètre et Divers	0,7	(19,3)	(50,3)	(11,8)	(80,6)
Situation au 31.12.2004	(13,8)	(462,0)	(1 820,9)	(347,4)	(2 644,1)

■ Valeurs nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Au 31 décembre 2002	94,6	441,7	783,5	253,6	1 573,3
Au 31 décembre 2003	87,5	426,9	733,5	191,3	1 439,1
Au 31 décembre 2004	74,7	422,4	725,9	235,8	1 458,8

5.2 - Location - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31.12.2004	Au 31.12.2003
Terrains	2,7	2,7
Constructions	70,7	56,7
Installations techniques, matériels et outillages et autres	39,6	29,2
Autres immobilisations corporelles	10,6	-
Immobilisations incorporelles	4,4	-
Amortissements cumulés	(82,6)	(61,8)
Immobilisations en location-financement - nettes	45,4	26,8

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2004 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
En 2005	4
En 2006	2,8
En 2007	2,5
En 2008	2,6
En 2009	2,9
Au-delà de 2009	3,8
Total des engagements de loyers	18,6

5.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2004 et 2003 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31.12.2004	Au 31.12.2003
Loyers	84,4	74,0
Loyers conditionnels	1,1	1,2
Sous-location	(1,8)	(2,2)
Total charge locative	83,7	73,0

Les engagements de location simple dont le terme excède un an s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 :

<i>(en millions d'euros)</i>	
En 2005	93,6
En 2006	72,4
En 2007	52,3
En 2008	40,1
En 2009	33,2
Au-delà de 2009	72,6
Total des engagements de loyers	364,2

Note 6 - Titres de participation mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Quote part de situation nette		Quote part de résultat net	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
<i>(en millions d'euros)</i>						
Clipsal Asia Holdings ⁽¹⁾	50,0 %	-	41,1	-	(2,8)	-
ELAU Administration GmbH ⁽³⁾	49,1 %	-	16,8	-	0,8	-
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	11,5	10,1	1,4	1,0
VA Tech Schneider HV GmbH ⁽²⁾	-	40,0 %	-	16,9	(0,8)	(13,1)
Entivity	-	31,2 %	-	0,8	(0,5)	(0,7)
MGE Finances ⁽¹⁾	-	36,1 %	-	35,5	(0,9)	(5,0)
Autres	N/A	N/A	(4,1)	(2,8)	(0,8)	(0,3)
Total			65,3	60,5	(3,6)	(18,1)

(1) Voir Notes 2 et 3.

(2) Le 30 juin 2004, le Groupe a cédé sa participation dans la joint-venture VA Tech Schneider High Voltage GmbH à VA Tech T&D GmbH &Co KEG. Le Groupe a provisionné la prise en charge de 50% du coût des litiges en cours sur certains contrats, tel que prévu dans l'accord de cession. La déconsolidation de cette joint-venture n'a pas d'effet sur le résultat consolidé au 31 décembre 2004.

(3) Le 1^{er} juin 2004, le Groupe a acquis 49,1 % de la société Elau Administration GmbH détenant elle-même 95 % de Elau AG, une société allemande leader en solutions d'automatisation des machines d'emballage.

6.1 - Clipsal Asia Holdings Ltd

Le Groupe a consolidé les comptes du groupe Clipsal Asia Holdings au 31 décembre 2004 sur la base de comptes provisoires non audités.

a) Bilan consolidé

	<i>(en millions de dollars de Hong Kong)</i>		<i>(en millions d'euros) *</i>	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Valeurs immobilisées nettes	460,1	414,6	43,5	42,3
Actif circulant	1 245,0	1 246,7	117,6	127,2
Total Actif	1 705,1	1 661,3	161,0	169,4
Capitaux propres	873,8	903,5	82,5	92,1
Intérêts minoritaires	38,5	32,7	3,6	3,3
Dettes à long terme	10,8	23,5	1,0	2,4
Passif à court terme	782,0	701,6	73,9	71,6
Total Passif	1 705,1	1 661,3	161,0	169,4

* conversion au taux de clôture

2004 : 1 HKD = 0,094446 EUR 2003 : 1 HKD = 0,101990 EUR

b) Compte de résultat consolidé

(en millions de dollars de Hong Kong)

(en millions d'euros) *

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Chiffre d'affaires	1 047,50	903,2	108,2	102,8
Coûts des ventes	(721,2)	(598,6)	(74,5)	(68,1)
Frais généraux	(338,4)	(304,8)	(35,0)	(34,7)
Résultat d'exploitation	(12,1)	(0,2)	(1,3)	0,0
Résultat financier	(9,2)	(1,4)	(1,0)	(0,2)
Résultat exceptionnel	(13,0)	(7,5)	(1,3)	(0,9)
Impôts	(7,2)	(3,0)	(0,7)	(0,3)
Résultat net	(41,5)	(12,1)	(4,3)	(1,4)
Intérêts minoritaires	(12,9)	(9,3)	(1,3)	(1,1)
Résultat net part du groupe Clipsal Asia Holding	(54,4)	(21,4)	(5,6)	(2,4)

* conversion au taux moyen 2004 : 1 HKD = 0,103339 EUR 2003 : 1 HKD = 0,113807 EUR

6.2 - Elau Administration GmbH

a) Bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Valeurs immobilisées nettes	10,0	9,9
Actif circulant	35,9	10,5
Total Actif	45,9	20,4
Capitaux propres	34,2	8,9
Intérêts minoritaires	0,7	
Dettes à long terme	4,6	5,8
Provisions	4,8	3,5
Passif à court terme	1,6	2,2
Total Passif	45,9	20,4

b) Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Depuis l'acquisition (Juin à décembre 2004) 7 mois	31.12.2004 12 mois	31.12.2003 12 mois
Chiffre d'affaires	23,4	39,8	32,0
Coûts des ventes et frais généraux	(20,7)	(33,9)	(28,3)
Résultat d'exploitation	2,7	5,9	3,7
Résultat financier	0,1		(0,3)
Résultat exceptionnel			
Impôts	(1,1)	(2,3)	(1,4)
Résultat net	1,7	3,6	2,0
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du groupe Elau	1,7	3,6	2,0

Note 7 - Autres titres de participation et autres immobilisations financières

7.1 - Détail des autres titres de participation

Les autres titres de participation sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	% détenu	au 31 décembre 2004				2003
		Brut	Dépréciation	Net	Valeur de marché ⁽⁴⁾ ou vénale	Net
I – Titres cotés						
Finaxa	2,99 %	76,7	-	76,7	120,1	65,8
Gold Peak Industries Holding Ltd	10,06 %	10,6	0,5	10,1	10,1	10,6
Autres	-	8,9	3,4	5,5	5,5	14,2
Total titres cotés		96,2	3,9	92,3	135,7	90,6
II – Titres non cotés						
Clipsal Australia Holdings Pty Ltd ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	184,5
Clipsal Asia Holdings Limited ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	48,6
SE Relays LLC	100,0 %	26,5	-	26,5	26,5	-
Eb@se France ⁽²⁾	100,0 %	20,7	20,7	-	-	-
Abacus Engineered Systems	100,0 %	16,8	-	16,8	16,8	-
Comipar	4,15 %	16,4	16,4	-	-	-
SIAP ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	8,1
Paramer ⁽⁵⁾	98,96 %	7,3	1,8	5,5	5,5	5,5
SE Venture	100,0 %	6,6	6,6	-	-	-
Simak ⁽⁵⁾	98,50 %	5,5	1,0	4,5	4,5	4,5
Senside ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	4,5
Autres ⁽³⁾		25,9	17,2	8,7	8,7	23,3
Total titres non cotés		125,7	63,7	62,0	62,0	279,0
Total autres titres		221,9	67,6	154,3	197,7	369,6

(1) Participations consolidées à partir du 1^{er} janvier 2004

(2) Participation déconsolidée au 1^{er} janvier 2004

(3) Valeur unitaire brute inférieure à 5 millions d'euros

(4) Moyenne arithmétique des cours sur le dernier mois de l'année

(5) Sociétés sans activité

Le 24 novembre 2004, Schneider Electric a acquis pour un montant de 25 millions de dollars la société Abacus Engineered Systems, un spécialiste américain en solutions énergétiques et d'ingénierie pour les bâtiments, avec un chiffre d'affaires de près de 30 millions de dollars en 2003. Cette société sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le 30 décembre 2004, Schneider a acquis pour un montant de 26,5 millions de dollars la gamme de produits Magnecraft de la société MSD, Inc., un spécialiste américain en relais industriels. Cette activité représente un chiffre d'affaires de 14 millions de dollars en 2004. La société "SE Relays LLC" sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2005.

7.2 - Autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Crédit vendeur sur cession des titres Legrand ⁽¹⁾	167,9	-	167,9	158,8
Créance sur cession VA Tech Schneider HV GmbH ⁽²⁾	17,5	-	17,5	-
Prêt à Clipsal Australie	-	-	-	259,2
Obligations convertibles MGE Finances	-	-	-	71,6
Disponibilités bloquées sur l'acquisition de Clipsal	35,6	-	35,6	32,2
Créances rattachées à des participations et prêts	19,6	(0,9)	18,7	30,5
Autres	54,7	(6,3)	48,4	33,1
Autres immobilisations financières	295,3	(7,2)	288,1	585,4

(1) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros, mis en place en 2002, portant intérêts aux taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur.

La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans.

(2) Remboursée en janvier 2005.

Note 8. Autres actifs long terme

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Ecarts actuariels nets et coûts des services passés non amortis sur engagements de retraite (Note 15)	262,1	315,6
Autres actifs long terme	262,1	315,6

Note 9 - Stocks et En-cours, nets

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Matières premières	612,5	500,9
En-cours	285,1	257,1
Produits intermédiaires et finis	479,1	362,2
Marchandises	194,3	183,6
Valeur brute des stocks	1 571,0	1 303,8
Provision pour dépréciation	(201,3)	(179,7)
Valeur nette des stocks	1 369,7	1 124,1

Note 10 - Clients et créances d'exploitation

Les créances clients et comptes rattachés sont exclusivement des créances à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Créances clients	1 772,5	1 470,0
Clients, effets à recevoir	396,2	415,8
Avances fournisseurs	63,0	21,2
Clients et créances d'exploitation, brutes	2 231,7	1 907,0
Dépréciation	(96,0)	(125,7)
Clients et créances rattachées, nettes	2 135,7	1 781,3
Créances clients cédées non échues ⁽¹⁾	-	19,8

(1) Créances cédées non échues : en 2003, la principale filiale nord-américaine du Groupe, Square D Company, optimisait sa gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances auprès d'organismes financiers. En 2004, aucune filiale du Groupe n'a procédé à la cession de ses créances clients non échues.

Note 11 - Autres débiteurs et charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Autres débiteurs	380,2	460,1
Créance de carry-back (note 12.4)	97,0	97,0
Charges constatées d'avance et charges à répartir	93,1	69,6
Autres	1,2	0,3
Total	571,5	627,0

Note 12 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

12.1 - Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Impôt courant		
France	(13,5)	(25,5)
Etranger	(265,9)	(245,9)
Total	(279,4)	(271,4)
Impôts différés		
France	(56,7)	96,2
Etranger	3,0	47,9
Total	(53,7)	144,1
Produit / (Charge) d'impôt	(333,1)	(127,3)

12.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Résultat net (part du Groupe)	564,6	432,8
(Charge) Produit d'impôt	(333,1)	(127,3)
Amortissement des écarts d'acquisition	(217,1)	(190,7)
Intérêts minoritaires	(30,1)	(21,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3,6)	(18,1)
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	1 148,5	790,4
Taux d'impôt théorique	35,43 %	35,43 %
Charge d'impôt théorique (35,43 %)	(406,9)	(280,0)
Eléments en rapprochement :		
Ecart de taux France/Etranger	50,9	37,9
Ajustements des déficits fiscaux		
France (note 12.4)	-	114,6
Etranger	-	(8,4)
Effet de la réduction du taux d'impôt en France applicable en 2005 et 2006	(14,3)	-
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non activés	(8,6)	-
Utilisation de reports fiscaux déficitaires non activés	9,8	7,7
Crédits d'impôt	24,4	29,1
Produits / (Charges) fiscalisés à taux réduit	2,6	(0,1)
Autres différences permanentes	9,0	(28,1)
(Charge) Produit net d'impôt réel	(333,1)	(127,3)
Taux effectif d'impôt	29,01 %	16,11 %

12.3 - Impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Différences temporaires - Actif		
Déficits et crédits d'impôt reportables	463,2	497,3
Provisions pour retraites et engagements similaires	94,9	118,9
Dépréciation créances clients et des stocks	68,4	85,1
Autres provisions et charges à payer	81,6	74,4
Provisions pour restructuration	25,1	41,0
Autres	137,1	125,4
Total impôts différés actifs	870,3	942,1
Différences temporaires - Passif		
Autres provisions réglementées	(98,6)	(75,3)
Autres	(120,4)	(211,8)
Total impôts différés passifs	(219,0)	(287,1)
Impôts différés nets	651,3	655,0

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2004 sont localisés majoritairement en France et dans d'autres pays européens dont la fiscalité permet le report illimité des déficits.

12.4 - Effets d'impôts sur les reports déficitaires en France

En 2003, l'impôt différé relatif aux reports déficitaires, principalement généré par la moins-value sur la cession des titres Legrand en 2002, s'élevait à 486,3 millions d'euros,

En 2004, la consommation de ces reports déficitaires et l'ajustement du taux d'impôt différé se sont élevés à (47,7) millions d'euros, portant ainsi le solde à fin décembre 2004 à 438,6 millions d'euros.

Le Groupe prévoit d'utiliser ces déficits sur une période de 6 à 10 ans mais ne peut fixer d'échéancier fiable. Les impôts différés ne sont donc pas actualisés.

Note 13 - Trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Fonds Commun de Placement et Sicav	355,2	2 405,3
Autres	63,9	65,8
Valeurs mobilières de placement	419,1	2 471,1
Actions propres (régularisation de cours) ⁽¹⁾	-	39,9
Actions propres (plans d'options d'achats d'actions), nettes	87,0	50,7
Actions propres, nettes	87,0	90,6
Titres de créances négociables et dépôts court terme	11,9	13,7
Disponibilités	544,8	512,1
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 062,8	3 087,5
Découvert et encours bancaire	(28,0)	(93,3)
Actions d'auto contrôle	(87,0)	(90,6)
Autres	(1,3)	(1,2)
Trésorerie nette en fin d'exercice	946,5	2 902,4

(1) Conformément au règlement général de l'AMF, article 241-8, le Groupe a procédé lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 à la réaffectation de ces actions propres détenues à des fins de régularisation de cours à la couverture des plans d'options d'achats d'actions. Voir Note 14.3

Note 14 - Capitaux propres

14.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2004 est de 1 809 553 416 euros représenté par 226 194 177 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre total de droits de vote attachés aux 231 947 120 actions composant le capital, lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004, était de 249 020 002 (Balo du 17 mai 2004).

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 2003, les options de souscription d'actions, la réduction de capital votée par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2004 ainsi que l'augmentation de capital réservée au plan mondial d'actionnariat salarial ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital <i>(en euros)</i>
Capital au 31.12.2002		240 812 905	1 926 503 240
Réduction de capital	(12 000 000)		
Plan Mondial actionnariat salarial	1 071 085		
Exercice d'options	1 958 180		
Capital au 31.12.2003		231 842 170	1 854 737 360
Réduction de capital	(7 000 000)		
Plan Mondial actionnariat salarial	705 847		
Exercice d'options	646 160		
Capital au 31.12.2004		226 194 177	1 809 553 416

14.2 - Actionnariat

	31.12.2004				31.12.2003		31.12.2002	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
CDC	4,45	10 062 852	5,39	13 237 852	4,34%	5,23%	3,99%	5,21%
Salariés	3,76	8 501 683	6,22	15 277 269	3,62%	6,00%	3,11%	5,85%
Autocontrôle (1)	0,95	2 150 352	-	-	0,93%	-	0,89%	-
Autodétention	2,25	5 083 516	-	-	2,90%	-	6,73%	-
Public	88,59	200 395 774	88,39	217 108 334	88,21%	88,77%	85,28%	88,94%
Total	100,00	226 194 177	100,00	245 623 455	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines

Au 31 décembre 2004, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

14.3 - Plans d'options

Renseignements relatifs aux plans d'options en cours

N° Plan	Date du C.A.	Type de plan (1)	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 déc 2004
11	13-juin-96	S	89 950	-	-	13-juin-01	12-juin-04	35,37	89 950	0	0
12	24-janv-97	S	27 000	-	-	24-janv-00	23-janv-04	35,67	27 000	0	0
13	10-juin-97	S	532 210	-	-	10-juin-00	09-juin-04	44,52	527 710	4 500	0
14	28-janv-98	A	997 400	-	-	28-janv-01	27-janv-05	50,77	72 254	6 100	919 046
15	22-déc-98	A	46 700	46 700	-	22-déc-01	21-déc-05	50,86	0	0	46 700
16	01-avr-99	A	928 500	85 600	118 200	01-avr-02	31-mars-07	50,73	8 700	0	919 800
17	01-avr-99	A	953 700	107 400	124 000	01-avr-02	31-mars-07	50,73	7 200	2 400	944 100
18	24-mars-00	A	644 650	63 000	87 900	24-mars-03	23-mars-08	65,88	0	2 650	642 000
19	04-avr-01	S	1 485 525	205 500	163 600	04-avr-05	03-avr-09	68,80	0	20 650	1 464 875
20	12-déc-01	S	1 528 900	100 000	333 000	12-déc-04	11-déc-09	51,76	0	34 500	1 494 400
21	05-févr-03	S ou A	1 950 400	150 000	345 000	05-févr-07	04-févr-11	45,65	0	29 200	1 921 200
22	05-févr-03	S	93 000	-	10 000	05-juin-03	04-févr-11	45,65	1 500	0	91 500
23	06-mai-04	S	107 000	-	10 000	01-oct-04	05-mai-12	56,09	0	0	107 000
24	06-mai-04	S ou A	2 060 700	150 000	282 200	06-mai-08	05-mai-12	56,09	0	0	2 060 700

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat

(2) Après avoir tenu compte des annulations résultant de la non-atteinte des critères de performance ou du non-exercice d'options par leurs bénéficiaires

Au titre des plans de souscription en cours, Schneider Electric SA a créé 646 160 actions sur l'année 2004.

Le Conseil d'Administration du 6 mai 2004 a mis en place les plans d'options n°23 et 24.

■ Le plan n°23 prévoit l'attribution de 107 000 options de souscription aux lauréats des trophées "NEW2004", à un prix d'exercice de 56,09 euros, exerçables entre le 1^{er} octobre 2004 et le 05 mai 2012.

■ Le plan n°24 prévoit l'attribution de 2 060 700 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 56,09 euros, en principe exerçables entre le 6 mai 2008 et le 5 mai 2012. Leur exercice est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des options à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires.

14.4 - Actions propres

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

Les programmes d'achat, que le Groupe peut réaliser, peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opéra-

tions de rachat d'actions en vue de réduire la dilution ou d'optimiser la gestion des fonds propres de la société. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période de 18 mois à partir du 6 mai 2004. Dans le cadre des programmes du 16 mai 2003 et 6 mai 2004, 5 481 047 actions ont été rachetées au cours de l'exercice 2004 pour un montant total de 284 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2004 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 a annulé 7 millions actions acquises dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 27 mai 2002, 16 mai 2003 et 6 mai 2004.

Au 31 décembre 2004, le Groupe détenait directement et indirectement 7 233 868 actions propres dont 5 362 026 actions viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 208,6 millions d'euros et 1 871 592 actions sont classées en valeurs mobilières de placements pour le montant résiduel de 87 millions d'euros au titre des plans d'option (voir note 14.3). Les actions Schneider Electric SA détenues par des filiales consolidées ont une valeur de marché de 372 millions d'euros.

14.5 - Variation des réserves de conversion part du groupe

L'incidence globale des variations des taux de conversion des devises conduit à une diminution des capitaux propres du Groupe à hauteur de 96,8 millions d'euros et concerne les principales devises suivantes :

	Part du Groupe 31.12.2004	Part du Groupe 31.12.2003
Dollar US	(87,8)	(256,5)
Livre sterling	(3,0)	(9,0)
Couronne danoise	(0,8)	(6,5)
Yuan chinois	(0,3)	(10,3)
Yen japonais	0,1	2,0
Couronne suédoise	3,1	5,1
Autres devises	(8,1)	(23,9)
Total	(96,8)	(299,1)

14.6 - Résultat par action

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution relative à l'exercice des options de souscription est déterminée par la méthode du rachat d'action (voir Note 1.22).

Calcul du nombre d'actions retenues

<i>(en milliers d'actions)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires	220 923	220 923	223 146	223 146
Options de souscription	-	334	-	33
Nombre d'actions retenues	220 923	221 257	223 146	223 179

Résultat net par action

<i>(euros par action)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant opérations exceptionnelles	5,63	5,63	4,28	4,28
Résultat exceptionnel <i>(voir Note 24)</i>	(0,44)	(0,44)	(0,73)	(0,73)
Impôt	(1,50)	(1,50)	(0,57)	(0,57)
Amortissement des écarts d'acquisition	(0,98)	(0,98)	(0,85)	(0,85)
Résultat net des sociétés intégrées	2,71	2,70	2,13	2,13
Résultat net	2,56	2,55	1,94	1,94

Note 15 - Provisions pour retraites et indemnités de départ, pour frais médicaux et assurance-vie postérieures à l'emploi et autres engagements sociaux

Le Groupe met en œuvre des plans de couverture de ses engagements de retraite, assurances décès et invalidité, ainsi que d'indemnités de fin de carrière et avantages assimilés. Ces plans garantissent des avantages de natures diverses, et s'étendent d'une simple contribution financière par année de service, à des engagements de paiements complémentaires aux couvertures sociales générales et autres engagements fournis dans le cadre de plans multi-employeurs.

En ce qui concerne les plans à contribution définie, les montants correspondant à cette contribution sont comptabilisés en charges d'exploitation au résultat de l'exercice concerné. Aucun engagement futur complémentaire n'est à constater par le Groupe.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ concernent essentiellement les sociétés françaises qui versent des pensions et indemnités dont les montants sont déterminés en tenant compte de l'ancienneté, de la classification et du niveau de salaire.

Pour les plans à prestations définies, les charges à payer ou payées d'avance sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédit projetés. Ces frais sont comptabilisés au résultat d'exploitation en fonction des règles comptables et fiscales en vigueur dans les pays concernés. Si nécessaire, des ajustements de mise en conformité avec les règles Groupe sont enregistrés.

Les évaluations actuarielles ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Les engagements des régimes à prestations définies concernent principalement les sociétés nord-américaines du Groupe et sont financés auprès de fonds indépendants. Les placements sont majoritairement investis en actions et en obligations, autres que celles émises par le Groupe, plus rarement en actif immobilier.

15.1 - Provision pour engagement de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	<i>Dont Etats-Unis</i>		<i>Dont Etats-Unis</i>	
1. Montants inscrits dans les comptes				
Autres actifs à long terme	262,1	253,7	315,6	295,2
Impôt différé actifs	-	-	6,6	-
Provisions pour retraites	(393,5)	(11,4)	(407,5)	(13,3)
Montants comptabilisés au bilan	(131,4)	242,3	(85,3)	281,9

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	<i>Dont Etats-Unis</i>		<i>Dont Etats-Unis</i>	
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat				
Coûts des droits acquis	48,5	14,8	46,9	16,3
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	87,9	48,7	89,1	52,7
Rendement attendu sur les actifs des régimes	(87,4)	(64,6)	(87,6)	(70,2)
Amortissement des autres éléments différés	4,1	3,1	4,5	3,4
Amortissement des écarts actuariels	25,4	20,4	24,9	16,7
Effet des suppressions/réductions de régimes	(0,8)	-	-	-
Charge comptabilisée au résultat	77,7	22,4	77,8	18,9

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	<i>Dont Etats-Unis</i>		<i>Dont Etats-Unis</i>	
3. Variation de la valeur actualisée des engagements				
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	1 568,3	760,1	1 599,9	856,0
Coûts des droits acquis	48,5	14,8	46,9	16,3
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	87,9	48,7	89,1	52,7
Pertes (Gains) actuariels	(25,2)	19,7	55,0	21,9
Cotisations des salariés	3,3	-	3,6	
Modifications de régime	(0,8)	-	3,5	1,9
Acquisitions - Cessions	11,6	-	25,6	
Prestations versées	(49,9)	(36,4)	(61,3)	(37,7)
Ecart de change	(59,9)	(59,4)	(194,0)	(151,1)
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	1 583,8	747,5	1 568,3	760,1

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	<i>Dont Etats-Unis</i>		<i>Dont Etats-Unis</i>	
4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	1 007,7	726,3	914,8	610,5
Rendement effectif des actifs des régimes	132,1	104,8	170,4	139,9
Cotisations des salariés	3,3	-	3,6	-
Cotisations de l'employeur	18,2	1,0	161,6	143,4
Modifications de régime	-	-	(0,3)	-
Acquisitions – Cessions	0,8	-	7,8	-
Prestations versées	(46,9)	(36,4)	(61,3)	(37,7)
Ecart de change	(47,6)	(58,9)	(188,9)	(129,8)
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice	1 067,6	736,8	1 007,7	726,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	<i>Dont Etats-Unis</i>		<i>Dont Etats-Unis</i>	
5. Couverture financière				
Situation financière nette	(516,2)	(10,7)	(560,6)	(33,8)
(Gains)/Pertes actuariels non comptabilisés	337,6	232,1	449,0	290,2
Changement de régime non comptabilisé	45,4	20,9	28,0	25,5
Dette initiale non comptabilisée	1,8	-	(1,7)	-
(Passif) /Actif net comptabilisé au bilan	(131,4)	242,3	(85,3)	281,9

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour évaluer les engagements et les charges de retraite :

	Taux moyen pondéré Groupe		Dont Etats-Unis	
	2004	2003	2004	2003
6. Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	5,4 %	5,75 %	6,2 %	6,5 %
Taux d'augmentation des salaires	3,4 %	3,80 %	4,1 %	4,1 %
Taux de rendement des placements	8,4 %	8,50 %	9,0 %	9,0 %

15.2 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieures à l'emploi et avantages assimilés

Les provisions constatées au bilan consolidé sur les engagements de frais médicaux et d'assurance vie postérieurs à l'emploi concernent principalement les Etats-Unis et le Canada.

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régime de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

Les hypothèses retenues pour évaluer les engagements postérieurs à l'emploi et les charges d'aide médicale et assurance-vie sont identiques à celles appliquées pour les engagements et charges de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements sociaux intègrent principalement les médailles du travail comptabilisées sur la France.

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat		
Coûts des droits acquis	6,4	6,8
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	26,2	39,6
Amortissement des autres éléments différés	(7,1)	(8,3)
Amortissement des écarts actuariels	12,4	13,3
Effet des suppressions/réductions de régimes	-	-
Charge totale comptabilisée au résultat	37,9	51,4

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
2. Variation de la valeur actualisée des engagements		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	424,4	448,0
Coûts des droits acquis	6,4	6,8
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	26,2	39,6
Pertes (Gains) actuariels	3,0	34,1
Modification de régime	-	-
Cotisations des salariés	0,7	0,5
Prestations versées	(23,6)	(24,3)
Ecart de change	(30,3)	(80,3)
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	406,8	424,4

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
3. Couverture financière		
Situation financière nette	(406,8)	(424,4)
(Gains)/Pertes actuariels non comptabilisés	185,4	210,9
Changement de régime non comptabilisé	(46,0)	(51,5)
Dettes initiales non comptabilisées	-	-
Provision comptabilisée au bilan	(267,4)	(265,0)

Note 16 - Provisions pour risques et charges

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2003	Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Variations de périmètre	Reclassement	Ecart de conversion	31.12.2004
Risques économiques ^(a)	33,9	8,9	-	(3,3)	11,0	9,5	(1,1)	58,9
Risques clients ^(b)	59,0	3,8	-	(11,3)	1,4	2,5	(3,8)	51,6
Risques techniques ^(c)	12,5	31,2	(0,4)	(9,2)	-	0,4	(2,0)	32,5
Risques environnements ^(d)	-	0,3	-	(0,3)	-	36,3	(0,5)	35,8
Autres risques ^(e)	51,3	0,1	(2,3)	(9,2)	-	(10,0)	-	29,9
Total des provisions	156,7	44,3	(2,7)	(33,3)	12,4	38,7	(7,4)	208,7
Impacts résultat								
Opérationnel	-	37,9	(0,4)	(24,9)	-	-	-	-
Financier	-	-	-	-	-	-	-	-
Exceptionnel	-	6,4	(2,3)	(8,4)	-	-	-	-

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges sur des passifs identifiés. Ces provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs. Il existe notamment un risque de recouvrement sur une créance liée à un redressement fiscal d'une ancienne filiale du Groupe. Cette créance représente une avance faite au liquidateur pour pallier le gel des actifs à liquider de cette filiale à la suite des procédures judiciaires.

(b) Risques clients

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

(c) Risques techniques

Ces provisions couvrent les risques sur les produits et sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois et la part à moins d'un an est comptabilisée en charges à payer
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés. La part à moins d'un an de ces provisions est classée en charges à payer.

En 2004, Square D a eu connaissance d'un dysfonctionnement sur un disjoncteur AFI Breakers lié à un défaut sur un circuit électronique dont la fabrication est soustraite. Une provision de 27 millions de dollars américains soit environ 21 millions d'euros a été constituée en 2004, dont le solde au 31 décembre 2004 s'élève à 25 millions de dollars américains soit environ 19 millions d'euros.

En avril 2001, suite à des dysfonctionnements sur des boutons poussoirs d'urgence de la gamme Harmony, le Groupe a lancé un programme de rappel des produits. Fin 2004, échéance du programme de rappel, l'intégralité de la provision constituée en 2001 à hauteur de 18,3 millions d'euros a été consommée.

(d) Risques environnementaux

Suite à une revue approfondie des risques de pollution sur l'ensemble des sites de production en 2003 et 2004, 36 millions d'euros de provisions pour risques

environnementaux, ont été reclassés des "Autres créanciers et charge à payer" en "Provisions pour Risques et Charges" au 31 décembre 2004. Il s'agit en effet de provisions ayant un caractère long terme et destinées à couvrir des opérations de dépollution qui interviendront lors de la cession de ces sites.

(e) Autres risques

Il s'agit de risques diversifiés, notamment, des litiges encourus avec des tiers étrangers suite à la restructuration de Spie Batignolles.

Note 17 - Dettes financières (court et long terme)

La dette long terme s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Emprunts obligataires	1 200,0	2 151,0
Titres à durée indéterminée	73,3	113,6
Autres emprunts et dettes financières	68,2	159,1
Financement des crédits-baux (Note 6.2)	19,4	10,4
Participation des salariés	7,0	9,9
Partie court terme des dettes long terme ⁽¹⁾	(73,8)	(1 008,7)
Dettes long terme	1 294,1	1 435,3

La dette court terme s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Découverts et encours bancaires	28,0	93,3
Billets de trésorerie	60,4	60,2
Autres emprunts court terme	80,8	53,8
Intérêts courus non échus	11,3	37,0
Partie court terme des dettes long terme (1)	73,8	1 008,7
Dettes court terme	254,3	1 253,0
Total dette long et court terme	1 548,4	2 688,3

(1) L'emprunt obligataire de 951 millions d'euros émis en 1999 a été remboursé en avril 2004.

17.1 - Répartition par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
2004	-	1 253,0
2005	254,3	118,0
2006	46,6	44,8
2007	459,0	456,5
2008	757,4	754,9
2009	3,5	1,8
2010	1,4	59,3
2011 et au-delà	26,2	-
Total	1 548,4	2 688,3

17.2 - Endettement par devise

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Euro	1 420,3	2 443,2
Yen japonais	25,6	37,8
Dollar néo-zélandais	18,6	26,2
Roupie indienne	14,5	11,2
Dollar australien	12,9	0,4
Dollar américain	11,7	13,9
Couronne danoise	8,1	82,1
Autres	36,7	73,5
Total	1 548,4	2 688,3

17.3 - Principaux emprunts

Les principaux emprunts consolidés, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2004	Intérêt	Echéance
a) Titres à durée indéterminée			
Schneider Electric Industries SAS (ex-Merlin Gerin) ⁽¹⁾	73,3	Euribor + 0,7 % swapé TF	Mars 2006
b) Emprunts obligataires			
Schneider Electric SA 2007	450,0	6,1275 % TF	Octobre 2007
Schneider Electric SA 2008	750,0	3,875 % TF	Octobre 2008
Total	1 200,0		
c) Autres dettes auprès d'établissements de crédit (toutes devises confondues)			
Pool bancaire (Groupe Lexel)	7,8	TF	Décembre 2005
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	4,1	3,8 % à 5,8 %	Divers 2020
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 millions d'euros)	56,3	Divers	
Total	68,2		
d) Billets de trésorerie ⁽²⁾	60,4	TF	Refinancement au jour le jour
e) Financement des crédits-baux	19,4	Divers	Sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée remboursables en 15 ans émis en 1991 par Merlin Gerin pour lesquels les porteurs ont renoncé en 1996 au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 457 millions d'euros, le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 345 millions d'euros. La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées à des lignes de crédit confirmées disponibles.

17.4 - Emprunts obligataires

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. Le Groupe a remboursé 49 millions d'euros en 2003 et 951 millions d'euros en 2004.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.

Ces emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg.

17.5 - Autres informations

Au 31 décembre 2004, les lignes de crédit confirmées non utilisées pour Schneider Electric SA s'élèvent à 837 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période.

Note 18 - Autres dettes long terme

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Dette sur acquisition de MGE UPS	48,6	-
Dette sur acquisition de Clipsal	35,6	40,5
Dette sur acquisition des actifs Magnecraft	16,2	-
Dette sur acquisition de Abacus	3,1	-
Autres	0,9	-
Autres dettes à long terme	104,4	40,5

Conformément au contrat d'acquisition de MGE UPS, le prix d'acquisition comprend un earn out évalué à 24 millions d'euros et un paiement différé dont la valeur actualisée a été évaluée à 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Conformément au contrat d'acquisition de Clipsal, les modalités de paiement prévoient au titre de garantie de passifs la retenue d'une partie du prix d'acquisition jusqu'en décembre 2007. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 8.3).

Conformément au contrat d'acquisition de Abacus, une partie du prix d'acquisition (4,3 millions de dollars) ne sera versée qu'en 2006 et 2007.

Conformément au contrat d'acquisition de Magnecraft, 22 millions de dollars ont été payés le 15 janvier 2005 et figurent donc en dettes sur acquisition à fin décembre 2004.

Note 19 - Engagements et passifs éventuels

19.1 - Cautions, avals et garanties

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Cautions de contre garantie sur marchés ⁽¹⁾	171,0	175,0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ⁽²⁾	33,4	28,2
Avais, cautions et garanties donnés	4,2	1,6
Autres engagements donnés ⁽³⁾	209,1	226,9
Garanties données	417,7	431,7
Avais, cautions et garanties reçus	33,6	29,9
Garanties reçues	33,6	29,9

⁽¹⁾ Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie de la banque attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée quand le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

⁽²⁾ Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

⁽³⁾ Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

19.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Le montant de ces engagements s'élève à 150 millions d'euros au 31 décembre 2004 et concerne principalement le groupe MGE UPS pour un montant de 76,5 millions d'euros (voir Note 3.3).

Prestations de services informatiques

En Octobre 2004, le groupe a signé un accord avec la société CAP GEMINI afin de mettre en œuvre un projet de transformation de sa fonction informatique, à savoir, l'externalisation de ses fonctions informatiques européennes (800 personnes concernées) et la mise en place d'applications de gestion communes. Le déploiement local de cet accord aura lieu pays par pays en 2005 et 2006. En 2004, la signature de cet accord n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

19.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe, il existe cependant sur certains emprunts des clauses imposant le respect de ratios. Au 31 décembre 2004, le Groupe respectait les dispositions des dites clauses.

19.4 - Autres engagements

En France, les engagements des mutuelles d'entreprise d'assurance maladie (MESE) ne sont pas valorisés au bilan consolidé du Groupe.

Note 20 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux.

20.1 - Risque de change

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change, en particulier lorsque des filiales effectuent des transactions dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. Ce risque est géré par la mise en place de ventes à terme pour couvrir les créances et dettes d'exploitation.

La couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est d'un an au plus.

Certaines sociétés récemment acquises couvrent ce risque de change par des outils optionnels.

Les couvertures sur les devises couvrent principalement des flux intra-groupe. Les créances et dettes d'exploitation couvertes sont donc pour la plupart éliminées du bilan consolidé.

L'exposition au risque de change sur les prêts et emprunts octroyés aux différentes filiales du Groupe dans leur devise est couverte par des swaps de devise.

20.2 - Risque de taux

De façon générale le Groupe émet des dettes à taux fixe ou à taux variable en fonction de son exposition globale et des conditions des marchés. L'objectif étant d'optimiser le coût du financement, le Groupe décide, en fonction des conditions des marchés financiers, de couvrir son exposition au risque de taux par des instruments financiers, principalement des swaps, des caps et des floors.

Le Groupe peut également mettre en place des instruments de couverture pour ses placements sous la forme principalement de swaps de taux.

20.3 - Risque de fluctuation des cours de matières premières

Le Groupe utilise dans sa production des métaux cotés sur les marchés de matières premières : cuivre, argent, aluminium, nickel, zinc. Le risque lié à la fluctuation des cours de ces matières premières est couvert par des contrats d'achat à terme fermes, de swaps et d'options.

20.4 - Valeur nominale des instruments financiers hors bilan et valeurs de marché

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Swap du TDI	475,3	(55,7)	443,5	(83,1)
Autres swaps, caps et collars	117,5	(3,3)	916,9	(5,0)
Contrats à terme sur devises	101,8	10,2	414,2	63,9
Options et autres instruments de couvertures du change	162,6	3,6	161,0	9,1
Couvertures fermes et optionnelles sur métaux boursiers	75,7	7,7	39,2	(9,0)
Instruments financiers hors bilan	932,9	(37,5)	1 974,8	(24,1)

La juste valeur des instruments financiers est estimée soit en interne soit auprès des banques.

La valeur nominale des couvertures optionnelles a été déterminée en additionnant les positions sur options d'achat et options de vente en valeur absolue. Dans le cas des tunnels, le nominal n'a été pris en compte qu'une seule fois.

20.5 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2004		31.12.2003	
	Valeur d'inventaire	Valeur de marché	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
Titres de participation non consolidés	154,3	197,7	369,6	416,9
Autres immobilisations financières	288,1	288,1	585,4	585,4
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 062,8	1 062,8	3 087,5	3 087,5
Contrats à terme sur devises ⁽¹⁾	31,1	31,1	45,3	45,3
Emprunts obligataires	(1 200,0)	(1 257,2)	(2 151,0)	(2 194,0)
Titres à Durée Indéterminée	(73,3)	(73,3)	(113,6)	(113,6)
Autres dettes	(267,4)	(267,4)	(407,0)	(407,0)
Pool bancaire (Groupe Lexel)	(7,8)	(9,9)	(16,7)	(18,8)
Instruments financiers au bilan	(12,2)	(28,1)	1 399,5	1 401,7

(1) La valeur nominale des contrats à terme enregistrés au bilan s'élève à 1 570,5 millions d'euros

20.6 - Risque de change**Détail des contrats à terme par principales devises**

(en millions d'euros)	31.12.2004		
	Ventes	Achats	Nets
USD	1 072,6	(21,2)	1 051,4
JPY	345,9	-	345,9
AUD	198,8	(10,4)	188,4
DKK	122,0	(11,4)	110,6
CHF	17,7	(0,6)	17,1
CZK	14,2	-	14,2
ZAR	18,2	(0,4)	17,8
PLN	12,7	-	12,7
HKD	10,5	-	10,5
GBP	17,0	(31,4)	(14,4)
SEK	26,2	(67,0)	(40,8)
CAD	18,1	(75,1)	(57,0)
Autres	25,0	(9,1)	15,9
Total	1 898,9	(226,6)	1 672,3

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de 1 372,3 millions d'euros les couvertures des prêts et emprunts aux filiales, et à hauteur de 300,0 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

Sensibilité à l'évolution des devises

En cas de variation de 1 % du dollar américain, du dollar de Hong Kong et de la livre sterling, les trois principales devises sur lesquelles le Groupe est exposé, la valorisation des couvertures en place sur ces devises évoluerait d'environ 2,3 millions d'euros.

20.7 - Risque de taux**Les principales opérations de taux concernent les opérations suivantes :**

- a) SEISAS : contrat de swap sur les TDI (+ 475,3 millions d'euros au 31 décembre 2004)
- b) SE (UK) Ltd : contrats de swap sur des lignes de crédit (2 swaps de 58,7 millions d'euros)

Sensibilité à l'évolution des taux

Le Groupe a une dette brute de 1 548,5 millions d'euros dont 89,5 % est à taux fixe ou à taux variable swapé en taux fixe. Le montant de cash disponible s'élève à 1 062,8 millions d'euros.

Une variation de plus ou moins un point du taux d'intérêt aurait un impact de plus ou moins 5,0 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe.

Note 21 - Opérations avec des parties liées

Les transactions avec les parties liées (essentiellement les sociétés mises en équivalence) portent sur les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	8,3	12,5
Coût des ventes	(11,9)	(4,5)
Autres produits et charges d'exploitation	1,5	1,1
Produits (charges) financières	-	3,4
Produits (charges) exceptionnels	-	-
Bilan		
Prêts (1)	-	71,6
Créances clients	5,1	3,2
Autres débiteurs	-	-
Dettes long terme	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1,7	1,2
Engagements hors bilan		
Garanties données	32,8	37,7
Garanties reçues	-	-

(1) Y compris, en 2003, les obligations convertibles de MGE Finances pour un montant de 71,6 millions d'euros dont 11,9 millions d'euros d'intérêts capitalisés au 31 décembre 2003.

Note 22 - Informations sectorielles

Par zone géographique :

Chiffre d'affaires	31.12.2004	31.12.2003
Europe	5 370	4 814
Amérique du Nord	2 500	2 176
Asie-Pacifique	1 811	1 239
Reste du Monde	684	551
Total	10 365	8 780
Taux de marge opérationnelle (en %)	31.12.2004	31.12.2003
Europe	13,5	11,8
Amérique du Nord	11,9	10,9
Asie-Pacifique	11,0	10,4
Reste du Monde	12,9	13,6
Taux moyen	12,6	11,5

Par métier :

Chiffre d'affaires	31.12.2004	31.12.2003
Distribution électrique	6 515	6 101
Automatismes & Contrôle	2 725	2 679
Plates-formes de croissance	1 125	N/A
Total	10 365	8 780
Taux de marge d'exploitation (en %)	31.12.2004	31.12.2003
Distribution électrique	13,0	12,3
Automatismes & Contrôle	12,2	9,6
Plates-formes de croissance	11,7	N/A
Taux moyen	12,6	11,5

Les plates-formes de croissance regroupent de nouvelles activités récemment acquises et sont gérées distinctement des activités cœur de Schneider Electric :

- Les automatismes et sécurité du bâtiment
- Les alimentations électriques sécurisées
- Les capteurs et détecteurs pour machines répétitives.

Note 23 - Résultat financier

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Produits d'intérêt	36,1	46,3
Charges d'intérêt	(126,5)	(117,2)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	26,0	42,7
Coût de la dette financière nette	(64,4)	(28,2)
Dividendes reçus	5,9	6,3
Résultat de change, net	3,8	(9,4)
Dépréciation des titres de placements et de participations	1,1	(7,4)
Autres	(12,3)	(14,4)
Autres produits et charges financiers, nets	(1,5)	(24,9)
Total	(65,9)	(53,1)

Note 24 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
Restructurations	(88,0)	(135,2)
Provisions pour dépréciation d'actifs	1,7	5,1
Litiges fiscaux	-	3,1
Plus ou moins value sur cession d'actifs	0,3	(5,2)
Autres	(10,3)	(31,7)
Total	(96,3)	(163,9)

En 2004, comme en 2003, les principaux éléments du résultat exceptionnel sont relatifs aux programmes de restructurations lancés dans le Groupe.

En 2004, les principales zones impactées par ces restructurations ont été :

- Les fonctions centrales du Groupe situées en France avec un plan d'adaptation des effectifs d'un montant de 30 millions d'euros.
- La France, où les coûts de restructuration de l'activité transformateurs et l'externalisation de la fonction informatique s'élèvent à 17 millions d'euros.
- Le pôle Recherche et Développement, pour 12 millions d'euros, qui rassemble à Grenoble sur un site à vocation mondiale des équipes aujourd'hui dispersées en France.

- Le reste de l'Europe à hauteur de 5 millions d'euros principalement liés à la poursuite de l'intégration des entités Lexel.

- Les Etats-Unis où les coûts de restructuration se sont élevés à 11 millions d'euros et concernent essentiellement les sites de Dallas, Oxford et Lincoln.

Le Groupe a par ailleurs, poursuivi la réorganisation de l'activité Automation et la mise en place de synergies pour un coût de 5 millions d'euros en 2004.

Les provisions pour restructurations sont enregistrées en "Autres créanciers et charges à payer" pour un montant de 108 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Note 25 - Effectifs

25.1 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents, du Groupe ont évolué comme suit :

<i>(en nombre de personnes)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Production	40 582	35 459
Structure	44 284	38 817
Total effectifs moyens	84 866	74 276
Europe	46 247	43 151
Amérique du Nord	17 911	16 516
Asie Pacifique	15 648	10 698
Reste du Monde	5 060	3 911

25.2 - Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Coût du personnel	(3 307,6)	(2 959,4)
Participation et intéressement	(72,7)	(38,6)
Charges de personnel du Groupe	(3 380,3)	(2 998,0)

25.3 - Rémunération des dirigeants

En 2004, le Groupe a versé aux membres de son Conseil d'Administration 0,60 million d'euros au titre des jetons de présence.

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2004 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale, dont le Président, s'est élevé à 6,1 millions d'euros.

Note 26 - Evénements post-clôture

Néant

Note 27 - Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés consolidées dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider sont indiquées dans la liste ci-dessous.

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
SOCIÉTÉS EN EUROPE			
<i>En intégration globale</i>			
Andover Controls GmbH	Allemagne	100,00	-
Berger Lahr GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Crouzet GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Elsco GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Kavlico GmbH	Allemagne	100,00	-
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	84,84	-
Num Guttinger GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Sarel GmbH	Allemagne	99,00	99,00
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric Motion GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH	Allemagne	100,00	100,00
TAC GmbH Control System	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH	Autriche	51,00	51,00
MGE UPS Systems VertriebsgmbH	Autriche	84,84	-
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,00	100,00
Cofibel	Belgique	100,00	100,00
Cofimines	Belgique	100,00	100,00
Crouzet NV	Belgique	100,00	100,00
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,00	100,00
UPS Systems MGE BV	Belgique	84,84	-
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Croatie	100,00	100,00
Elmat ApS	Danemark	100,00	100,00
ESMI A/S	Danemark	100,00	100,00
Hano Elektrotechnik A/S	Danemark	fusion	100,00
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,00	100,00
Lauritz Knudsen A/S (ex LK A/S)	Danemark	100,00	100,00
Lexel A/S	Danemark	fusion	100,00
Schneider Electric Danmark A/S	Danemark	100,00	100,00
Schneider Nordic Baltic (ex Lexinvest A/S)	Danemark	100,00	100,00
TAC A/S	Danemark	100,00	100,00
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,00	100,00
Himel SA	Espagne	100,00	100,00
Mesa SA	Espagne	100,00	100,00
MGE UPS Espana SA	Espagne	84,84	-
Schneider Electric Espana	Espagne	100,00	100,00
Telenium	Espagne	100,00	100,00
Schneider Electric EESTI AS (ex A/S Lexel Electric)	Estonie	100,00	100,00
Elari Oy	Finlande	100,00	100,00
Elko Suomi Oy	Finlande	100,00	100,00
I-Valo	Finlande	100,00	100,00
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,00	100,00
Oy Esmi AB	Finlande	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Oy Lexel Electric AB	Finlande	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,00	100,00
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,00	100,00
TAC Com Oy	Finlande	100,00	100,00
Alombard	France	100,00	100,00
Andover Controls SA	France	100,00	-
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	France	100,00	100,00
Auxibati SCI	France	100,00	100,00
BCV Technologies	France	100,00	100,00
Berger Lahr Positec Sarl	France	100,00	100,00
Boissière Finance	France	100,00	100,00
Citef SAS	France	100,00	100,00
Construction Electrique du Vivarais	France	84,84	-
Crouzet SA	France	100,00	100,00
DEXTUS	France	100,00	-
Distrelec	France	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric	France	-	100,00
Electro Porcelaine	France	100,00	100,00
Elkron France	France	100,00	100,00
Euromatel	France	100,00	100,00
Financiere MGE	France	84,84	-
France Transfo	France	100,00	100,00
Infra +	France	100,00	38,08
JCN Participations	France	100,00	-
Le Moule Métallique	France	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	France	100,00	100,00
Mafelec	France	100,00	100,00
Materlignes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	France	100,00	100,00
MGE Finances SAS	France	84,84	36,12
MGE UPS	France	60,10	-
MGE-UPS SYSTEMS SAS	France	84,84	-
Muller & Cie	France	100,00	100,00
Newlog SAS	France	100,00	-
Normabarre	France	100,00	100,00
Num SA	France	100,00	100,00
Prodipact	France	100,00	100,00
Rectiphase	France	100,00	100,00
SA2E	France	84,84	-
SAEI	France	84,84	-
SAE Gardy	France	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	France	99,00	99,00
Scanelec	France	100,00	100,00
Schneider Automation SA	France	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SAS	France	100,00	100,00
Schneider Electrique Foncière	France	100,00	100,00
Schneider Electric International	France	100,00	-
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,00	100,00
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	France	100,00	100,00
Senside	France	80,01	-
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	France	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	France	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	France	100,00	100,00
Société du Rebauchet	France	84,84	-
Société Electrique d'Aubenas SA - SEA	France	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	France	100,00	100,00
Sogefred	France	100,00	-
Sorhodel Bardin	France	100,00	100,00
Sovalmo	France	100,00	100,00
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,00	100,00
Spie-Capag	France	100,00	100,00
Spring SA	France	-	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	France	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	France	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	France	100,00	100,00
Transfo Services	France	100,00	100,00
Usibati SCI	France	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd	Grande Bretagne	51,00	51,00
Andover Controls Ltd	Grande Bretagne	100,00	-
Avenue Solutions Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Capacitors Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Crouzet Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Grawater Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO EL Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
JO JO Products Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Lexel Holdings (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Ltd	Grande Bretagne	84,84	-
Num (UK) Limited	Grande Bretagne	100,00	100,00
Sarel Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Schneider Electric (UK) Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
TAC Regional Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
TAC UK Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Thorsman Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
Westinghouse Systems	Grande Bretagne	100,00	100,00
Yorshire Switchgear Group Ltd	Grande Bretagne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Hellas Abe	Grèce	84,84	-
Schneider Electric AE	Grèce	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala	Hongrie	100,00	100,00
Prodax Elektromos	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge	Irlande	100,00	100,00
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Thorsman Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Crouzet Componenti	Italie	100,00	100,00
MGE Italia	Italie	84,84	-
Num SPA	Italie	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Pamoco Srl	Italie	100,00	100,00
SAIP & Schyller Srl	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,00	100,00
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00
UAB Schneider Electric Lietuva (ex UAB Lexel Electric)	Lituanie	100,00	100,00
ELKO A/S	Norvège	100,00	100,00
ESMI A/S	Norvège	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS	Norvège	100,00	100,00
Norwesco AS	Norvège	0,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S	Norvège	100,00	100,00
Wibe Stiger A/S	Norvège	100,00	100,00
MGE UPS Systemer AS	Norvège	84,84	-
TAC Control Systems AS	Norvège	100,00	100,00
Crouzet BV	Pays Bas	100,00	100,00
Polam Holding BV	Pays Bas	100,00	100,00
Polinsta Holding BV	Pays Bas	0,00	100,00
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays Bas	99,75	98,70
Sandas Montage BV	Pays Bas	100,00	100,00
Schneider Electric BV	Pays Bas	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Centre BV	Pays Bas	100,00	100,00
Stago BV	Pays Bas	100,00	100,00
Andover Controls Sp Zo.o	Pologne	100,00	-
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,00	100,00
ELDA Szczecinek SA	Pologne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Polska Sp.z.o.o	Pologne	84,84	-
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,00	100,00
TAC Polska S.p.z.o.o.	Pologne	100,00	100,00
Wibe Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
MGE Portugal Onduladores	Portugal	84,84	-
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,00	100,00
Lexel Electric a.s	République Tchèque	fusion	100,00
Schneider Electric AS	République Tchèque	98,27	98,27
Schneider Electric CZ sro	République Tchèque	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,00	100,00
OOO Lexel Elektromaterialy	Russie	-	100,00
OOO "TAC"	Russie	100,00	100,00
UralElektroKontactor	Russie	100,00	90,00
ZAO Schneider Electric	Russie	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,00	100,00
Schneider Electric Jugoslavija doo	Serbie	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Slovénie	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,00	100,00
AB Elektrokontakt EKT	Suède	100,00	100,00
AB Crahftere 1	Suède	100,00	100,00
AB Wibe	Suède	100,00	100,00
EFAB Electric AB	Suède	100,00	100,00
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,00	100,00
ELJO AB	Suède	100,00	100,00
ESMI Multi Signal AB	Suède	100,00	100,00
Exportvärden AB	Suède	100,00	100,00
J.O. Sverige AB	Suède	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Lexel AB	Suède	100,00	100,00
Lexel Electric AB	Suède	100,00	100,00
Num Norden	Suède	100,00	100,00
TAC Protect System AB	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Sverige AB (ex Schneider Electric AB)	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,00	-
TAC AB	Suède	100,00	100,00
TAC Holding AB	Suède	100,00	100,00
TAC Svenska AB	Suède	100,00	100,00
Thorsman & Co AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Holding AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Stegar AB	Suède	100,00	100,00
Wibe Stegar Holding AB	Suède	100,00	100,00
Berger Lahr Positec AG	Suisse	100,00	100,00
Crouzet AG	Suisse	100,00	100,00
Feller AG	Suisse	83,70	83,70
MGE UPS Systems AG	Suisse	84,84	-
Num Guttinger AG	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Finances	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,00	100,00
Selectron Systems AG	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,00	100,00
En intégration proportionnelle			
Easy Plug	France	50,00	50,00
Mise en équivalence			
Va Tech Schneider High Voltage GmbH	Autriche	-	40,00
Elau Administration GmbH	Allemagne	49,00	-
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,00	20,00
Môre Electric Group A/S	Norvège	34,00	34,00
SOCIÉTÉS EN AMÉRIQUE DU NORD			
En intégration globale			
Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,00	100,00
Inde Electronics Inc.	Canada	99,75	98,70
Schneider Canada Inc.	Canada	100,00	100,00
MGE Systems Mexico SA de CV	Mexique	84,84	-
Crouzet Mexique	Mexique	100,00	100,00
Industrias Electronicas Pacifico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Andover Controls Corp	USA	100,00	-
Berger Lahr Motion Technology Inc.	USA	100,00	100,00
Control Solutions Ltd, LLC	USA	fusion	100,00
CSI Acquisition Holding Corp.	USA	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric Inc.	USA	fusion	100,00
EFI Electronics Inc	USA	100,00	100,00
Hyde Park Electronics LLC	USA	100,00	100,00
Kavlico Corp	USA	100,00	-
MGE UPS Systems Inc	USA	84,84	-
Num Corporation	USA	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Inc.	USA	80,00	80,00
Powerbox Solutions LLC	USA	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Power Distribution Services Inc.	USA	fusion	100,00
Pro Face America Inc.	USA	99,75	98,70
Quantronix Inc	USA	100,00	100,00
Schneider Automation Inc.	USA	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
Security International Inc.	USA	100,00	-
Square D Company	USA	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc.	USA	100,00	100,00
Square D Investment Company	USA	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC	USA	100,00	100,00
SNA Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
ST Inverter Americas	USA	60,00	-
TAC Americas Inc.	USA	100,00	100,00
Veris Industries LLC	USA	100,00	100,00
En intégration proportionnelle			
Easy Plug Inc.	USA	50,00	50,00
Mise en équivalence			
Entivity	USA	-	31,23
SOCIÉTÉS EN ASIE - PACIFIQUE			
En intégration globale			
Clipsal Pacific Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Industries Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal South Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	-
Australian Electrical Supplies Pty Ltd	Australie	100,00	-
Blue Point Products Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Australia Holding Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Australia Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Controlgear Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Extrusions Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Integrated Systems Pty Ltd	Australie	100,00	-
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,00	-
Efficient Energy Systems Pty Ltd	Australie	100,00	-
MGE UPS Systems Australia Pty Ltd	Australie	84,84	-
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
SE Australia Holding PTY	Australie	100,00	100,00
Schneider Electric Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
TAC Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Team Security Solutions Pty Ltd	Australie	100,00	-
Techrack Pty Ltd	Australie	100,00	-
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering	Chine	50,90	-
MGE North Asia SHANGHAI	Chine	67,87	-
Pro Face International Shanghai	Chine	99,78	-
Schneider Beijing Low Voltage	Chine	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage	Chine	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd	Chine	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd	Chine	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Schneider Fuji Breakers (Dalian)	Chine	60,00	-
Schneider Shanghai Apparatus parts Manufacturing	Chine	100,00	-
Schneider Shanghai Industrial Control	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus	Chine	60,00	60,00
Schneider Shanghai Power Distribution Electric App.	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghai Supply Components Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Shilin Suzhou Transformers	Chine	100,00	51,00
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd	Chine	90,00	90,00
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co Ltd	Chine	100,00	-
Schneider Wingoal	Chine	100,00	-
Shanghai Manufacturing	Chine	84,84	-
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd	Chine	75,00	75,00
UPE Electronics SHENZEN	Chine	42,42	-
Wu Xi Factory	Chine	99,75	98,70
MGE UPS Systems Korea Co. Ltd	Corée	84,84	-
Pro Face Korea	Corée	99,75	98,70
Samwha EOCR Co.ltd	Corée	80,00	80,00
Schneider Electric Korea Ltd	Corée	100,00	100,00
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,00	-
Full Excel Pty Ltd	Hong Kong	100,00	-
MGE China / Hong Kong Ltd	Hong Kong	67,87	-
Schneider Busway Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Schneider Electric Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
TAC Pacific HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
P.T Mega Gelar Elektronil Ometraco	Indonésie	84,84	-
PT Schneider Electric Indonésia	Indonésie	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,00	80,00
Digital Electronics Corporation	Japon	99,75	98,70
Schneider Electric Japan Ltd	Japon	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd	Japon	83,45	60,00
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,00	29,40
MGE UPS Systems Malaysia SDN BHD	Malaisie	84,84	-
Schneider Electric Industries Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Schneider Electric Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	30,00	30,00
CER Technologies Pty Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	-
Clipsal Industries NZ Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	-
PDL Electronics	Nouvelle Zélande	60,00	100,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd (sous groupe 1 filiale)	Nouvelle Zélande	100,00	100,00
MGE UPS Philippines Inc.	Philippines	84,84	-
Schneider Electric Philippines Inc	Philippines	100,00	100,00
Andover Controls Singapore Pty Ltd	Singapour	100,00	-
MGE Asia Pte Ltd	Singapour	84,84	-
MGE Logistics South East Asia pacific Pte Ltd	Singapour	84,84	-
TAC Control Asia	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Export Services	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Pro Face Taïwan	Taïwan	69,82	69,09
Schneider Electric Taïwan Co Ltd	Taïwan	100,00	100,00
MGE UPS Systems S.A.	Thaïlande	84,84	-
Pro Face South East Asia Pacific	Thaïlande	99,75	-

		% d'intérêt 31.12.04	% d'intérêt 31.12.03
Schneider Electric Thaïland Co Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Electric Vietnam Ltd	Vietnam	100,00	100,00
<i>Sociétés mises en équivalence</i>			
IPower Solutions Pty Ltd	Australie	-	30,00
Clipsal Asia Holding	Hong Kong	50,00	-
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,00	40,00
EFI Asia Pacific PTE Ltd	Singapour	-	50,00
SOCIÉTÉS DANS LE RESTE DU MONDE			
<i>En intégration globale</i>			
Alight Investments Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	-
Clipsal Industries Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	-
Clipsal South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	-
Hoist-Tec (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	75,00
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd (Activité Conlog)	Afrique du Sud	79,60	79,60
MGE UPS Systems SA Pty Ltd	Afrique du Sud	84,84	-
Nu-Lec Africa Pty	Afrique du Sud	49,00	-
Schneider Automation Pty Ltd	Afrique du Sud	-	100,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL	Algérie	100,00	100,00
EPS Ltd	Arabie Saoudite	51,00	51,00
Plasnavi SA	Argentine	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina	Argentine	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	100,00	100,00
SHL	Bermudes	100,00	100,00
CDI Power	Brésil	100,00	100,00
Crouzet Brésil	Brésil	100,00	100,00
Primelectrica	Brésil	100,00	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA	Brésil	100,00	100,00
Schneider Electric Chile SA	Chili	99,96	99,96
Schneider de Colombia SA	Colombie	79,98	79,98
SEP Le Guavio	Colombie	100,00	100,00
Schneider Centroatamerica SA	Costa Rica	100,00	100,00
Schneider Electric Distribution Company	Egypte	78,23	78,23
Schneider Electric Egypt SA	Egypte	81,49	81,49
Schneider Electric FZE	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation	Iles Vierges	92,31	92,31
LK India Private Ltd	Inde	80,67	80,67
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Iran	Iran	67,00	67,00
Telemecanique Iran	Iran	100,00	100,00
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,00	-
Eastmed	Liban	96,00	-
Crouzet Maroc	Maroc	100,00	100,00
MGE UPS Maroc SA	Maroc	84,84	-
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,00	100,00
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	100,00	100,00
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S	Turquie	84,84	-
Schneider Elektrik AS	Turquie	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,88	91,88

6 Note de rapprochement entre les comptes français et les comptes IFRS

1 - Tableaux de passage des états financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations entre les comptes 2004 préparés et publiés selon les règles et principes comptables français et ces mêmes comptes préparés selon le référentiel comptable international IFRS.

La réconciliation présentée ci-dessous détaille les retraitements effectués sur le bilan d'ouverture et de clôture ainsi que sur le compte de résultat de l'exercice 2004. La publication des premiers comptes complets IFRS dans le format préconisé par la norme IFRS 1- Première Adoption Des IFRS, sera réalisée lors de la publication des comptes annuels pour l'exercice 2005.

Les comptes semestriels au 30 juin 2005 seront préparés et publiés selon le référentiel IFRS.

Les réconciliations ci-dessous ont été préparées sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union

Européenne par les règlements 1725/2003, 707/2004, 2086/2004, 2236/2004, 2237/2004 et 2238/2004 et par l'opinion émise par l'Accounting Regulatory Committee le 20 décembre 2004.

Les options retenues et les exemptions utilisées sont celles que Schneider Electric retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005. Les modifications des principes IFRS en 2005 pourraient conduire à modifier le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et les états financiers IFRS de l'exercice 2004 lors de la publication des premiers comptes consolidés 2005.

Les normes IFRS sont applicables, selon les cas, à partir du 1^{er} janvier 2004 ou du 1^{er} janvier 2005. En particulier, les normes IAS 32 et IAS 39 n'ont pas été appliquées pour les comptes 2004 dans la mesure où, selon les règlements européens précités, ces normes sont d'application obligatoire prospective à compter du 1^{er} janvier 2005.

1.1 - Tableau de passage du bilan d'ouverture

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	1.1.04 Normes Françaises	Retraite- ments	1.1.04 IFRS
Actif immobilisé :				
Ecarts d'acquisition, nets	2.3-2	3 512,8		3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	2.3-1	270,7	1,3	272,0
Immobilisations corporelles, nettes	2.4-3	1 439,1	(9,3)	1 429,8
Immobilisations disponibles à la vente	2.4-3	0,0	14,8	14,8
Immobilisations financières :				
Titres de participation mis en équivalence		60,5		60,5
Autres titres de participation	2.5	369,6		369,6
Autres immobilisations financières		585,4		585,4
Total immobilisations financières		1 015,5	0,0	1 015,5
Actifs d'impôt différé	2.3-4	747,2	175,9	923,1
Autres actifs à long terme	2.3-5	315,6	(315,2)	0,4
Total actif non courant		7 300,9	(132,5)	7 168,4
Actif circulant :				
Stocks et encours	2.3-3	1 124,1	36,2	1 160,3
Clients et créances d'exploitation	2.3-6	1 781,3	(31,6)	1 749,7
Autres débiteurs et charges constatées d'avance	2.3-1 ; 2.4-5	627,0	(40,4)	586,6
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2.5	3 087,5		3 087,5
Total actif circulant		6 619,9	(35,8)	6 584,1
Total de l'Actif		13 920,8	(168,3)	13 752,5

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1.1.04 Normes Françaises	Retraite- ments	1.1.04 IFRS
Capitaux propres :				
Capital social		1 854,7		1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 290,8		4 290,8
Réserves consolidées		1 724,6	(714,6)	1 010,0
Réserves de conversion	2.4-2	(211,4)	211,4	0,0
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		7 658,7	(503,2)	7 155,5
Intérêts minoritaires		74,9	(0,5)	74,4
Total capitaux propres		7 733,6	(503,7)	7 229,9
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour retraites et engagements assimilés	2.3-5	672,5	419,5	1 092,0
Autres provisions pour risques et charges	2.4-5	156,7	(17,8)	138,9
Total provisions pour risques et charges		829,2	401,7	1 230,9
Dettes financières à long terme :				
Emprunts obligataires	2.5	1 200,0		1 200,0
Titres à durée indéterminée	2.5	113,6		113,6
Dettes financières à plus d'un an	2.4-3	121,7	5,0	126,7
Passifs d'impôt différé	2.3-4	92,2	(42,5)	49,7
Autres dettes long terme		40,5		40,5
Total dettes à long terme		1 568,0	(37,5)	1 530,5
Dettes à court terme :				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		56,2		56,2
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 176,7		1 176,7
Dettes fiscales et sociales		663,1		663,1
Autres créanciers et charges à payer	2.4-5	641,0	(28,8)	612,2
Dettes financières à court terme		1 253,0		1 253,0
Total dettes à court terme		3 790,0	(28,8)	3 761,2
Total du Passif		13 920,8	(168,3)	13 752,5

(en millions d'euros)

Capitaux propres - normes françaises - 1.1.04		7 658,7
Retraitements IFRS	Notes	
Retraites	2.3-5	(734,7)
Impôts différés passifs	2.3-4	(49,6)
Remises sur Chiffre d'Affaires	2.3-6	(31,7)
Retraitement des stocks	2.3-3	36,2
Actualisation des provisions	2.4-5	17,8
Elimination des charges à répartir	2.3-1	(10,0)
Autres		0,8
Effet d'impôt des retraitements	2.3-4	268,0
Capitaux propres - normes IFRS - 1.1.04		7 155,5

1.2 - Tableau de passage du bilan au 31 décembre 2004

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.04 Normes Françaises	Retraite- ments	31.12.04 IFRS	1.1.04 FRS
Actif immobilisé :					
Ecart d'acquisition, nets	2.3-2	4 077,7	384,6	4 462,3	3 512,8
Immobilisations incorporelles, nettes	2.3-1	846,5	48,0	894,5	272,0
Immobilisations corporelles, nettes	2.4-3	1 458,8	(2,1)	1 456,7	1 429,8
Immobilisations disponibles à la vente	2.4-3		7,6	7,6	14,8
Immobilisations financières :					
Titres de participation mis en équivalence		65,3	0,0	65,3	60,5
Autres titres de participation	2.5	154,3	0,0	154,3	369,6
Autres immobilisations financières		288,1	0,0	288,1	585,4
Total immobilisations financières		507,7	0,0	507,7	1 015,5
Actifs d'impôt différé	2.3-4	752,8	77,5	830,3	923,1
Autres actifs à long terme	2.3-5	262,1	(262,1)	0,0	0,4
Total actif non courant		7 905,6	253,5	8 159,1	7 168,4
Actif circulant :					
Stocks et encours	2.3-3	1 369,7	39,7	1 409,4	1 160,3
Clients et créances d'exploitation		2 135,7	0,0	2 135,7	1 749,7
Autres débiteurs et charges constatées d'avance	2.3-1;2.4-5	571,5	(42,4)	529,1	586,6
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2.5	1 062,8	0,0	1 062,8	3 087,5
Total actif circulant		5 139,7	(2,7)	5 137,0	6 584,1
Total de l'Actif		13 045,3	250,8	13 296,1	13 752,5

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.04 Normes Françaises	Retraite- ments	31.12.04 IFRS	1.1.04 FRS
Capitaux propres :					
Capital social		1 809,6	0,0	1 809,6	1 854,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 049,9	0,0	4 049,9	4 290,8
Autre Résultat complet	2.3-5	0,0	22,3	22,3	0,0
Réserves consolidées		2 023,8	(426,0)	1 597,8	1 010,0
Réserves de conversion	2.4-2	(308,2)	223,7	(84,5)	0,0
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)		7 575,1	(180,0)	7 395,1	7 155,5
Intérêts minoritaires		69,0	3,8	72,8	74,4
Total capitaux propres		7 644,1	(176,2)	7 467,9	7 229,9
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour retraites et engagements assimilés	2.3-5	660,9	365,3	1 026,2	1 092,0
Autres provisions pour risques et charges	2.4-5	208,7	(16,4)	192,3	138,9
Total provisions pour risques et charges		869,6	348,9	1 218,5	1 230,9
Dettes financières à long terme :					
Emprunts obligataires	2.5	1 200,0	0,0	1 200,0	1 200,0
Titres à durée indéterminée	2.5	73,3	0,0	73,3	113,6
Dettes financières à plus d'un an	2.4-3	20,8	4,1	24,9	126,7
Passifs d'impôt différé	2.3-4	101,5	101,7	203,2	49,7
Autres dettes long terme		104,4	0,0	104,4	40,5
Total dettes à long terme		1 500,0	105,8	1 605,8	1 530,5
Dettes à court terme :					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		69,8	0,0	69,8	56,2
Fournisseurs et dettes d'exploitation		1 314,6	0,0	1 314,6	1 176,7
Dettes fiscales et sociales		849,5	0,0	849,5	663,1
Autres créanciers et charges à payer	2.4-5	543,4	(27,7)	515,7	612,2
Dettes financières à court terme		254,3	0,0	254,3	1 253,0
Total dettes à court terme		3 031,6	(27,7)	3 003,9	3 761,2
Total du Passif		13 045,3	250,8	13 296,1	13 752,5

1.3 - Tableau de passage du compte de résultat 2004

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros sauf le résultat par action)</i>	Notes	31.12.04 Normes Françaises	Retraite- ments	31.12.04 IFRS
Chiffre d'affaires	2.3-6	10 365,3	(16,0)	10 349,3
Coûts des ventes	2.3-1	(5 965,1)	(212,3)	(6 177,4)
Marge brute		4 400,2	(228,3)	4 171,9
Recherche et développement	2.3-1	(535,2)	240,1	(295,1)
Frais généraux et commerciaux		(2 554,3)	(36,1)	(2 590,4)
Résultat d'exploitation		1 310,7	(24,3)	1 286,4
Résultat financier		(65,9)	6,6	(59,3)
Résultat courant avant impôts		1 244,8	(17,7)	1 227,1
Résultat exceptionnel	2.2	(96,3)	96,3	0,0
Impôts sur les sociétés		(333,1)	(32,1)	(365,2)
Résultat net des sociétés intégrées		815,4	46,5	861,9
Amortissement des écarts d'acquisition	2.3-2	(217,1)	217,1	0,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(3,6)		(3,6)
Résultat net consolidé		594,7	263,6	858,3
Intérêts minoritaires		(30,1)	(4,3)	(34,4)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)		564,6	259,3	823,9
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	2.2	2,56		3,73
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	2.2	2,55		3,72

(en millions d'euros)

Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes françaises - 31.12.04		564,6
Retraitements IFRS	Notes	
Amortissement des écarts d'acquisition	2.3-2	217,1
Capitalisation de la recherche et développement	2.3-1	45,6
Reprise d'amortissement des écarts actuariels sur retraites	2.3-5	38,7
Charge de stock option	2.3-7	(8,9)
Autres		3,2
Effet d'impôt des retraitements		(32,1)
Part des minoritaires		(4,3)
Résultat net (part de Schneider Electric SA) - Normes IFRS - 31.12.04		823,9

2 - Explication des impacts sur les comptes du Groupe

2.1 - Retraitements liés à la première application du référentiel IFRS

Les options d'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 du Groupe ont été définies conformément à la norme IFRS 1- Première Adoption Des IFRS.

Le Groupe a retenu les options suivantes pour préparer son bilan d'ouverture :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités ;
- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés sur les engagements de retraite (hors bilan) ont été intégralement comptabilisés par la contrepartie des capitaux propres ;
- les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux ;
- la norme IAS 39 est appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les autres options offertes par IFRS 1 n'ont pas été retenues et en particulier les options relatives à la réévaluation des actifs corporels et incorporels.

2.2 - Présentation des états financiers

■ Présentation du compte de résultat

La présentation du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1. En particulier les éléments du résultat exceptionnel ont été reclassés dans les rubriques appropriées du résultat d'exploitation.

Par ailleurs, le classement des coûts de recherche et de développement a été revu, comme expliqué à la note 2.3.1 ci-dessous.

■ Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33- Résultat Par Action.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

■ Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1- Présentation Des Etats Financiers, le Groupe a adopté une présentation de son bilan selon la distinction entre éléments courants et non courants. La même présentation a été adoptée dans la colonne de référence aux normes françaises pour faciliter la lecture des états financiers.

■ Tableau des flux de trésorerie

La méthode d'établissement et la présentation du tableau des flux de trésorerie selon les normes françaises sont conformes aux dispositions de la norme IAS 7- Tableaux Des Flux De Trésorerie. Les retraitements comptabilisés en normes IFRS sont sans impact sur les flux de trésorerie du Groupe.

2.3 - Changement dans les méthodes et principes du Groupe

2.3.1 - Actifs incorporels

■ Immobilisations incorporelles générées par les activités de recherche et développement

Le Groupe Schneider Electric investit aujourd'hui plus de 5 % de son Chiffre d'Affaires dans la recherche et le développement.

Les dépenses de développement capitalisables au regard des critères de la norme IAS 38 correspondent aux projets de création de produits nouveaux ou au renouvellement complet d'offres.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement sur ces projets. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

En 2004, le montant des dépenses de développement capitalisées au bilan s'élève à 46 millions d'euros avant impôt. Ces dépenses sont amorties sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, soit en moyenne 5 ans.

Par ailleurs, les coûts de développement du Groupe sont, en grande partie, relatifs à des actions de maintenance ou d'industrialisation sur les produits existants et ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38. Ces dépenses continueront donc à être comptabilisées en charges de l'exercice et seront reclassées dans le coût des produits vendus et incorporées le cas échéant au coût des produits en stocks.

Les effets au compte de résultat sont les suivants :

- capitalisation d'une partie des coûts de développement (46 millions d'euros) ;
- reclassement en "coûts des ventes" de 195 millions d'euros des coûts de développement liés au processus de production et incorporables à la valeur des stocks (voir note 2.3-3 ci-dessous) ;
- seuls les coûts relatifs aux activités de recherche restent en coûts de recherche et développement.

■ Actifs incorporels reconnus précédemment au bilan de Schneider Electric

Les actifs incorporels inscrits au bilan du Groupe au 1^{er} janvier 2004 respectent la définition d'un actif incorporel au sens de l'IAS 38 - Immobilisations Incorporelles.

Les charges à répartir reconnues au bilan dans le poste "Autres débiteurs et charges constatées d'avance" ont été reclassées en actifs incorporels (1 million d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 2 millions d'euros au 31

décembre 2004) ou supprimées du bilan (10 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les durées d'amortissements des immobilisations incorporelles n'ont pas été modifiées.

■ Actifs incorporels acquis par voie de regroupement d'entreprises

L'adoption de la norme IFRS 3, *Regroupements d'Entreprises* a pour conséquence la reconnaissance systématique d'actifs incorporels acquis séparément du goodwill généré lors des regroupements d'entreprises dès lors que ceux-ci remplissent les critères de reconnaissance d'actifs incorporels au sens d'IAS 38. Ces actifs incorporels ont été également reconnus dans les comptes préparés selon les normes françaises et l'adoption d'IFRS 3 ne génère pas de retraitement sur les comptes 2004.

2.3.2 - Ecarts d'acquisition

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les acquisitions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004.

Le Groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 les dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'Entreprises* pour calculer les écarts d'acquisition des regroupements intervenus en 2004 ou toujours ouverts en 2004.

Les écarts d'acquisition ont été figés à la valeur nette comptable qu'ils avaient dans les comptes au 1^{er} janvier 2004 et ne sont plus amortis.

La suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition a un effet de 217 millions d'euros sur le résultat 2004 et 209 millions d'euros sur le bilan après prise en compte des effets de change.

Par ailleurs, un retraitement de 176 millions d'euros, relatif à la comptabilisation d'impôts différés passifs sur les marques acquises en 2004 est comptabilisé dans les écarts d'acquisition selon les normes IFRS.

L'application de la norme IAS 36- *Dépréciations d'Actifs*, relative aux tests de dépréciation avait été anticipée dans les comptes français avec l'application du Règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont donc été réalisés de façon identique en normes françaises et en IFRS.

2.3.3 - Valorisation des stocks

La valorisation des stocks du Groupe est modifiée du fait de l'incorporation d'une partie des coûts de développement.

En effet, la quote-part des coûts de développement correspondant à l'industrialisation et à l'adaptation des produits ainsi que l'amortissement des projets capitalisés sont désormais incorporés dans le coût unitaire des produits vendus.

Cet ajustement, pratiqué pour la première fois dans le bilan d'ouverture a un impact de 36 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et un impact de 40 millions d'euros au 31 décembre 2004.

2.3.4 - Impôts différés

En normes comptables françaises, le Groupe reconnaît de façon systématique tous les impôts différés liés à des différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs au bilan, à l'exception des impôts différés sur les actifs incorporels non amortissables et non cessibles séparément de l'entité acquise (§ 313 du Règlement CRC 99-02), à savoir les marques.

Par ailleurs, en normes françaises, le Groupe actualise ses impôts différés dès lors que les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'il dispose d'un échéancier de renversement fiable.

L'application de la norme IAS 12 - *Impôts* a pour conséquence :

- la reconnaissance de passifs d'impôts différés sur les marques reconnues lors de regroupement d'entreprises. Au 1^{er} janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres est de 17 millions d'euros. Pour les acquisitions réalisées en 2004, l'impact des ajustements est de 176 millions d'euros et la contrepartie est comptabilisée dans les écarts d'acquisition générés sur ces acquisitions (voir note 2.3-2 ci-dessus) ;
- la non-actualisation des impôts différés, ayant pour impact l'augmentation des impôts différés passifs pour 33 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1- Présentation Des Etats Financiers, les actifs et passifs d'impôts différés sont désormais présentés comme des éléments non courants.

Les autres retraitements sur les postes d'impôts différés sont la conséquence des ajustements induits par les autres normes, et principalement :

- Passif d'impôt différé lié au changement de valorisation des stocks (13 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 14 millions d'euros au 31 décembre 2004) ;
- Passif d'impôt différé comptabilisé sur les coûts de développement capitalisés pour 16 millions d'euros au 31 décembre 2004 (voir note 2.3.1 ci-dessus) ;
- Actif d'impôt différé comptabilisé sur les compléments d'engagements de retraite et assimilés (principalement écarts actuariels) reconnus au bilan (voir note 2.3.5 ci-dessous) : 274 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 248 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

2.3.5 - Retraites et autres avantages du personnel

Pour l'identification et la valorisation de ses engagements envers le personnel, le Groupe utilise actuellement des méthodes proches de celles prévues par la norme IAS 19 - *Avantages du Personnel* pour l'essentiel de ses engagements. Ces méthodes sont décrites dans le rapport annuel 2004 sur les comptes du Groupe à la note 15.

Dans le cadre de son passage aux normes IFRS, le Groupe a réalisé un inventaire exhaustif de ses engagements envers le personnel. Certains plans, en particulier des régimes européens de retraite et de frais de santé, considérés historiquement comme des régimes à cotisations définies ont été réanalysés au regard des critères de la norme IAS 19 et requalifiés de régimes à prestations définies.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, dans le cadre des options offertes pour la première adoption des normes IFRS, les écarts actuariels cumulés et les coûts des services passés déjà acquis ont été intégralement reconnus au passif du bilan par la contrepartie des capitaux propres. L'impact total de ces retraitements est de 735 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

Les actifs de retraites ont été reclassés en déduction des provisions correspondantes (315 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 262 millions d'euros au 31 décembre 2004).

L'effet net sur les provisions pour retraites au passif du bilan est de 420 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 365 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le non amortissement en IFRS des écarts actuariels déjà reconnus à l'ouverture a un effet de 38 millions d'euros sur le résultat 2004 dont 20 millions d'euros dans les frais de structure et 18 millions d'euros dans le coût des ventes.

De façon prospective, le Groupe a décidé de retenir l'option offerte dans les amendements (non encore adoptés par l'Union Européenne) à la norme IAS 19 qui consiste à reconnaître de façon systématique tous les écarts actuariels dans une rubrique séparée des capitaux propres. Les écarts actuariels générés au cours d'un exercice sont comptabilisés dans une rubrique de "Autre Résultat Complet - Statement of Recognized Income and Expenses" présentée dans les réserves consolidées du Groupe. Ces écarts s'élèvent à 22 millions d'euros nets d'impôt pour l'exercice 2004.

2.3.6 - Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

Les politiques retenues en normes françaises pour la reconnaissance du Chiffre d'Affaires ne présentent pas de divergences majeures par rapport aux dispositions des normes IAS 18 - *Produits des Activités Ordinaires* et IAS 11 - *Contrats de Construction* :

- les ventes de biens sont enregistrées lorsque les risques et avantages liés à la propriété des actifs ont été transférés ;
- les revenus des contrats long terme sont comptabilisés à l'avancement et les contrats déficitaires sont provisionnés dès lors qu'une perte est probable ;
- le provisionnement des rabais sur volumes accordés aux distributeurs est réalisé dès la vente initiale à ces distributeurs. L'impact du changement de fait générateur a été comptabilisé simultanément dans les comptes français et IFRS au 1^{er} janvier 2004 et s'élève à 32 millions d'euros ;

■ certaines remises pour paiement comptant, précédemment comptabilisées en résultat financier (8,4 millions d'euros en 2004) et certaines incitations commerciales précédemment comptabilisées en coûts commerciaux et en frais de structure (7,6 millions d'euros), ont été reclassées en déduction du Chiffre d'Affaires dans les comptes présentés selon les normes IFRS.

2.3.7 - IFRS 2 - Paiements sur la Base d'Actions

Au 1^{er} janvier 2004, les plans concernés par l'application de la norme IFRS 2 sont les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Pour le Groupe, les plans concernés sont le plan 21 attribué le 5 février 2003 pour 2 000 000 options (exerçables à partir du 5 février 2007) et le plan 24 attribué le 6 mai 2004 pour 2 060 700 options (exerçables à partir du 6 mai 2008).

Le Groupe a choisi le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein pour valoriser ses options.

Compte tenu des données de marché aux dates d'attribution, la charge totale de l'exercice 2004 s'élève à 8,9 millions d'euros, comptabilisée dans les frais de structure.

2.4 - Normes ayant peu ou pas d'incidence sur les comptes du Groupe

2.4.1 - Périmètre et méthode de consolidation

La revue du périmètre de consolidation au regard des critères de contrôle de la norme IAS 27 - *Etats Financiers Consolidés et Comptabilisation des Participations dans des Filiales*, n'a pas induit de changement dans le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale.

Les principes et méthodes décrits à la note 1.3 des comptes annuels français 2004 ne sont pas modifiés.

2.4.2 - Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi l'option offerte par IFRS 1 de neutraliser dans les capitaux propres ses écarts de conversions cumulés au 1^{er} janvier 2004. L'impact de reclassement dans les capitaux propres est de 211 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

La mise en œuvre des normes IAS 21 et IAS 29 est sans incidence sur les comptes du Groupe. En effet, les principes actuels de comptabilisation des transactions en monnaies étrangères et de conversion des états financiers des entités étrangères décrits aux notes 1.4 et 1.5 des comptes annuels français 2004 ne présentent pas de divergence par rapport aux méthodes retenues selon les IFRS.

2.4.3 - Immobilisations corporelles et contrats de location

L'application des normes IAS 16- *Immobilisations Corporelles*, IAS 40 - *Immeuble de Placement* est sans incidence sur les comptes du Groupe.

En effet, de par la nature de ses actifs immobilisés - essentiellement des outillages de production dédiés à des lignes de produits spécifiques- et de par le niveau de décomposition des actifs existant déjà pour le calcul des amortissements, l'application des dispositions d'IAS 16 ne conduit pas à modifier les valeurs des actifs ou les plans d'amortissement. Par ailleurs, le Groupe ne possède pas d'immeuble détenu à des fins de placement.

Le Groupe a choisi d'adopter le traitement de référence de la norme IAS 16, à savoir la comptabilisation des immobilisations corporelles au coût historique.

La revue des contrats de locations au regard des critères d'IAS 17 - *Contrats de Locations* a conduit à requalifier quelques contrats de faible valeur. L'impact est de 5,5 millions d'euros sur la valeur des actifs et de 5 millions d'euros sur l'endettement au 1^{er} janvier 2004.

En application de la norme IFRS 5 - *Actifs Destinés à la Vente et Activités Abandonnées*, les actifs (essentiellement immobiliers) mis en vente à la date de clôture sont reclassés en "Immobilisations disponibles à la vente" pour 15 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le Groupe maintient son traitement actuel qui consiste à comptabiliser en charges ses coûts d'emprunt : aucun coût d'emprunt n'est donc incorporé à la valeur des actifs en application d'IAS 23 - *Capitalisation des Coûts d'Emprunt*.

2.4.4 - Dépréciation des actifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le Groupe avait anticipé dès 2002 les dispositions du règlement CRC 2002-10 concernant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et applique donc pour ce faire une méthode conforme à IAS 36 - *Dépréciations d'Actifs*. Le niveau d'appréciation (Unité Génératrice de Trésorerie) de la recouvrabilité des écarts d'acquisition est compatible avec les dispositions d'IAS 36.

Par ailleurs, compte tenu de la sensibilité de ses activités aux changements technologiques, le Groupe effectue déjà des revues régulières de la valeur de ses immobilisations corporelles.

Les modalités de la norme IAS 36 ont été étendues aux actifs incorporels liés à la capitalisation des projets de développement.

2.4.5 - Provisions pour risques et charges

Les critères de reconnaissance des passifs et des provisions pour risques et charges n'ont pas été modifiés car ils étaient conformes à la norme IAS 37 - *Provisions, Passifs Eventuels et Actifs Eventuels*

L'adoption de la norme IAS 37 a pour conséquence l'actualisation des provisions pour risques et charges dont l'échéance est supérieure à un an. L'impact de l'actualisation est de 18 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004, et de 16 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Certaines provisions ayant un caractère de dépréciation d'actif, ont été reclassées en moins des postes d'actifs correspondants (29 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 28 millions d'euros au 31 décembre 2004).

2.5 - Application des normes IAS 32 et IAS 39

Les normes IAS 32 - *Instruments Financiers - Présentation Et Informations A Fournir* et IAS 39 - *Instruments Financiers - Reconnaissance et Evaluation* sont appliquées de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les choix concernant la désignation des couvertures, en particulier les couvertures de flux intragroupe, pourront être modifiés en fonction de l'évolution des discussions sur ce sujet à l'IASB.

Ces normes couvrent principalement les postes suivants du bilan :

- Titres de participation ;
- Disponibilités et valeurs mobilières de placement ;
- Instruments financiers et dérivés ;
- Actions auto-détenues.

■ Valorisation des actifs financiers (titres de participation non consolidés et valeurs mobilières de placement)

Les titres détenus et disponibles à la ventes seront valorisés à la "juste valeur", l'écart de réévaluation étant enregistré en capitaux propres, jusqu'à la cession effective. Le Groupe fournit déjà dans ses comptes des informations sur la valeur de marché des instruments financiers (note 7 des comptes annuels 2004).

■ Transactions de couverture

Le Groupe est engagé dans des transactions de couverture des taux de change, des taux d'intérêt et des prix d'achat de certaines matières premières, décrites à la note 20 des comptes annuels 2004.

■ Actions auto-détenues

L'application de la norme IAS 32 a pour conséquence le reclassement de la totalité des actions auto-détenues en déduction des capitaux propres.

Ce retraitement est sans impact sur le compte de résultat.

Il aurait représenté un ajustement de 91 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 87 millions d'euros au 31 décembre 2004 si la norme IAS 32 avait été appliquée.

■ Endettement

L'application de la norme IAS 32 a peu d'impact sur la valorisation et la présentation de l'endettement du Groupe, décrit à la note 17 des comptes annuels 2004.

2.6 Application de la norme IAS 14

La norme IAS 14 conduit à publier une information sectorielle plus détaillée, notamment sur les actifs, passifs et cash-flows opérationnels. Le Groupe a choisi de publier une information par zone géographique pour le segment primaire et par activité pour le segment secondaire.

Les notes annexes aux états financiers seront complétées pour répondre à toutes les exigences des normes IFRS.

7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les états de rapprochements IFRS de l'exercice 2004

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Schneider Electric S.A., nous avons effectué un audit des états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur les capitaux propres et le résultat consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les "rapprochements IFRS"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les rapprochements IFRS ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les rapprochements IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les rapprochements IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les rapprochements IFRS ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements IFRS joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard /
Mazars

Pierre Sardet
Jean-Louis Simon

Barbier Frinault et Autres /
Ernst & Young

Christian Chochoy
Pierre Jouanne

8 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.19 de l'annexe qui expose un changement de méthode de provisionnement de certains avantages accordés aux distributeurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, alinéa 2, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme indiqué dans la note 1.19 de l'annexe, l'application des dispositions de l'avis 2004-E du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation des droits à réduction ou avantages en nature accordés, a conduit votre société à revoir ses principes et à homogénéiser ses pratiques de provisionnement des avantages qu'elle accorde à ses distributeurs au titre des ventes réalisées par ces distributeurs à leurs clients. Comme il est indiqué dans cette note, ce changement de méthode a conduit votre société à constater un complément de provision pour remises à accorder comptabilisé au 1^{er} janvier 2004 dans les capitaux propres de votre société, pour un montant de M€ 20 (impact net d'effet impôt).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Comme mentionné à la note 12 de l'annexe, les impôts différés actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2004 incluent les effets fiscaux liés à l'existence de déficits fiscaux reportables, pour un montant de M€ 439,6. Il est également précisé que votre société prévoit d'utiliser ces déficits sur une période de 6 à 10 ans sans être en mesure de fixer un échéancier suffisamment fiable pour pouvoir actualiser ces impôts différés actifs.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé.

■ Comme exposé dans les notes 1.6 et 1.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des écarts d'acquisition lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés.

Nous avons procédé par sondage à la vérification des indices de perte de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

■ La note 24 précise le montant des coûts correspondant aux plans de restructuration lancés dans les entités du Groupe au cours de l'exercice 2004, soit M€ 88. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2004, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard /
Mazars

Pierre Sardet
Jean-Louis Simon

Barbier Frinault et Autres /
Ernst & Young

Christian Chochon
Pierre Jouanne

Les comptes sociaux

1 Bilan au 31 décembre 2004

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>			2004	2003	2002
	Brut	Amorts. ou Prov.	Net	Net	Net
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles (note 1a)</i>					
Droits et valeurs similaires	27 473,8	(27 473,8)	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles (note 1b)</i>					
Terrains	3 670,6	-	3 670,6	3 917,2	3 959,7
Constructions	288,1	(287,8)	0,3	0,3	383,6
Autres	1 710,9	(503,5)	1 207,4	1 336,4	1 377,3
<i>Immobilisations financières (notes 2 et 3)</i>					
Titres de participation	1 918 376,0	(37 691,6)	1 880 684,4	1 875 648,5	1 882 691,9
Autres titres immobilisés	175 703,6	(16 355,5)	159 348,1	225 640,9	663 753,1
	2 094 079,6	(54 047,1)	2 040 032,5	2 101 289,4	2 546 445,0
Créances rattachées à des participations	2 973 190,7	(316,4)	2 972 874,3	2 012 784,3	2 029 691,7
Autres	189 921,3	-	189 921,3	159 164,4	150 887,9
Total I	5 290 335,0	(82 628,6)	5 207 706,4	4 278 492,0	4 732 745,2
Actif circulant					
<i>Créances</i>					
Créances clients et comptes rattachés	228,1	-	228,1	2 723,8	3 706,7
Autres (note 4)	148 621,8	(16 843,7)	131 778,1	146 385,4	239 205,6
<i>Trésorerie</i>					
Valeurs mobilières de placement (note 6)	87 046,3	-	87 046,3	90 697,0	89 250,8
Disponibilités Groupe (note 7)	2 654 393,7	-	2 654 393,7	4 625 145,9	3 951 732,0
Disponibilités	4,2	-	4,2	65,3	54,9
Total II	2 890 294,1	(16 843,7)	2 873 450,4	4 865 017,4	4 283 950,0
Compte de régularisation					
Charges constatées d'avance (note 5)	855,8	-	855,8	1 094,9	535,5
Charges à répartir et primes de remboursement des obligations	4 399,3	-	4 399,3	6 028,4	2 968,0
Ecarts de conversion actif	10,1	-	10,1	10,6	2 330,0
Total général	8 185 894,3	(99 472,3)	8 086 422,0	9 150 643,3	9 022 528,7

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2004	2003	2002
Capitaux propres			
<i>Capital social (note 8)</i>	1 809 553,4	1 854 737,4	1 926 503,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport <i>(note 8)</i>	4 049 932,1	4 290 833,0	4 895 209,6
<i>Réserves (note 8)</i>			
Réserve légale	192 650,3	192 650,3	-
Report à nouveau	169 239,3	-	-
Résultat de l'exercice	558 767,4	474 732,4	221 139,4
Provisions réglementées	425,0	425,0	425,0
Total I	6 780 567,5	6 813 378,1	7 043 277,2
Provisions pour risques et charges <i>(note 9)</i>			
Provisions pour risques	8 911,8	10 914,7	14 462,4
Provisions pour charges	18 800,0	10 986,2	10 986,2
Total II	27 711,8	21 900,9	25 448,6
Dettes			
Emprunts obligataires <i>(note 10)</i>	1 200 000,0	2 151 000,0	1 450 000,0
Autres emprunts et dettes assimilées <i>(note 11)</i>	70 437,0	95 797,0	427 179,2
Dettes rattachées à des participations	13,4	13,4	13,4
Emprunts et dettes financières <i>(note 11)</i>	2 191,0	4 372,7	6 128,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936,8	598,5	10 607,1
Dettes fiscales et sociales <i>(note 12)</i>	1 295,7	309,5	786,6
Autres dettes <i>(note 13)</i>	2 168,6	61 928,0	58 641,9
Total III	1 277 042,5	2 314 019,1	1 953 356,7
Produits constatés d'avance	1 100,2	1 345,2	446,2
Ecart de conversion passif	-	-	-
Total général	8 086 422,0	9 150 643,3	9 022 528,7

L'Annexe fait partie intégrale des comptes annuels.

2 Compte de résultat au 31 décembre 2004

Charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2004	2003	2002
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	6 449,2	11 011,0	5 762,1
Impôts et taxes	1 466,6	2 937,9	2 584,0
Charges de personnel	2 976,2	2 628,6	4 490,9
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 117,0	1 450,7	2 864,4
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun	148,8	460,7	-
	15 157,8	18 488,9	15 701,4
Charges financières			
Intérêts et charges assimilés	68 424,7	71 405,1	95 450,7
Dotations aux amortissements, provisions et autres	3 220,1	16 499,9	4 500,0
	71 644,8	87 905,0	99 950,7
Charges exceptionnelles			
Moins-values nettes sur cessions d'immobilisations	8 133,4	58 922,9	389 961,9
Dotations aux provisions et amortissements	6 875,0	35 789,4	97 737,0
Autres charges exceptionnelles	2 831,1	8 750,5	40 765,8
	17 839,5	103 462,8	528 464,7
Impôts sur les bénéfices / charge d'intégration fiscale	4 156,0	5 835,4	-
Solde créditeur (bénéfice)	558 767,4	474 732,4	221 139,4
Total général	667 565,5	690 424,5	865 256,2

Produits

<i>(en milliers d'euros)</i>	2004	2003	2002
Produits d'exploitation			
Autres produits de gestion courante et divers	1 254,1	4 225,7	2 470,6
	1 254,1	4 225,7	2 470,6
Produits financiers			
Revenus du portefeuille	463 278,8	457 689,9	545 017,2
Intérêts et produits assimilés	164 001,7	174 763,6	128 220,4
Autres	1 553,7	12 530,9	3 700,2
	628 834,2	644 984,4	676 937,8
Produits exceptionnels			
Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations	1 403,3	1 524,7	349,0
Reprises de provisions et transferts de charges	2 113,0	3 547,7	6 950,8
Autres produits exceptionnels	9 376,2	10 135,5	20 413,2
	12 892,5	15 207,9	27 713,0
Produit d'intégration fiscale et carry back <i>(note 12)</i>	24 584,7	26 006,5	158 134,8
Solde débiteur (perte)	-	-	-
Total général	667 565,5	690 424,5	865 256,2

L'Annexe fait partie intégrale des comptes annuels.

3 Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros,
sauf exceptions signalées)

Présentation des comptes

Les comptes au 31 décembre 2004 sont établis comme l'année précédente selon le Plan Comptable Général 1999 et les règles et principes comptables français.

Evénements principaux de l'exercice

1. Annulation d'actions

Schneider Electric SA, a procédé le 9 décembre 2004 à l'annulation de 7 millions d'actions qu'elle détenait. Cette annulation a réduit les fonds propres de la société de 347,1 millions d'euros (56 millions d'euros au titre du capital social et 291,1 millions d'euros au titre des primes).

Note 1 : Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

1.a. Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

1.b. Immobilisations corporelles

La diminution des valeurs brutes de (913) comprend :

Acquisitions de l'exercice	6
Cessions et mise au rebut de l'exercice	(919)

Les amortissements cumulés diminuent de 537, différence entre les dotations de l'exercice (36) et les reprises sur cessions (+ 573).

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Note 2 : Immobilisations financières

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	1 912 976,5	15 041,3	(9 641,8)	1 918 376,0
Autres titres immobilisés	241 996,4	283 917,6	(350 210,4)	175 703,6
Créances rattachées à des participations	2 013 120,8	1 607 028,5	(646 958,6)	2 973 190,7
Autres immobilisations financières	159 164,4	30 757,2	(0,3)	189 921,3
Total	4 327 258,1	1 936 744,6	(1 006 811,1)	5 257 191,6

Les principales variations s'analysent de la manière suivante :

A - Acquisitions et augmentations

1) Titres de participation :

- Cofibel	18,5	
- Cofimines	6,8	
- Finaxa	10 908,6	
- Digital Holdings Co Ltd	2 310,6	
- Legrand SA	1 196,5	
- Elau Administration GmbH	598,8	
- Siap	1,5	15 041,3

2) Créances rattachées à des participations :

- Schneider Electric Industries SAS	1 607 008,2	
- Sociétés civiles immobilières	20,3	1 607 028,5

3) Autres titres immobilisés :

- Schneider Electric SA	283 917,6	283 917,6
-------------------------	-----------	-----------

4) Autres immobilisations financières :

- Crédit vendeur Legrand ex-Fimaf / Legrand (intérêts capitalisés et courus)	8 757,2	
- Dépôts - Séquestre Elau GmbH	22 000,0	30 757,2

Total		1 936 744,6
--------------	--	--------------------

B - Cessions et diminutions

1) Titres de participation :

- Legrand SA	(1 297,7)	
- Siap	(8 057,1)	
- Divers	(287,0)	(9 641,8)

2) Autres titres immobilisés :

- Brime Technologies	(1 087,8)	
- Schneider Electric SA (1)	(349 122,6)	(350 210,4)

3) Créances rattachées à des participations :

- Schneider Electric Industries SAS	(646 721,1)	
- Sociétés civiles immobilières	(237,5)	(646 958,6)

4) Autres immobilisations financières :

- Divers	(0,3)	(0,3)
----------	-------	-------

Total		(1 006 811,1)
--------------	--	----------------------

(1) Les 349 122,6 cédés incluent 347 060 au titre de l'annulation de 7 000 000 d'actions effectuée le 9 décembre 2004.

Les cessions de titres, hors mouvements sur titres de placement, ainsi que les résultats dégagés sur ces cessions sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette des titres cédés	Prix de cession	Plus/moins value nette
Brime Technologies	1 087,8	1 200,3	112,5
Schneider Electric SA	349 122,6	349 063,0	(59,6)
Legrand SA	1 297,7	1 299,0	1,3
Siap	8 057,1	0,0	(8 057,1)
Autres (inférieur à 100 K€)	287,0	253,5	(33,5)
Total	359 852,2	351 815,8	(8 036,4)

C - Classement

Schneider Electric SA a procédé le 9 décembre 2004 au classement des actions propres en fonction de leur raison de détention avant l'annulation de 7 000 000 actions

Autres titres immobilisés	Nombre d'actions	Valeur en millions d'euros
Plan 16, 17 et 18	1 616 967	80,2
Plan Legrand	768 275	38,1
Autres actions propres	7 826 682	388,0

a) Ecart de fusion : en 1997, la fusion absorption des filiales Telemecanique et Merlin Gerin dans Schneider Electric SA a conduit à constater un écart de fusion de 381 313,2 milliers d'euros, correspondant à la différence entre les valeurs historiques de ces sociétés et l'actif net comptable apporté. Assimilable à un complément de valeur de titres, ce montant a été porté sur une ligne spécifique de l'inventaire du portefeuille depuis 1998.

b) Valeur de Schneider Electric Industries SAS : un test de valorisation de ces titres sur la base de la capacité d'autofinancement de la société, actualisée sur une période de 10 ans ou toute méthode comparable, conduirait à retenir une valeur supérieure à la valeur historique des titres Schneider Electric Industries SAS enregistrés dans les comptes de Schneider Electric SA pour 1,53 milliard d'euros au 31 décembre 2004. Aucune provision pour dépréciation n'est donc constatée.

c) Actions propres : les actions propres Schneider Electric SA détenues dans le cadre du plan de rachat d'actions au 31 décembre 2004 et classées en titres immobilisés représentent 3 211 924 actions. La valeur brute totale de ces actions s'élève à 159,2 millions d'euros.

Note 3 : Provisions sur titres de participation

Les provisions à constituer ou à reprendre résultent de la méthode d'évaluation suivante : comparaison entre le coût d'acquisition historique et la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée selon trois critères : valeur liquidative de la participation, fondée sur l'actif net consolidé et les plus-values latentes auxquels vient s'ajouter, pour les participations les plus récentes, la valeur des fonds de commerce acquis, rentabilité du titre, perspectives d'avenir ; pour les titres cotés, il est également tenu compte des cours de Bourse. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Note 4 : Autres créances

Elles reprennent trois composantes qui peuvent être détaillées de la manière suivante :

1) Créances d'origine Spie Batignolles :	
Créances rattachées au contrat Pinglin	45 312,5
Créances liées aux opérations immobilières	246,4
Total	45 558,9
2) Créances fiscales	
dont : Créances de carry-back	97 005,3
3) Autres créances	
	6 057,6
Total	148 621,8

Note 5 : Charges constatées d'avance

Elles concernent :

Charges d'exploitation courante	125,0
Frais financiers (intérêts sur billets de trésorerie et swaps de taux)	730,8
Total	855,8

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par :

Des certificats de dépôts et fonds communs de placement pour	24,5
Des titres Schneider Electric SA couverture du plan d'options d'achat d'actions n° 14, n° 15 et n° 16	87 021,8
Total	87 046,3

Schneider Electric SA a procédé le 9 décembre 2004 au classement des actions propres en fonction de leur raison de détention :

	Nombre d'actions	Valeur en millions d'euros
Plan 14	934 909	47,2
Plan 15 et 16	939 683	39,9

Note 7 : Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate, et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance). Ces disponibilités incluent 60 millions d'euros de billets de trésorerie émis à fin 2004.

Note 8 : Capital social, primes, réserves et report a nouveau

Le capital a été réduit de 231 842 170 actions au 31 décembre 2003 à 226 194 177 actions au 31 décembre 2004 suite aux mouvements suivants :

- annulation de 7 millions d'actions par réduction du capital,
- souscription de 646 160 actions à la suite de levées d'options par des cadres et dirigeants du Groupe,
- souscription de 705 847 actions dans le cadre du plan d'actionnariat mondial des salariés.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

Le nominal des actions est de 8 euros.

Les primes d'émission ont évolué, au titre de ces augmentations de capital et de l'affectation de l'exercice, de la manière suivante :

Primes au 31/12/2003	4 290 833,0
-----------------------------	--------------------

1. Prime sur levées d'options et Plan d'actionnariat mondial (net de frais)	50 159,1
---	----------

2. Imputation par réduction du capital (291 060,0)	
--	--

Primes au 31/12/2004	4 049 932,1
-----------------------------	--------------------

Le poste des primes d'émission, de fusion et d'apport se décompose au 31 décembre 2004, de la manière suivante :

Prime d'émission sur augmentation de capital par échange	3 668 317,7
--	-------------

Prime d'émission sur augmentations de capital en numéraire	350 312,0
--	-----------

Prime de fusion (Schneider SA / Spie Batignolles 1995 et autres)	31 302,4
--	----------

Prime sur conversion des obligations convertibles et autres	-
---	---

Total	4 049 932,1
--------------	--------------------

Le solde du résultat bénéficiaire 2003, après la distribution du dividende, a été affecté au report à nouveau pour 169 239 milliers d'euros.

Note 9 : Provisions pour risques et charges

Elles s'analysent de la manière suivante :

	2004	2003
Provisions pour risques :		
Risques sur contrats	2 743,4	2 743,4
Autres risques	6 158,3	8 171,3
Risques de change	10,1	-
Total	8 911,8	10 914,7

Provisions pour retraites (note 15 a)	18 800,0	10 986,2
--	-----------------	-----------------

Les autres risques correspondent à des risques transférés à Schneider Electric à la suite de cessions ou de fusions (Spie Batignolles) et pour lesquels l'ensemble des éléments constitutifs n'est pas encore soldé.

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Note 10 : Emprunts obligataires

1. Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004 et le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier et a fait l'objet d'un remboursement de 49 millions d'euros en 2003. L'émission a été effectuée à 99 % du nominal. L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg. Le principal restant de 951 millions d'euros a été remboursé à l'échéance de 2004.

2. Schneider Electric SA a également émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007. Ces émissions ont été effectuées à 99,77 % du nominal. Ces emprunts sont admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

3. Schneider Electric SA a enfin émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance le 31 octobre 2008. L'émission a été effectuée à 99,643 % du nominal.

L'emprunt est admis à la négociation de la Bourse de Luxembourg. Les primes de remboursement sont amorties sur la durée des emprunts.

Note 11 : Autres emprunts et dettes assimilées

Les autres emprunts au 31 décembre 2004 représentent les billets de trésorerie émis sur le marché par Schneider Electric SA pour le compte de l'ensemble du Groupe (60 millions d'euros au 31 décembre 2004) et des intérêts sur coupons d'obligations à régler (10,4 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2003). Cette réduction est due au remboursement de l'emprunt obligataire à échéance du 14 avril 2004.

Par ailleurs, le solde de 2,2 millions d'euros comporte des comptes bancaires créditeurs (0,1) et des dettes financières diverses (2,1).

Note 12 : Dettes fiscales et sociales

	2004	2003
Taxes diverses	964,6	108,9
Salaires et charges sociales	331,1	200,6
Total	1 295,7	309,5

La constitution de l'impôt au 31 décembre 2004 se décline de la manière suivante :

Profit d'intégration exercice 2004	23 946,8
Autres	637,9
Produit d'impôt de l'exercice	24 584,7

Il a été pris en compte une charge d'impôt de 4 156,0 correspondant, pour la plus grande part, à la taxation au régime des plus-values à long terme d'opérations réalisées dans le périmètre d'intégration et d'une créance sur le Trésor Public constatée en charge. Les décalages temporaires lorsqu'ils existent ne sont pas significatifs.

Note 13 : Autres dettes

Elles s'analysent de la manière suivante :

	2004	2003
Compte courant intégration fiscale	-	25 038,2
Charges à payer	1 069,2	1 155,5
Remboursement du précompte	-	23 105,8
Dettes diverses et comptes courants	1 099,4	12 628,5
Total	2 168,6	61 928,0

Note 14 : Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 973 190,7	2 521 570,0	448 439,4	3 181,3
Autres immobilisations financières	189 921,3	-	-	189 921,3
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	228,1	228,1	-	-
Autres créances	148 621,8	4 385,2	144 236,6	-
Titres de placement	87 046,3	49 460,3	37 586,0	-
Charges constatées d'avance	855,8	373,1	482,7	-
Dettes				
Emprunts obligataires	1 200 000,0	-	1 200 000,0	-
Autres emprunts et assimilés	70 437,0	70 437,0	-	-
Dettes rattachées à des participations	13,4	-	13,4	-
Emprunts et dettes financières	2 191,0	72,7	2 118,3	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936,8	936,8	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 295,7	1 295,7	-	-
Autres dettes	2 168,6	1 204,0	964,6	-

Postes concernés par les entreprises liées (à partir de 10% de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	1 837 441,9	1 801 256,0
Créances rattachées à des participations	2 973 188,2	2 972 871,8
Autres créances et créances clients	1 030,2	1 030,2
Dettes rattachées à des participations	3,0	3,0
Autres dettes et dettes fournisseurs	686,1	686,1
Produits :		
- dividendes		460 197,5
- intérêts		154 977,4

Voir la note 7 sur les disponibilités Groupe placées chez Boissière Finance.

Note 15 : Renseignements divers**Engagements pris en matière de retraites complémentaires**

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités qui sont provisionnés à hauteur de 18,8 millions d'euros.

Engagements dans des sociétés de personnes

Quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles : non significatif.

Montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres : non significatif.

Engagements financiers :

Engagements donnés :

- Contre-garantie de cautions données par des banques : Néant
- Avals et cautions donnés : 6,6 millions d'euros

Engagements reçus :

- Contre-garantie bancaire : Néant

Opérations financières

La société n'est pas intervenue sur le marché des instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA.

Engagements d'échange d'actions Legrand

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA sur la société Legrand SA, les options accordées par celles-ci ont été transformées en options Schneider Electric. Dans le cadre de la cession de Legrand SA au consortium KKR / Wendel Investissement, Schneider Electric SA a mis en place un système de call et de put sur les actions relevant de l'exercice desdites options. Les actions Legrand obtenues lors de l'exercice sont, en effet, cédées à FIMAF renommée LEGRAND SAS, société acquéreuse des titres Legrand, objet de la cession ci-dessus évoquée.

Engagements d'achats de titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par la société pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Le montant de ces engagements s'élève à 57,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2004 est de 3 personnes.

Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

Intégration fiscale

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %.

4 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1 et 2 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres

Mazars & Guérard

Christian Chochon
Pierre Jouanne

Pierre Sardet
Jean-Louis Simon

5 Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2004

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives		
(Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
27 582 141	Schneider Electric Industries SAS	1 531 981,3
2 261 217	Finaxa	76 747,1
388 116	Infra +	23 632,7
225 000	Sovalmo	3 678,4
44 271	SELF	2 683,1
1 300	Vigéo SAS	130,0
5 000	SE 7 A SAS	45,0
5 000	SE 7 E SAS	45,0
5 000	SE 5 E SAS	45,0
5 000	SE 5 W SAS	45,0
2 494	Frantef	38,0
2 500	Secomorun	40,0
3 211 924	Actions propres Schneider Electric SA	159 208,4
		1 798 319,0
B. Autres participations		
(valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		
		14,0
C. Participations dans des sociétés immobilières		
		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		
		241 699,5
Total		2 040 032,5
Valeurs mobilières de placement		
10 080	Geodis	24,5
1 871 592	Actions Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° 14, n°15 et n°16)	87 021,8
Total		87 046,3

6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
----------	---------	---	------------------------------------

I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

Schneider Electric Industries SAS 89 boulevard Franklin Roosevelt – 92500 Rueil Malmaison	441 314,3	1 312 660,4	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362,2	49 518,34	99,62
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522,2	30 710,75	99,80

B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

Infra + 3 rue des Marronniers – 94240 L'Haÿ-les-Roses	2 038,3	13 306,2	38,08
--	---------	----------	-------

II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A. Filiales non reprises au paragraphe I

- a) Filiales françaises (ensemble)
- b) Filiales étrangères (ensemble)

B. Participations non reprises au paragraphe I

- a) Dans les sociétés françaises (ensemble)
- b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)

* y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
1 531 981,3	1 531 981,3	-	-	3 127 867,6	221 796,1	455 105,3
136 896,2	136 896,2	-	-	Société de portefeuille	1 692,4	5 016,1
82 607,9	82 607,9	-	-	Société de portefeuille	811,5	0
23 632,7	23 632,7			27 469,5	2 307,9	0
40 128,0	3 942,1	-	-	-	-	49,5
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
22 195,4	22 195,4	-	-			-

7 Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications

	2000	2001	2002	2003	2004
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	1 246 301,1	1 922 080,2	1 926 503,2	1 854 737,4	1 809 553,4
Nombre d'actions émises	155 787 643	240 260 029	240 812 905	231 842 170	226 194 177
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers)	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer (en milliers) :					
- par conversion d'obligations	191	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	3 261	4 587	4 226	2 271	3 169
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 728,5	1 368,1	1 979,5	1 896,2	1 208,3
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	443 613,6	740 644,2	676 937,9	640 884,3	627 388,8
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	301 958,6	521 908,4	156 103,2	395 142,7	547 381,4
Impôts sur les bénéficiaires	-	-	-	5 835,4	4 156,0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	356 657,1	(811 224,0)	221 139,4	474 732,4	558 767,4
Résultat distribué ⁽¹⁾ hors précompte et avoir fiscal	249 260,2	312 338,0	228 812,9 ⁽²⁾	255 026,4	407 149,5 ^(3 et 4)
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,94	2,29	1,30	1,79	2,51
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,29	(3,38)	0,92	2,05	2,47
Dividende attribué à chaque action (net)	1,60	1,30	1,00	1,10	1,80 ⁽⁴⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	5	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 975,9	4 468,9	3 822,5	2 213,1	2 442,6
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	901,7	914,1	668,3	415,5	533,6

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

(2) Après annulation de 12 millions d'actions.

(3) Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1er janvier 2005 supporteront pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.

(4) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée générale mixte du 12 mai 2005

1 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2004 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 558,7 millions d'euros.

Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2004 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe (après amortissement des survaleurs) de 565 millions d'euros en augmentation de 30 % par rapport au résultat de l'exercice 2003.

Conventions réglementées de l'article L.225-38 - troisième résolution -

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle visée aux articles L.225-38 et suivants du Code du commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, d'une convention de l'article L.225-38 conclue au titre d'un exercice antérieur.

Distribution : fixation d'un dividende d'1,8 euro par action - quatrième résolution -

Nous vous proposons tout d'abord d'incorporer dans le report à nouveau la somme de 932 624,85 euros correspondant à la quote-part du précompte non versée au Trésor sur la distribution 2004. Le report à nouveau sera alors ainsi porté à 170 171 884,77 euros.

Compte tenu du résultat de l'exercice, qui s'élève à 558 767 442,39 €, le bénéfice distribuable sera donc de 728 939 327,16 €.

Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

Dividende aux actions	407 149 518,60 €
Report à nouveau	321 789 808,56 €
Total	728 939 327,16 €

Si vous approuvez cette répartition, le dividende alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2004 sera de 1,8 €.

Ce dividende sera mis en paiement le 17 mai 2005.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux dispositions de la loi de finance 2004, qui a supprimé l'avoir fiscal et le précompte, ce dividende ne sera assorti d'aucun avoir fiscal. En revanche, pour les personnes physiques imposées sur le revenu en France, il sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 50 % de son montant et ouvrira droit à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, plafonné à 115 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 € pour les couples ayant une imposition commune.

Par ailleurs, nous vous informons que le montant des sommes distribuées donnera lieu au versement au Trésor Public d'un prélèvement exceptionnel correspondant à 25 % de leur montant qui sera imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur les 3 prochains exercices.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2001 (1)	1,3 €	-	1,3 €
2002	1,0 €	0,5 € (2) 0,1 € (3)	1,5 € 1,1 €
2003	1,1 €	0,55 € (2) 0,11 € (3)	1,65 € 1,21 €

(1) il s'agissait d'un remboursement d'apport n'ouvrant donc pas droit à un avoir fiscal et non soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS.

(2) avoir fiscal de 50 %

(3) avoir fiscal de 10 %

Composition du Conseil d'Administration - de la cinquième à la huitième résolution -

Votre Conseil d'Administration tient à rendre hommage à M. Michel François-Poncet, décédé le 10 février 2005, administrateur depuis 1986, il a fortement contribué par son bon sens, sa loyauté et sa persévérance aux succès de Schneider Electric.

Sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, votre Conseil d'Administration vous propose de nommer administrateur M. Serge Weinberg en remplacement de M. Hans Friderichs dont le mandat qui vient à expiration à l'occasion de la prochaine assemblée n'est pas renouvelable en raison de la limite d'âge statutaire.

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Weinberg après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, a été successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de la Banque Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupera notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et sera nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupera jusqu'au début de l'année 2005. M. Weinberg est Président Directeur Général de Weinberg Investissements. Il est (situation prévisionnelle au 12 mai 2005) également Président du Conseil de Surveillance de Gucci Group, administrateur de la FNAC et représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de Bouygues.

Votre Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, vous propose de nommer M. Jérôme Gallot, en remplacement de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont il est le représentant permanent. M. Jérôme Gallot, sera nommé pour la durée restant à courir du mandat de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007. Ce remplacement de la Caisse des Dépôts et Consignations par M. Jérôme Gallot correspond au souhait de votre Conseil d'Administration que tous les administrateurs soient des personnes physiques à l'exclusion donc de toute personne morale. MM. Serge Weinberg et Jérôme Gallot sont des administrateurs indépendants. La notice biographique de M. Jérôme Gallot vous est donnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (cf. page 29).

Votre Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, vous propose de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Henri Lachmann et René de La Serre qui viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée.

Conformément aux statuts, le mandat de M. Henri Lachmann, qui aura 70 ans en 2008, n'est renouvelé que pour trois ans. Il appartiendra à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007 de se prononcer sur le renouvellement de son mandat pour quatre ans.

M. Barbier de La Serre est un administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

Les notices biographiques de MM. Lachmann et de La Serre vous sont données dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 27 et 28).

Jetons de présence - neuvième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale de 2001 a porté le montant des jetons de présence à 640 000 euros. Ces jetons de présence sont répartis entre les Administrateurs pour partie à parts égales et pour partie en Fonction de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de leur appartenance à un Comité. Le Conseil d'Administration vous propose de porter le montant global des jetons de présence à 800 000 euros. Cette augmentation est justifiée par le souhait du Conseil d'Administration de pouvoir notamment augmenter la part variable versée aux cinq administrateurs étrangers afin de tenir compte de leurs sujétions liées à l'éloignement.

Rachat d'actions - dixième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée, par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, à la société de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe.

Les actions rachetées pourront être annulées en vertu de l'autorisation donnée par de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 6 mai 2004.

Dans le cadre des autorisations que vous avez données en 2004, la société a racheté, au 16 février 2005, 4 113 967 actions au prix moyen de 51,72 euros par action, et votre Conseil d'Administration a, le 9 décembre 2004, annulé 7 millions d'actions.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital au 31 décembre 2004, soit 22 619 417 actions. Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros et le prix minimum de vente à 50 euros.

La société établira et publiera une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers qui sera tenue à votre disposition.

Partie extraordinaire

Délégations de compétence données au Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription - onzième, douzième et treizième résolutions -

Nous vous soumettons des résolutions portant renouvellement des délégations données au Conseil d'Administration pour augmenter le capital.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration bénéficie d'autorisations, pour émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, notamment des actions, des actions avec bons de souscription, des obligations convertibles, des bons de souscription d'actions.

Votre Conseil d'Administration n'a pas utilisé ces autorisations. Elles viennent à expiration au cours de cet exercice.

Aussi nous vous proposons, conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce (article L.225-129-2), de donner compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription pour une période de **26 mois**.

Par la onzième résolution, il vous est demandé de donner pouvoir au Conseil d'Administration d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires, des bons de souscription ainsi que toutes autres valeurs mobilières pouvant donner accès au capital, comme par exemple des obligations convertibles ou remboursables en actions, des obligations à bons de souscription d'actions, ainsi que d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

Le montant nominal maximum des valeurs mobilières qui seraient ainsi émises est fixé à **1,5 milliard d'euros**, le montant nominal maximum des augmentations de capital en résultant est limité à **500 millions d'euros**. Ce dernier montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des droits de certains porteurs de titres de capital en cas d'émission de nouveaux titres.

Il est précisé que sur le montant de 500 millions d'euros de nominal s'imputeront les augmentations de capital réalisées par incorporation des réserves ou dans le cadre d'opérations avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Par la douzième résolution, il vous est demandé de donner au Conseil d'Administration compétence pour procéder, éventuellement, tant sur le marché français que sur le marché international, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des mêmes titres que ceux visés à la résolution précédente.

En outre, le Conseil d'Administration pourra émettre les actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital qui seraient émises par des filiales directes ou indirectes de Schneider Electric SA, en accord avec votre Conseil d'Administration.

Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette résolution est fixé à 1,5 milliard d'euros. Le montant nominal maximal des augmentations de capital en résultant est limité à 300 millions d'euros. Ces montants s'imputeront, le cas échéant, sur les montants visés par la onzième résolution.

La treizième résolution autorise votre Conseil d'Administration à émettre des titres de capital ou donnant accès au capital, dans les limites fixées par les résolutions précédentes destinées à rémunérer les titres qui seraient apportés à votre société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiatrice. De même, conformément aux nouvelles dispositions du Code de commerce, il pourra émettre, dans limite de 10 % du capital, des titres de capital ou donnant accès au capital pour rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de titres donnant accès au capital de sociétés tiers.

Avec ces autorisations financières, votre Conseil d'Administration disposera d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et pourra adapter la nature des valeurs mobilières à émettre en fonction de la demande et de l'état des marchés financiers français, étrangers ou internationaux.

Ainsi, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription offrira à votre Conseil d'Administration la possibilité de réaliser des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès et qui présentent, en outre, l'avantage de solliciter une épargne publique nouvelle en émettant sur les marchés financiers étrangers ou internationaux.

Cependant, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, votre Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et cessibles. En outre, le prix d'émission des actions devra être, conformément au décret n° 2005-112 du 10 février 2005, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation de ce prix, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 5 %.

Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise - quatorzième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2003 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, dans la limite de 5 % du capital.

En 2004, votre Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation à hauteur de 0,3 % du capital dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié.

Cette autorisation, qui avait été donnée pour une durée de 5 ans a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, pour une nouvelle durée de cinq ans.

Nous vous rappelons que la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute assemblée générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Votre Conseil d'Administration vous proposant aux termes des onzième, douzième, treizième et quinzisième résolutions de lui conférer des délégations pour augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, il doit donc vous soumettre une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés. Aussi il vous propose de renouveler par anticipation aux mêmes conditions l'autorisation que vous lui avez donnée en mai 2004 et dont il n'a pas fait usage.

Il vous demande ainsi de lui déléguer les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 15 %.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur est valable pour une durée de 5 ans.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions de la société existantes ou à émettre - quinzième résolution -

Par la quinzième résolution, votre Conseil d'Administration vous demande de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions de la société aux dirigeants et salariés de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration souhaite, en effet, pouvoir, le cas échéant, avoir recours à ce nouveau régime de fidélisation et de motivation des dirigeants et salariés qui a été introduit par la loi de finances pour 2005.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Il est prévu que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2 % du capital de la société et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées, dans le cadre de la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, et des actions attribuées dans la cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital. Aussi, compte tenu des options attribuées en 2004 par votre Conseil d'Administration, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites ne porte que sur 2 % du capital.

Conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive à l'issue d'une période dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration et qui ne pourra être inférieure à deux ans. De même, il appartiendra au Conseil d'Administration de fixer la période de conservation des actions par les bénéficiaires des attributions, cette période devant être également de deux ans au minimum.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois.

Les actions qui pourront être attribuées gratuitement étant des actions existantes mais également des actions à émettre aussi, l'autorisation implique par nature la renonciation des actionnaires à la quote-part de réserves, bénéfices ou primes d'émission correspondant à la valeur nominale des actions qui seront émises.

Au cas où le Conseil d'Administration attribuerait des actions à émettre, il procéderait lors de leur transfert à leurs bénéficiaires à des rachats d'actions en vue d'annulation afin de compenser l'effet dilutif de ces attributions.

2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Une convention de gestion déléguée a été conclue (Conseil d'Administration du 27 juin 1995) entre votre société et Spie Batignolles (devenue AMEC SPIE SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion.

Cette convention a donné lieu au versement d'une somme de 100 000 euros (H.T.) au titre de l'exercice 2004.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres

Christian Chochon
Pierre Jouanne

Mazars & Guérard

Pierre Sardet
Jean-Louis Simon

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les autorisations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-135, L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228 92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations demandées par votre Conseil d'Administration, lui permettant, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, de procéder avec suppression du droit préférentiel de souscription (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) et avec maintien du droit préférentiel de souscription (11^{ème} résolution) à des augmentations de capital en une ou plusieurs fois.

Votre Conseil d'Administration, vous propose sur la base de son rapport, de lui déléguer en application de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, votre compétence pour décider des augmentations de capital à réaliser et vous propose, dans la 12^{ème} résolution de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre et le cas échéant, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans la 12^{ème} résolution du rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission, n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) émission(s) sera(ont) réalisée(s), et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 12^{ème} résolution et dont le principe entre dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des opérations par votre Conseil d'Administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, d'un montant maximal de 5% du capital social effectif lors de la réalisation de cette augmentation, réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail

Votre Conseil d'Administration, sur la base de son rapport, vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces diligences requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix d'émission de ces nouvelles actions serait égal à la moyenne des cours cotés lors des vingt séances du marché réglementé en France, sur lequel les actions de la société sont admises aux négociations, précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, avec une réduction n'excédant pas 15%.

Le montant du prix d'émission des titres n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Le présent rapport fait référence aux articles du Code de commerce résultant des modifications apportées par l'Ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des dirigeants ou des membres du personnel

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Schneider Electric S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre dans les limites définies dans la quinzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2005. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires afin de vérifier que les modalités envisagées s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

3 Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2004, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2004, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

(Conventions réglementées, article L 225-38 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L 225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées par l'article L.225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Quatrième résolution

(Intégration dans le report à nouveau, affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

1 - approuve l'intégration dans le report à nouveau du précompte non versé au Trésor sur la distribution 2004, soit la somme de 932 624,85 euros, le report à nouveau est ainsi reporté à 170 171 884,77 euros ;
2 - et décide de répartir le bénéfice distribuable, qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 558 767 442,39 euros et du report à nouveau augmenté comme indiqué ci-dessus, à 728 939 327,16 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	407 149 518,60 €
Report à nouveau	321 789 808,56 €
Total	728 939 327,16 €

Elle décide en conséquence le paiement aux 226 194 177 actions, jouissance au 1^{er} janvier 2004, composant le capital au 31 décembre 2004, d'un dividende de 1,8 euro par action de 8 euros.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France prévu à l'article 153-8 2° du Code Général des Impôts.

Elle précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2001 (1)	1,3 €	-	1,30 €
2002	1,0 €	0,50 € (2) 0,10 € (3)	1,50 € 1,10 €
2003	1,1 €	0,55 € (2) 0,11 € (3)	1,65 € 1,21 €

(1) il s'agissait d'un remboursement d'apport n'ouvrant donc pas droit à un avoir fiscal et non soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS

(2) avoir fiscal de 50 %

(3) avoir fiscal de 10 %

Cinquième résolution

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer M. Serge Weinberg en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Hans Friderichs dont le mandat, venu à expiration à l'occasion de la présente Assemblée, n'est pas renouvelable en raison de la limite d'âge statutaire.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2009 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième résolution

(Démission et nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de la Caisse des Dépôts et Consignations de son poste d'administrateur et nomme administrateur pour la remplacer et pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, M. Jérôme Gallot, dont le mandat de représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations prend également fin avec l'Assemblée de ce jour.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de **M. Henri Lachmann**).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Henri Lachmann pour une période de trois années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de **M. René de La Serre**).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. René Barbier de La Serre pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2009 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Neuvième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 800 000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Dixième résolution

(Autorisation donnée à la Société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat **90 euros** - prix minimum de **vente 50 euros**).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information établie par la société et visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la société afin réduire le capital, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des créances convertibles en actions, et réaliser des opérations de croissance externe.

■ Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social soit : 22 619 417 actions.

■ Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros, le prix minimum de vente à 50 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et

suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

■ En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal de l'opération ne pourra excéder 2 035 747 530 euros.

■ L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).

■ Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la vingtième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004.

■ En cas d'opérations financières, le Conseil d'Administration pourra procéder à un ajustement du nombre et/ou des prix maximum et minimum de vente des actions.

■ L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

Onzième résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter dans la limite de 500 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2et L.228-92 du Code de commerce :

■ délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconque ou établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

■ décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur, compte tenu des augmentations de capital réalisées sur la base des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions ci-après, à 500 millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

■ décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder 1,5 milliard d'euros en nominal ;

■ décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

■ décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

■ décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire.

■ délègue au Conseil d'Administration, durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

et, décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé au deuxième point ci-dessus, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital ;

■ prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter dans la limite de 300 millions d'euros de nominal le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales

extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

■ délègue au Conseil d'Administration, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies quelconque ou établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

■ décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la onzième résolution adoptée par la présente Assemblée ;

■ décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra, excéder 1,5 milliard d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la onzième résolution adoptée par la présente Assemblée ;

■ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce ;

■ décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilable aux titres de capital déjà émis ;

■ décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution, lorsque le Conseil d'Administration constatera une demande excédentaire ;

■ prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

(Possibilité d'utiliser la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de sociétés)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions du quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide que les émissions prévues à la douzième résolution adoptée par la présente Assemblée pourront, le cas échéant, servir à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société selon la procédure de l'offre publique d'échange effectuée conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce.

De même L'Assemblée Générale autorise durant la même période de 26 mois le Conseil à décider, sur le rapport du Commissaire aux apports, de procéder, dans le cadre de la délégation donnée par la douzième résolution, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus par les onzième et douzième résolutions adoptées par la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129.6 et L.225-138.1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5% du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- décide de fixer la décote maximale offerte dans le

cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 15 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;

- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

- décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;

- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :

- fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;

- le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservée aux adhérents de Plans d'Epargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Quinzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des actions gratuites)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197.1 et suivants du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197.1 du Code de Commerce ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197.2, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;

- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2 % du capital de la société à ce jour et sans que le nombre des actions auxquelles donnent droit les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées, dans le cadre de la dix-neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, et des actions attribuées dans le cadre de la présente résolution n'excède 3 % du capital, que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition. Le Conseil d'Administration aura la faculté d'augmenter les durées des périodes d'acquisition de conservation des actions ;

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;

- prend acte que l'émission des actions nouvelles sera réalisée au seul bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires des actions et renonciation corrélative des autorisations à la quote-part de réserves, bénéfices ou primes d'émission ainsi incorporée ;

- fixe à **38 mois**, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Seizième résolution

(Pouvoirs pour les formalités).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Schneider Electric S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young	Mazars & Guérard / Mazars
Christian Chochon Pierre Jouanne	Pierre Sardet Jean-Louis Simon

5 Attestations

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Schneider Electric SA.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rueil-Malmaison, le 31 mars 2005

Le Président-Directeur Général
Henri Lachmann

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres et PricewaterhouseCoopers, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres et Mazars & Guérard, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les états de rapprochement IFRS de l'exercice 2004 préparés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport sur ces états de rapprochement, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur leur établissement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes qui les accompagnent, en attirant l'attention du lecteur sur :

- la note 1 qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004, joints à notre rapport,

- le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les rapprochements IFRS n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres	Mazars & Guérard
Christian Chochon	Pierre Sardet
Pierre Jouanne	Jean-Louis Simon

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement page 132 et page 121 du document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;

- Le rapport des commissaires aux comptes (page 149, du document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Schneider Electric S.A. décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

6 Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages correspondantes du rapport annuel
Attestations des responsables	
■ Attestation des responsables du document de référence	149
■ Attestation des contrôleurs légaux des comptes	150
■ Politique d'information	26
Renseignements de caractère général	
Capital	
■ Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote,...)	42
■ Capital autorisé non émis	19
■ Capital potentiel	19
■ Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	18
Marché des titres	
■ Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	24
■ Dividendes	5, 136 et 137, 144
Capital et droits de vote	
■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote	20
■ Evolution de l'actionnariat	20
■ Pactes d'actionnaires	non applicable
Activité du groupe	
■ Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	7, 9 à 15, 53, 103 à 110, 133
■ Chiffres clés du Groupe	4 et 5
■ Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	4 et 5, 45 à 47, 100 et 101
■ Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	10 à 12
■ Politique d'investissements	14 et 15, 43 et 44
Analyse des risques du groupe	
Facteurs de risques	
■ Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	48 et 49, 71 et 72
■ Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	13
■ Risques juridiques (brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	14, 36, 49 et 50, 71, 94 et 95
■ Risques industriels et liés à l'environnement	15, 49, 60, 61, 94 et 95
Assurances et couverture des risques	50 et 51
Patrimoine, situation financière et résultats	
■ Comptes consolidés et annexe	64 à 110 et 121
■ Engagements hors-bilan	97 et 98
■ Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	41
■ Comptes sociaux et annexe	122 à 132
Gouvernement d'entreprise	
■ Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	6 et 7, 27 à 33
■ Composition et fonctionnement des comités	6, 32 à 33
■ Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	21, 39 et 40
■ Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	22
■ Conventions réglementées	40
Perspectives	63

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 31 mars 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Schneider Electric SA

Siège social :
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société anonyme
au capital : 1 809 553 416 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01775

*Ce document a été imprimé sur du papier
fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et
produit sans chlore ou dérivé.
Tous les déchets issus du processus de production
sont également recyclés.*